

PREMIÈRE PARTIE

**SITUATION MONDIALE
DES PÊCHES ET DE
L'AQUACULTURE**

SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Ressources halieutiques: tendances de la production, de l'utilisation et du commerce

VUE D'ENSEMBLE

Les pêches de capture et l'aquaculture ont produit en 2004 environ 106 millions de tonnes de poisson destiné à l'alimentation, situant l'offre apparente par habitant à 16,6 kg (équivalent poids vif), soit la plus forte jamais enregistrée (tableau 1 et figure 1). L'aquaculture représentait 43 pour cent de ce total. L'offre par habitant, hors Chine, affiche une croissance annuelle modeste, de l'ordre de 0,4 pour cent, depuis 1992 (après un fléchissement à compter de 1987), l'augmentation de l'offre aquacole ayant plus que compensé les effets de la production statique des pêches de capture et de la croissance démographique (tableau 2 et figure 2). En 2004, l'offre de poisson de consommation par habitant, hors Chine, était estimée à 13,5 kg. Globalement, le poisson a assuré à plus de 2,6 milliards de personnes au moins 20 pour cent de leur apport en protéines animales. La part des protéines de poisson dans le total mondial de l'apport protéique d'origine animale est passée de 14,9 pour cent en 1992 au chiffre record de 16 pour cent en 1996, pour retomber à environ 15,5 pour cent en 2003.



Tableau 1
Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture: production et utilisation

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 ¹						
	(millions de tonnes)											
PRODUCTION												
PÊCHES CONTINENTALES												
Pêches de capture	8,8	8,9	8,8	9,0	9,2	9,6						
Aquaculture	21,2	22,5	23,9	25,4	27,2	28,9						
Total des pêches continentales	30,0	31,4	32,7	34,4	36,4	38,5						
PÊCHES MARINES												
Pêches de capture	86,8	84,2	84,5	81,5	85,8	84,2						
Aquaculture	14,3	15,4	16,5	17,3	18,3	18,9						
Total des pêches marines	101,1	99,6	101,0	98,8	104,1	103,1						
TOTAL DES PÊCHES DE CAPTURE	95,6	93,1	93,3	90,5	95,0	93,8						
TOTAL DE L'AQUACULTURE	35,5	37,9	40,4	42,7	45,5	47,8						
TOTAL MONDIAL DES PÊCHES	131,1	131,0	133,7	133,2	140,5	141,6						
UTILISATION												
Consommation humaine	96,9	99,7	100,2	102,7	105,6	107,2						
Utilisation à des fins non alimentaires	34,2	31,3	33,5	30,5	34,8	34,4						
Population (<i>milliards</i>)	6,1	6,1	6,2	6,3	6,4	6,5						
Approvisionnements en poissons de consommation par habitant (<i>kg</i>)	16,0	16,2	16,1	16,3	16,6	16,6						

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques.

¹Estimation préliminaire.

En dépit de la consommation relativement faible de poisson, exprimée en poids, qui se situait en 2003 à 14,1 kg par habitant dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), la contribution du poisson dans l'apport total de protéines animales a été appréciable – de l'ordre de 20 pour cent – et elle est probablement supérieure à ce

Figure 1

Production mondiale des pêches de capture et de l'aquaculture

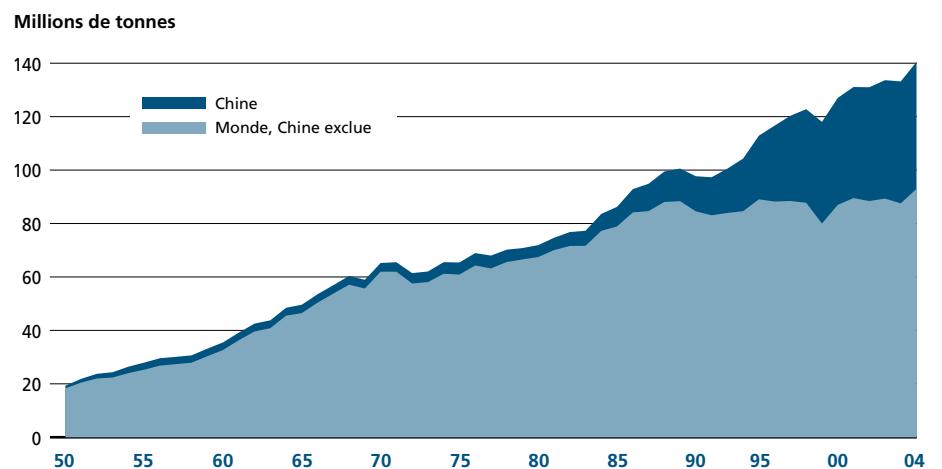


Tableau 2

Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, Chine exclue

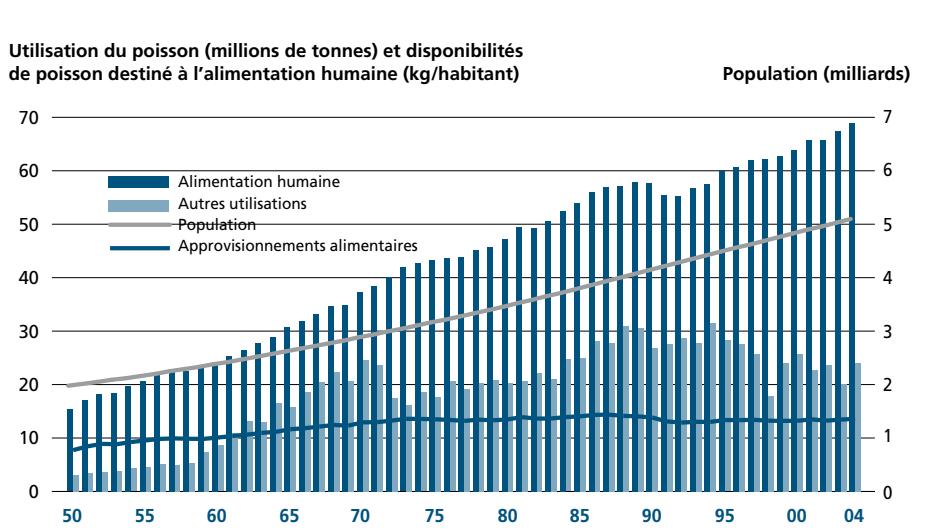
	2000	2001	2002	2003	2004	2005 ¹						
	(millions de tonnes)											
PRODUCTION												
PÊCHES CONTINENTALES												
Pêches de capture	6,6	6,7	6,5	6,6	6,8	7,0						
Aquaculture	6,0	6,5	7,0	7,6	8,3	8,8						
Total des pêches continentales	12,6	13,3	13,5	14,2	15,1	15,8						
PÊCHES MARINES												
Pêches de capture	72,0	69,8	70,2	67,2	71,3	69,7						
Aquaculture	4,9	5,3	5,6	6,1	6,6	6,6						
Total des pêches marines	76,9	75,2	75,8	73,3	77,9	76,3						
TOTAL DES PÊCHES DE CAPTURE	78,6	76,6	76,7	73,8	78,1	76,7						
TOTAL DE L'AQUACULTURE	10,9	11,9	12,6	13,8	14,9	15,4						
TOTAL MONDIAL DES PÊCHES	89,5	88,4	89,3	87,5	93,0	92,1						
UTILISATION												
Consommation humaine	63,9	65,7	65,7	67,5	68,9	69,0						
Utilisation à des fins non alimentaires	25,7	22,7	23,7	20,1	24,0	23,1						
Population (<i>milliards</i>)	4,8	4,9	5,0	5,0	5,1	5,1						
Approvisionnements en poissons de consommation par habitant (<i>kg</i>)	13,3	13,4	13,3	13,4	13,5	13,4						

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques.

¹Estimation préliminaire.

Figure 2

Utilisation et disponibilités mondiales de poisson, à l'exclusion de la Chine



qu'indiquent les statistiques officielles, étant donné la contribution non déclarée des pêches de subsistance.

Les premières estimations basées sur les données communiquées pour 2005 par certains des grands pays pêcheurs montrent que le total de la production halieutique mondiale a atteint près de 142 millions de tonnes, soit plus d'un million de tonnes par rapport à 2004 et un niveau record de la production. Du fait de l'augmentation de la population et bien que le volume total de la consommation de poisson estimé par habitant ait augmenté, pour se situer à 107 millions de tonnes, les disponibilités par habitant sont restées à peu près au même niveau qu'en 2004. La part des pêches de capture dans la consommation humaine a baissé, mais celle de l'aquaculture a augmenté.

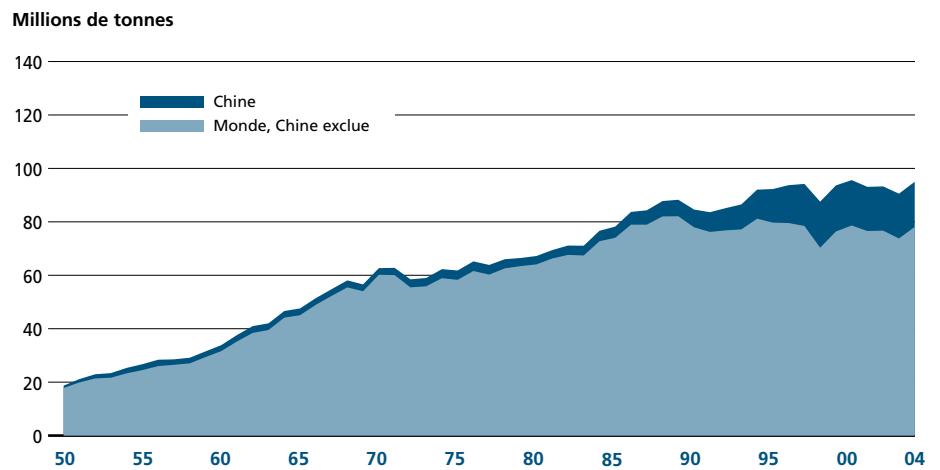
La Chine reste de loin le plus gros producteur avec une production halieutique déclarée de 47,5 millions de tonnes en 2004 (16,9 et 30,6 millions de tonnes provenant des pêches de capture et de l'aquaculture respectivement), ce qui représente selon les estimations une offre intérieure de poisson de consommation de 28,4 kg par habitant en plus des volumes destinés à l'exportation et à des utilisations non alimentaires. Cependant, divers éléments donnent encore à penser que les statistiques de production halieutique et aquacole de la Chine seraient trop élevées, comme le signalent les précédentes éditions de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*¹, un problème qui se pose depuis le début des années 90. Compte tenu de son importance et de l'incertitude caractérisant ses statistiques de production, la Chine fait l'objet d'un examen distinct du reste du monde, comme dans les éditions précédentes de ce rapport.

La production mondiale des pêches de capture a atteint 95 millions de tonnes en 2004, pour une première valeur marchande de 84,9 milliards de dollars EU selon les estimations. Les États-Unis d'Amérique, la Chine et le Pérou demeurent les principaux pays producteurs. La production mondiale des pêches de capture a été relativement stable durant la dernière décennie, si ce n'est les fluctuations importantes dues aux captures d'anchois du Pérou, une espèce extrêmement sensible aux conditions océanographiques dictées par l'oscillation australe El Niño (figure 3). Les fluctuations des autres espèces et dans les autres régions ont grandement tendance à se compenser mutuellement de sorte que les captures marines qui représentaient au total 85,8 millions de tonnes en 2004 n'affichent pas ces variations marquées. La production dans l'océan Indien oriental et le Pacifique Centre-Ouest a poursuivi sa tendance déjà



Figure 3

Production mondiale des pêches de capture



ancienne à l'expansion, tandis que des augmentations ont été enregistrées récemment dans les zones hautement réglementées de l'Atlantique Nord-Ouest et du Pacifique Nord-Ouest, après des fléchissements de la production. En revanche, les captures ont récemment chuté dans deux autres régions: pour la première fois depuis 1991, les captures de l'Atlantique Nord-Est ont été inférieures à 10 millions de tonnes et, dans l'Atlantique Sud-Ouest, une baisse marquée des prises d'encornet rouge d'Argentine a renvoyé les captures à leur plus bas niveau depuis 1984. La Méditerranée et la mer Noire ont été les zones marines les plus stables du point de vue de la production des pêches de capture. Les captures dans les eaux continentales – qui concernent l'Afrique et l'Asie à environ 90 pour cent – sont en augmentation légère mais régulière depuis 1950, partiellement en raison des pratiques de repeuplement des stocks, et ont atteint un niveau record de 9,2 millions de tonnes en 2004.

L'aquaculture continue de croître plus rapidement que tous les autres secteurs de production alimentaire d'origine animale, à un taux moyen annuel de 8,8 pour cent depuis 1970, contre seulement 1,2 pour cent pour les pêches de capture et 2,8 pour cent pour les systèmes terrestres de production animale durant la même période. Divers éléments portent cependant à croire que le taux de croissance de l'aquaculture dans le monde pourrait avoir atteint son maximum, même si des taux élevés sont encore enregistrés pour certaines régions ou espèces. En 2004, la production aquacole se serait établie à 45,5 millions de tonnes (tableau 1), pour une valeur de 63,3 milliards de dollars EU; si l'on tient compte des plantes aquatiques, cette production se porte à 59,4 millions de tonnes, pour une valeur de 70,3 milliards de dollars EU. La Chine représenterait près de 70 pour cent du total et plus de la moitié de la valeur mondiale de la production aquacole. Toutes les régions ont augmenté leur production entre 2002 à 2004, en particulier la région Proche-Orient et Afrique du Nord et la région Amérique latine et Caraïbes qui représentent respectivement environ 14 pour cent et 10 pour cent de la croissance annuelle moyenne. L'aquaculture en eau douce continue d'occuper la première place, suivie de la mariculture et de la culture en eau saumâtre. Les carpes représentent 40 pour cent de la production totale de poissons, de crustacés et de mollusques. La période 2000-2004 a été marquée par une forte poussée de la production de crustacés et, dans une moindre mesure, de poissons de mer. Pendant la même période, la production des pays en développement, hors Chine, s'est accrue au taux annuel de 11 pour cent, contre 5 pour cent pour la Chine et environ 2 pour cent pour les pays développés. À l'exception des crevettes marines, le gros de la production aquacole des pays en développement en 2004 a été constitué de poissons omnivores/herbivores ou d'espèces qui se nourrissent par filtration. En revanche, les trois quarts

environ de la production de poissons d'élevage des pays développés étaient composés d'espèces carnivores.

Au cours des trois dernières décennies, le nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs a augmenté plus rapidement que la population mondiale et l'emploi dans l'agriculture traditionnelle. Selon les estimations, 41 millions de personnes travaillaient en qualité de pêcheurs ou d'aquaculteurs en 2004, la grande majorité dans les pays en développement, principalement en Asie. Les augmentations sensibles enregistrées durant les décennies les plus récentes, notamment en Asie, sont dues à la forte expansion des activités aquacoles. En 2004, les aquaculteurs représentaient un quart du nombre total de pêcheurs dans le secteur primaire. La Chine est de loin le pays comptant le plus grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs, avec 13 millions en 2004, soit 30 pour cent du total mondial. Les programmes engagés par la Chine pour réduire la taille de sa flotte de pêche et remédier aux problèmes de surcapacité ont entraîné une réduction du nombre de personnes travaillant dans les pêches de capture qui a chuté de 13 pour cent entre 2001 et 2004. Dans la plupart des pays industrialisés, le nombre de personnes se livrant à la pêche et à l'aquaculture a diminué ou est resté stationnaire.

La flotte de pêche mondiale comptait environ 4 millions d'unités à la fin de 2004, dont 1,3 million de navires pontés de différents types, tonnages et puissances, et 2,7 millions d'embarcations non pontées. Les navires pontés étaient quasiment tous mécanisés, ce qui était le cas de seulement un tiers environ des bateaux de pêche non pontés, généralement équipés de moteurs hors-bord. Les deux tiers restants étaient composés d'embarcations traditionnelles de différents types, à voile ou à rames. Environ 86 pour cent des navires pontés étaient concentrés en Asie, les autres en Europe (7,8 pour cent), en Amérique du Nord et en Amérique centrale (3,8 pour cent), en Afrique (1,3 pour cent), en Amérique latine (0,6 pour cent) et en Océanie (0,4 pour cent). De nombreux pays ont adopté des politiques visant à limiter ou à réduire la croissance de la capacité de pêche nationale afin de protéger leurs ressources halieutiques et de rentabiliser les activités des entreprises de pêche. Divers éléments attestent une baisse persistante de la taille des flottes de navires pontés des nations développées qui pratiquent la pêche de longue date, notamment celles qui pêchent au large et pratiquent la pêche hauturière. Toutefois, même dans ces pays, la baisse de la puissance de pêche est généralement moins importante que celle du nombre de navires de pêche. Par ailleurs, certains pays signalent une expansion continue de leurs flottilles. Dans l'ensemble, le nombre de navires de pêche dans le monde ne s'est pas sensiblement modifié en 2003 ou en 2004.

De même que la flotte de pêche mondiale paraît s'être stabilisée, l'exploitation des ressources halieutiques dans le monde est globalement restée assez stable, bien que cette situation ne soit pas nouvelle pour ce qui est des ressources. Pendant les 10 à 15 dernières années, la proportion de stocks surexploités et épuisés est restée inchangée, après la forte augmentation enregistrée dans les années 70 et 80. Selon les estimations, en 2005 comme au cours des dernières années, environ un quart des groupes de stocks dont la FAO assure le suivi étaient sous-exploités ou modérément exploités – ce qui pourrait justifier une intensification de la pêche – tandis que la moitié des stocks environ était pleinement exploités, générant des captures dont le volume était proche du seuil d'équilibre, interdisant ainsi toute expansion future. Les stocks restants étaient surexploités, épuisés ou en cours de relèvement après épuisement, et produisaient donc moins que leur rendement potentiel maximal compte tenu de la surpêche. La situation paraît plus grave pour certaines ressources exclusivement ou partiellement exploitées en haute mer, en particulier les stocks chevauchants et les requins grands migrateurs. Cela confirme de précédentes observations selon lesquelles le potentiel de pêche océanique aurait atteint son maximum dans le monde, ce qui donne encore plus de poids aux appels à la prudence et à la gestion avisée des pêches afin de reconstituer les stocks épuisés et de prévenir le déclin de ceux qui sont exploités au maximum de leur potentiel, ou quasiment. S'agissant des ressources des eaux continentales, on constate une surpêche généralisée, imputable à l'exploitation intensive des espèces de grande



taille dans les grands bassins hydrographiques ou à la surexploitation d'assemblages d'espèces ou d'écosystèmes très diversifiés dans les tropiques.

En 2004, le commerce mondial du poisson et des produits dérivés a atteint une valeur totale record de 71,5 milliards de dollars EU (valeur des exportations), soit une croissance de 23 pour cent par rapport à 2000. Les premières estimations pour 2005 laissent présager une nouvelle augmentation de la valeur des exportations des pêches. En termes réels (corrigés en fonction de l'inflation), les exportations de poisson et de produits dérivés se sont accrues de 17,3 pour cent durant la période 2000-2004. Exprimées en volume, les exportations en équivalent de poids vif représentaient en 2004 38 pour cent de la production halieutique et aquacole totale, confirmant que le poisson est l'une des denrées les plus échangées, tant pour la consommation que pour l'alimentation animale. La part des échanges de poisson dans le produit intérieur brut total (PIB) comme dans le PIB agricole total a globalement doublé au cours des 25 dernières années. Depuis 2002, la Chine est devenue le principal exportateur mondial et, en 2004, ses exportations de poisson ont été évaluées à 6,6 milliards de dollars EU, suite à une croissance annuelle moyenne qui s'est établie au taux remarquable de 12 pour cent pendant la période 1992-2004. Les exportations nettes des pêches des pays en développement (à savoir la valeur totale de leurs exportations moins la valeur totale de leurs importations) ont poursuivi leur tendance à la hausse durant les deux dernières décennies, passant de 4,6 milliards de dollars EU en 1984 à 16 milliards de dollars EU en 1994, puis à 20,4 milliards de dollars EU en 2004. Ces chiffres sont nettement supérieurs à ceux concernant des denrées agricoles telles que le riz, le café et le thé. La crevette demeure, en valeur, au premier rang des échanges, avec environ 16,5 pour cent de la valeur totale des produits piscicoles échangés dans le monde en 2004, suivie par les poissons de fond (10,2 pour cent), les thonidés (8,7 pour cent) et le saumon (8,5 pour cent). En 2002, la farine de poisson représentait environ 3,3 pour cent de la valeur des exportations, et l'huile de poisson moins de 1 pour cent.

S'agissant de la réglementation des pêcheries marines, les organisations régionales de gestion des pêches jouent un rôle fondamental en favorisant la coopération internationale en vue de la conservation et de la gestion des stocks halieutiques. Ces organisations constituent aujourd'hui le seul moyen réaliste d'administrer des stocks chevauchants ou partagés entre différentes juridictions nationales, entre ces zones et la haute mer ou uniquement présents dans les zones de haute mer. Renforcer les organisations régionales de gestion des pêches pour leur permettre de conserver et de gérer les stocks halieutiques plus efficacement demeure un défi majeur de la gouvernance internationale des pêches. Malgré les efforts engagés depuis 10 ans pour améliorer leurs capacités de gestion et leur image en tant qu'entités dynamiques et efficaces, certaines de ces organisations n'ont pas été en mesure de s'acquitter de leur mission fondamentale de gestion durable des stocks, suscitant des critiques croissantes sur la scène internationale. Cependant, nombres d'entre elles ont pris des mesures pour appliquer une approche écosystémique des pêches, et s'emploient à mettre en pratique le principe de précaution, à renforcer la coopération internationale, à promouvoir la transparence, à encourager l'adhésion ou la coopération des parties/entités éligibles non membres, et à promouvoir le respect des réglementations et la répression des infractions en renforçant les actions de suivi, de contrôle et de surveillance.

Par ailleurs, il convient de mettre en place un système de gouvernance de la pêche et des ressources halieutiques transfrontières des eaux continentales. Nombre des grands bassins fluviaux du monde chevauchent plusieurs frontières internationales, et de nombreuses espèces de poissons de rivière migrent de part et d'autre, ce qui implique que les activités d'un pays peuvent avoir une incidence sur les stocks et les communautés qui les exploitent dans un autre pays. Dans ces circonstances, une gestion avisée des pêches exige l'adoption de politiques régionales appropriées visant à préserver les ressources partagées (les eaux et les ressources biologiques), l'intégration de ces politiques dans les législations nationales et leur application. Divers cadres régionaux permettent d'ores et déjà de gérer les eaux continentales et les ressources bioaquatiques, et des progrès encourageants ont récemment été enregistrés dans

ce domaine; la gouvernance demeure toutefois incomplète, car seulement 44 pour cent des bassins hydrographiques du monde font l'objet d'un ou de plusieurs accords qui ne portent pas nécessairement sur les pêches. Il est peu probable que les pêches continentales deviennent la visée première des programmes de gestion des eaux et, par ailleurs, les besoins des communautés de pêcheurs et des artisans-pêcheurs risquent fort de ne pas être pris en compte par ces programmes si les régimes d'administration des eaux ne portent pas spécifiquement sur les pêcheries continentales.

À la différence des pêches de capture, les activités aquacoles sont généralement situées au sein des frontières nationales, et sont donc de compétence nationale. Il est de plus en plus reconnu que le développement durable de l'aquaculture exige un climat porteur, un cadre institutionnel et juridique et un train de mesures de gestion appropriées fondées sur une politique globale. Des progrès sensibles ont été marqués sur plusieurs aspects institutionnels et juridiques, le développement et la gestion, notamment grâce à des accords de partenariat entre le secteur privé et les pouvoirs publics. Des efforts sont engagés pour favoriser la planification intégrée de l'environnement, l'utilisation des terres et l'application des réglementations, souvent par adhésion volontaire aux codes de pratique. Les accords de cogestion constituent une tendance nouvelle de la gestion des ressources communes, et ont prouvé leur efficacité pour la pêche fondée sur l'élevage, une forme d'aquaculture collective pratiquée sur les petits plans d'eau des zones rurales.

Les questions touchant au commerce international des produits de la pêche ont été au premier plan des préoccupations durant les dernières années. Elles concernent notamment les dispositions en matière d'étiquetage et de traçabilité, l'écoétiquetage, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le développement durable de l'aquaculture et les subventions visées par les accords sur la production et les échanges. Certaines de ces questions figurent à l'ordre du jour des négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) durant lesquelles les pays discutent également des pêches, avec une attention particulière pour les subventions qui encouragent la surcapacité et la surpêche et la manière dont ces subventions peuvent être disciplinées mais néanmoins adaptées aux exigences du développement durable. Il se pourrait que l'issue des négociations sur les subventions à la pêche tienne à la définition donnée à certaines questions techniques, aux accords conclus en la matière et à l'importance que les Membres de l'OMC accorderont non seulement au commerce, mais aussi aux questions de développement et d'environnement.



PRODUCTION DES PÊCHES DE CAPTURE

Production totale des pêches de capture

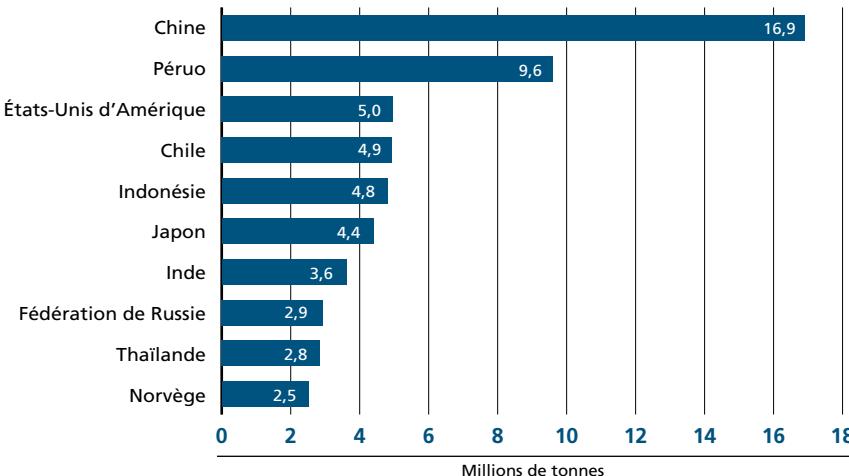
En 2004, la production mondiale des pêches de capture a atteint 95 millions de tonnes, soit une augmentation de 5 pour cent par rapport à 2003 où leur volume total était tombé à 90,5 millions de tonnes (tableau 1). Dans les 10 dernières années (1995-2004) pour lesquelles des statistiques complètes sont disponibles jusqu'à la fin de 2006, les chiffres les plus élevés et les plus bas (figure 3) coïncident avec les fluctuations des prises d'anchois du Pérou, une espèce que l'on sait très influencée par les effets du phénomène El Niño sur les conditions océanographiques dans le Pacifique Sud-Est. Pendant ces 10 ans, les captures de cette petite espèce pélagique se sont établies, au niveau le plus bas, à 1,7 million en 1998 pour grimper à une pointe de 11,3 millions de tonnes en 2000, alors que le total des captures mondiales, hors anchois, est resté relativement stable, entre 83,6 et 86,5 millions de tonnes.

Selon les estimations préliminaires de la production totale des captures en 2005, les captures des pêches continentales avaient augmenté d'environ 0,4 million de tonnes, alors que les captures marines avaient chuté d'environ 1,5 million de tonnes. Cependant, moins d'un tiers de la baisse de production des captures marines entre 2004 et 2005 peut être attribué à la variabilité de l'anchois du Pérou, car les captures d'autres espèces marines dans leur ensemble ont chuté d'environ 1 million de tonnes.

Selon les estimations, la valeur de première vente de la production de pêches de capture mondiale est de l'ordre de 84,9 milliards de dollars EU – soit une croissance

Figure 4

Pêches de capture marines et continentales: 10 principaux pays producteurs en 2004



de 3,6 pour cent par rapport à celle de 2003 – dont 3,4 milliards de dollars EU pour le poisson destiné à la transformation.

Le seul changement récent dans le classement des 10 premiers pays producteurs (figure 4) concerne le repositionnement du Chili. Ce pays est passé de la sixième place en 2002 à la septième en 2003, puis à la quatrième place en 2004, là encore en raison des fluctuations des captures d'anchois. Les statistiques de prise officielles communiquées par la Chine ont été extrêmement stables depuis 1998 (figure 3) passant de 16,5 à 16,9 millions de tonnes entre 2001 et 2004. Toutefois, les captures des navires chinois pratiquant la pêche hauturière ont considérablement augmenté depuis 1998, et ont atteint plus de 0,4 million de tonnes en 2004, soit une quantité analogue aux prises individuellement réalisées par le Japon, la République de Corée et Taïwan Province de Chine, pays qui pratiquent depuis longtemps la pêche hauturière, mais ont progressivement réduit leurs activités durant ces dernières années.

Production mondiale des pêches de capture marines

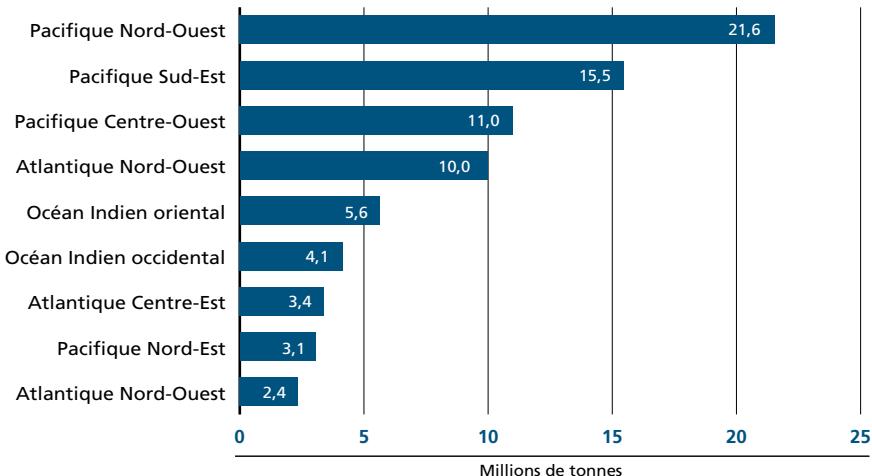
La production des pêches de capture marines s'est chiffrée à 85,8 millions de tonnes en 2004. S'agissant du total des captures mondiales (qui inclut la production des pêches de capture continentales), la tendance récente a été fortement influencée par les fluctuations des prises d'anchois au large des côtes du Pérou et du Chili.

Le Pacifique Nord-Ouest et le Pacifique Sud-Est demeurent les zones de pêche les plus productives (figure 5). Dans les trois autres zones (océan Indien occidental et oriental, et Pacifique Centre-Ouest) principalement situées dans les tropiques où la FAO estimait 10 ans auparavant que la pêche pouvait encore se développer², le total des prises a continué d'augmenter dans l'océan Indien oriental et le Pacifique Centre-Ouest. Dans l'océan Indien occidental, la production des pêches de capture a toutefois chuté en 2004 par rapport à l'année précédente, et la tendance ancienne à la hausse s'est probablement infléchie dans cette zone. Les pêches côtières y sont probablement plus vulnérables que dans les deux autres régions, avec une baisse de 0,2 million de tonnes du volume total des captures, hors thonidés, en 2004. Les captures de thonidés – qui sont le groupe d'espèces le plus précieux et sont généralement exportées – ont atteint quasiment 30 pour cent du volume total des captures.

On note une augmentation continue des prises dans l'Atlantique Nord-Ouest et le Pacifique Nord-Est depuis les niveaux minimums enregistrés en 1998 et en 2000 (voir la figure 18 à la page 32-33). Ces deux zones de pêche tempérées comptent parmi les plus réglementées et les plus gérées au monde, et le récent rétablissement des captures

Figure 5

Pêches de capture: production par grandes zones de pêches marines en 2004



Note: Les zones de pêche mentionnées sont celles dont la production en quantité a été supérieure ou égale à 2 millions de tonnes en 2004.



peut être considéré comme une indication de l'efficacité des mesures de gestion introduites après les crises qui ont marqué les années 90. La Méditerranée et la mer Noire semblent être les zones les plus stables du point de vue du total des captures (les quantités pour 1996 et 2004 sont restées inchangées, si ce n'est quelques variations mineures), mais une analyse plus fine par groupe d'espèces met en évidence une augmentation des petits pélagiques et une baisse des espèces démersales, des thonidés et des requins, ce qui suggère un déclin pour plusieurs des espèces halieutiques les plus précieuses.

En 2004, le total des prises a diminué de plus de 10 pour cent par rapport à son niveau de 2002 dans trois zones de pêche: l'Atlantique Nord-Est, l'Atlantique Sud-Ouest et le Pacifique Centre-Est. Dans l'Atlantique Nord-Est, les captures sont tombées à moins de 10 millions de tonnes pour la première fois depuis 1991. Une chute marquée des prises d'encornet rouge d'Argentine par les flottilles locales et les flottilles de pêche hauturière (en 2004, la production des pêches de capture représentait un neuvième de celle de 1999) a ramené le total des prises dans l'Atlantique Sud-Ouest à son plus bas niveau depuis 1984 (figure 18). Dans le Pacifique Centre-Est, les captures ont culminé à près de 2 millions de tonnes en 2002, pour régresser d'environ 13 pour cent au cours des deux années suivantes.

Avec une production totale de l'ordre de 10,7 millions de tonnes en 2004, l'anchois du Pérou reste de loin en tête des 10 espèces marines les plus capturées (figure 6). Ce classement n'a pas affiché de changements majeurs depuis 2002. Le capelan (un petit pélagique) qui était à la quatrième place en 2002 a été éliminé du classement et remplacé par le thon jaune. Le merlan bleu et le maquereau espagnol ont amélioré leurs positions au détriment de l'anchois japonais et du chinchar du Chili.

Les captures de thonidés sont restées relativement stables depuis 2002, alors que le volume total des prises d'espèces profondes et d'autres espèces épipélagiques – principalement les calmars océaniques – a augmenté de plus de 20 pour cent entre 2002 et 2004. La part des prises océaniques dans le total des captures marines a été supérieure à 12 pour cent en 2003 et en 2004. Des informations complémentaires sur les espèces océaniques sont fournies à l'encadré 1 (voir p. 12-13).

S'agissant des tendances par groupes d'espèces, les captures de crevettes et de céphalopodes se sont considérablement accrues durant la décennie achevée en 2004 (de 47,2 et de 28,4 pour cent respectivement) et, à la fin de cette décennie, elles

Encadré 1

Phases de développement des pêcheries d'espèces océaniques

La pêche en haute mer continue d'attirer l'attention des organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et du grand public, qui montrent tous un intérêt grandissant pour la gestion des ressources de la haute mer¹, et une préoccupation générale au regard de la surpêche. Les ressources de la haute mer sont définies comme celles présentes hors des zones économiques exclusives (ZEE), qui s'étendent généralement sur 200 milles marins.

La base de données de la FAO sur les statistiques des pêches mondiales ne permet malheureusement pas de dégager une estimation précise de la production des pêches de capture des hautes mers, car les statistiques sur les captures concernent de vastes zones de pêche qui ne sont pas directement comparables avec celles des ZEE. Les données disponibles n'indiquent donc pas si le poisson a été capturé à l'intérieur ou à l'extérieur des ZEE. Toutefois, la base de données de la FAO sur les captures contenant des statistiques sur les captures des espèces océaniques peut être utilisée pour analyser les tendances des captures et les phases de développement des pêches pour ce groupe d'espèces pêchées essentiellement au-delà des plates-formes continentales.

Les espèces océaniques peuvent être classées en espèces épipélagiques et en espèces d'eau profonde. Le nombre d'espèces classées comme espèces d'eau profonde continue de croître, atteignant 115 espèces en 2004, alors que le nombre des espèces épipélagiques restait stable à 60. L'amélioration de la ventilation des espèces d'eau profonde, qui sont indiquées dans les statistiques nationales sur les captures, fait pendant à l'augmentation des espèces de requin constatée ces dernières années. Ce phénomène pourrait s'expliquer notamment par la prise de conscience croissante dans le monde que les espèces vulnérables doivent être protégées par des mesures de gestion rigoureuses et que celles-ci ne peuvent être formulées et acceptées que si les informations de base comme que les statistiques sur les captures sont systématiquement collectées.

Dans une récente étude de la FAO², une méthode permettant d'identifier et d'étudier les phases de développement des pêches a été appliquée aux séries de données sur les captures d'espèces océaniques pour 1950-2004. Les tendances des captures totales (figure A) montrent que les prises épipélagiques océaniques ont augmenté très régulièrement durant toute la période, tandis que les pêches concernant les ressources d'eau profonde n'ont commencé à se développer de manière significative qu'à la fin des années 70. Cette situation est due à l'évolution des techniques applicables à la pêche en eau profonde, mais aussi à la nécessité d'exploiter de nouveaux fonds de pêche du fait de l'extension des juridictions qui réduisent les possibilités, et du déclin des ressources dans les zones côtières. Une analyse comparative des phases de développement (figures B et C) montre de façon plus détaillée qu'à la fin des années 60, les ressources épipélagiques océaniques classées comme «inexploitées» sont tombées à zéro, ce qui ne s'était produit qu'à la fin des années 70. Durant la même période de 20 ans, le pourcentage des espèces d'eau profonde classées comme «sénescentes» dépassait celui des espèces épipélagiques et a continué à être supérieur depuis. Ce résultat peut être considéré comme la preuve que les espèces d'eau profonde sont généralement très vulnérables à la surexploitation, compte tenu principalement de leurs taux de croissance lents et de leur âge tardif à la première maturité.

¹ Par exemple, la Conférence d'examen des Nations Unies sur l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, qui s'est tenue au siège de l'ONU à New York (États-Unis d'Amérique) du 22 au 26 mai 2006. (Voir également p. 123-127.)

² FAO. 2006. *The state of the world highly migratory, straddling and other high seas fishery resources and associated species*, par J.-J. Maguire, M. Sissenwine, J. Csrke, R. Grainger et S. Garcia. FAO, Document technique sur les pêches n° 495.

Figure A

Prises mondiales d'espèces océaniques (épipélagiques et d'eau profonde), principalement en haute mer

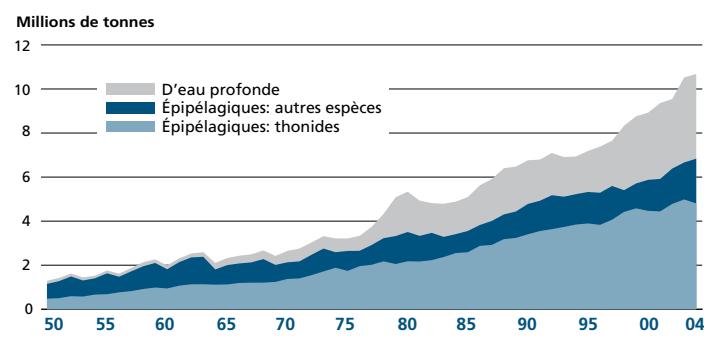


Figure B

Pourcentage de ressources océaniques épipélagiques aux différentes phases de développement des pêches, 1950–2004

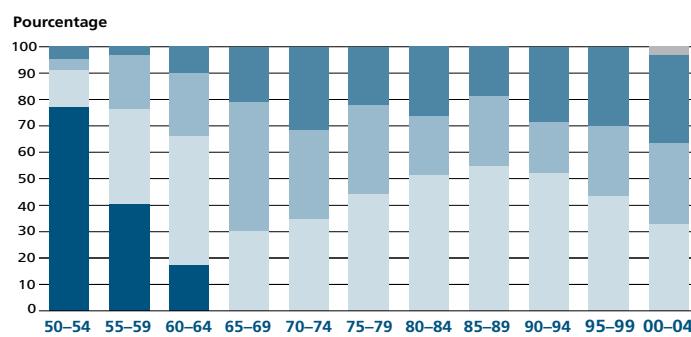


Figure C

Pourcentage de ressources océaniques d'eau profonde aux différentes phases de développement des pêches, 1950–2004

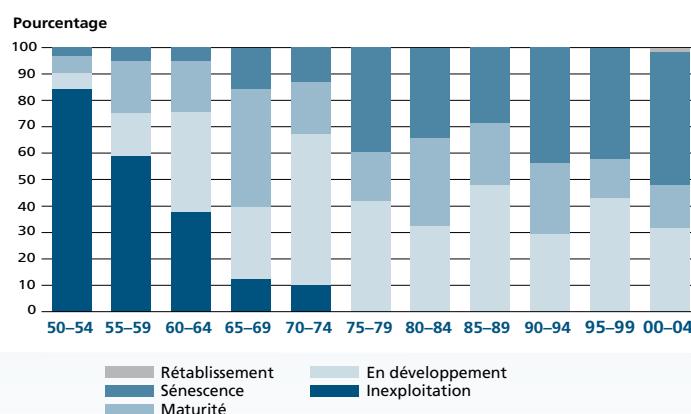
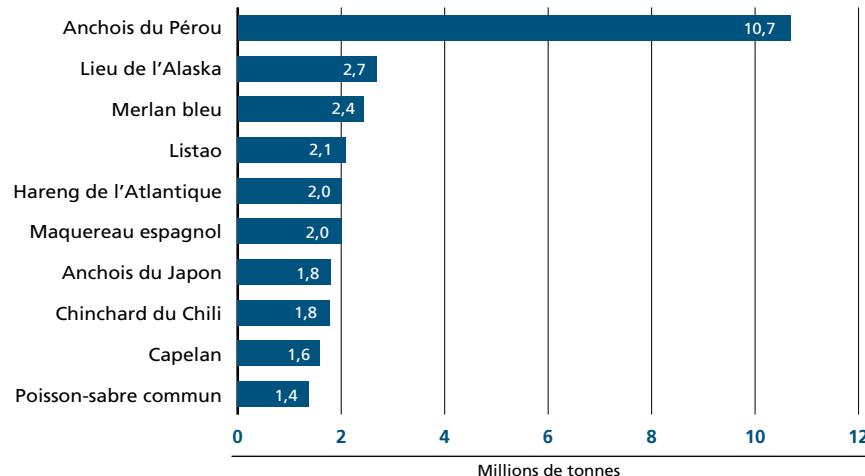


Figure 6

Pêches de capture marines: production des 10 principales espèces en 2004



avaient toutes deux atteint leur plus haut niveau, soit environ 3,6 et 3,8 millions de tonnes. Pour le groupe des crevettes, il est difficile d'analyser les tendances des espèces, car d'importantes quantités sont simplement signalées en tant que crevettes, sans autre précision. Pour les céphalopodes, l'augmentation des captures d'encornets volants géants et «autres encornets non identifiés» dans le Pacifique a compensé l'effondrement des captures d'encornet rouge d'Argentine dans l'Atlantique. Les prises de thonidés et de requins ont toutes deux chuté en 2004 après avoir atteint leur maximum en 2003.

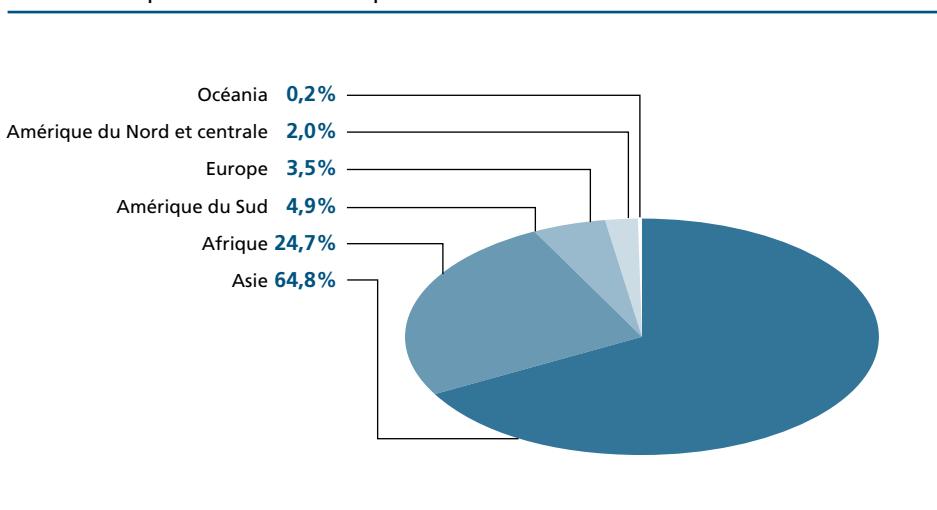
Lorsque l'on analyse les tendances des captures par espèce, il convient de garder à l'esprit qu'une tendance peut être modifiée par une sous-estimation due au signalement non spécifique d'une partie des captures ou, *a contrario*, par une meilleure ventilation des espèces dans les statistiques de prise. Bien que le nombre d'espèces entrant dans la base de données de la FAO sur les captures ait augmenté au taux annuel moyen de 5 pour cent durant les 8 dernières années, et que le pourcentage des captures signalées au niveau de l'espèce se soit amélioré lors des dernières années, quelque 37 pour cent des captures mondiales ne sont toujours pas rapportées aux espèces correspondantes. Environ 27 pour cent d'entre elles sont déclarées à un niveau taxonomique plus général, et 10 pour cent figurent dans la catégorie «poissons marins non identifiés».

Production mondiale des pêches de capture dans les eaux continentales

Après un léger fléchissement en 2002, le total mondial des captures en eaux continentales est de nouveau remonté en 2003 et 2004 pour atteindre 9,2 millions de tonnes pendant cette dernière année. Comme précédemment, l'Afrique et l'Asie représentent environ 90 pour cent du total mondial (figure 7) et leurs parts respectives sont relativement stables. Les pêches continentales paraissent toutefois en crise en Europe où le total des captures a chuté de 30 pour cent depuis 1999. Le déclin de la pêche professionnelle peut y être partiellement imputé à la concurrence d'autres formes d'exploitation des ressources hydriques continentales et à la moindre viabilité économique de nombreuses entreprises de pêche. La pêche de loisir représente une part considérable des prises. Les statistiques des pays développés sur les captures en eaux continentales, publiées par la FAO, reposent généralement sur des informations fournies par les correspondants nationaux, et le total des prises peut varier très sensiblement selon que ces derniers tiennent compte ou non des captures des pêches de loisir.

Figure 7

Pêches de capture continentales par continent en 2004



Note: Production mondiale du secteur des pêches de capture continentales: 9,2 millions de tonnes en 2004.



L'importance et le rôle des pêches continentales dans les pays développés par rapport aux pays en développement (où elles sont une source importante de protéines animales dans les zones rurales pauvres) ressortent de manière encore plus contrastée lorsque l'on groupe les pays par classe économique (tableau 3). La Chine et les autres pays en développement représentaient 94,5 pour cent du total mondial des captures continentales en 2004, tandis que la part conjuguée des pays en transition et des pays industrialisés a baissé de 5,5 pour cent.

Les 10 premiers pays producteurs (figure 8) sont les mêmes qu'en 2002. Le Myanmar, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda (ce pays ayant élargi la couverture de son système de collecte de données, d'où une augmentation de la production déclarée) ont amélioré leur position dans le classement, alors que le Cambodge, l'Egypte et l'Indonésie ont été rétrogradés. Malheureusement, nombre de pays sont encore confrontés à de graves difficultés de gestion et de financement pour la collecte des statistiques sur les pêches continentales. Ainsi, en dépit du fait que les lacs et les fleuves d'Afrique fournissent des aliments à une multitude de gens ainsi que des revenus à l'exportation, la FAO a été obligée d'estimer le total des captures continentales en 2004 pour la moitié des pays d'Afrique concernés par ce type de pêche.

L'analyse des tendances des captures continentales par espèce ou groupe d'espèces dans la base de données de la FAO risque d'être faussée pour deux raisons principales: la très faible ventilation par espèce des captures déclarées par de nombreux pays,

Tableau 3

Pêches continentales de capture: production par catégorie économique

	Production en 2004	
	(millions de tonnes)	(Part de la production mondiale)
Chine	2,42	26,2
Autres pays en développement	6,29	68,2
Économies en transition	0,29	3,2
Pays industrialisés	0,22	2,3
Total	9,22	

Figure 8

Pêches de capture continentales: 10 principaux pays producteurs en 2004

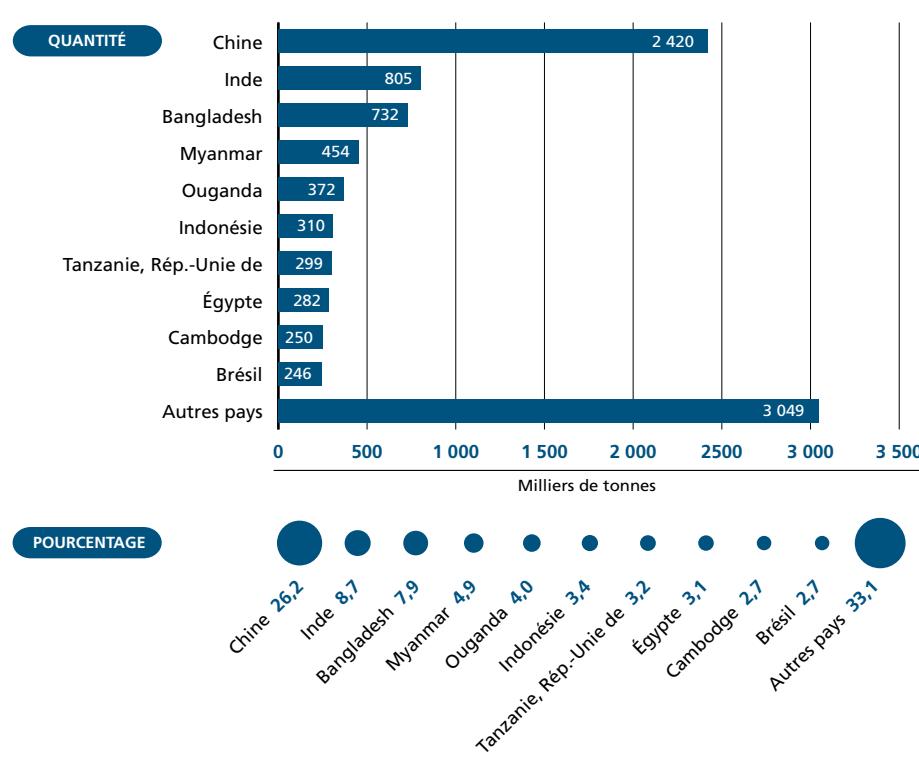
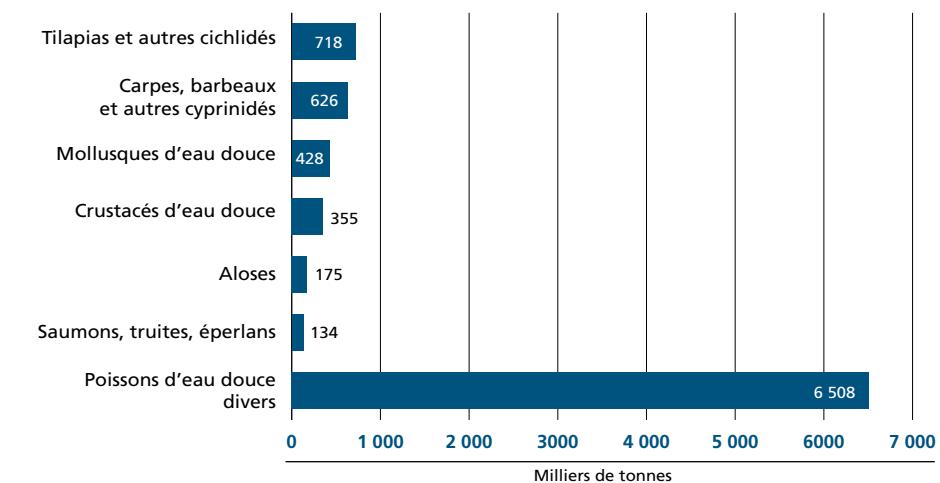


Figure 9

Pêches de capture continentales: principaux groupes d'espèces en 2004



et les fortes variations récemment enregistrées dans les données concernant des aspects majeurs des statistiques des prises continentales déclarées par la Chine, qui représentent plus d'un quart de la production mondiale.

En 2003 et 2004, les captures en eaux continentales regroupées à la rubrique «poissons d'eau douce non inclus ailleurs» étaient une fois encore supérieures à la moitié du total mondial, et seulement 19 pour cent d'entre elles sont déclarées au

niveau de l'espèce. Cette situation est très préjudiciable car les informations relatives aux prises par espèce sont indispensables pour la gestion. Dans les pays où les pêches continentales contribuent largement à la sécurité alimentaire et au développement économique, en particulier en Afrique et en Asie, une gestion malavisée ne manquerait pas d'entraîner des pertes économiques bien supérieures aux dépenses à engager pour améliorer sensiblement la qualité et la précision des statistiques sur les captures en eaux continentales.

Suite à plusieurs années de collaboration avec la FAO, la Chine a amélioré la ventilation par espèce de ses statistiques de prise en eaux continentales et en mer. Toutefois, les tendances de production des pêches de capture pour les trois principaux groupes d'espèces d'eau douce exploités en Chine (à savoir les poissons, les crustacés et les mollusques) se sont notablement modifiées en 2003 et en 2004. La réduction de moitié des captures de «crustacés d'eau douce» signalées par la Chine en 2004, suite au pic extrêmement élevé déclaré en 2002, a eu pour effet de renvoyer ce groupe d'espèces de la deuxième à la cinquième place du classement mondial (figure 9). Les captures mondiales de tilapias et de carpes ont augmenté dans les deux dernières années, tandis que les prises d'aloise (une espèce qui supporte mal les effets des dégradations environnementales lorsqu'elle migre dans des eaux de différentes salinités) ont été en 2004 inférieures de 12 pour cent aux volumes déclarés pour 2002.

AQUACULTURE

Production de l'aquaculture

La contribution de l'aquaculture aux approvisionnements mondiaux de poissons, de crustacés, de mollusques et autres animaux aquatiques³ continue de progresser, passant de 3,9 pour cent de la production pondérale totale en 1970, à 27,1 pour cent en 2000, et 32,4 pour cent en 2004. L'aquaculture poursuit son essor à un rythme plus rapide que celui de tous les autres secteurs de production alimentaire d'origine animale. Dans le monde, elle s'est développée à un taux annuel moyen de 8,8 pour cent depuis 1970, contre seulement 1,2 pour cent pour les pêches de capture et 2,8 pour cent⁴ pour les systèmes terrestres de production animale pendant la même période. L'expansion de la production aquacole a très largement dépassé la croissance démographique, l'offre moyenne par habitant de produits issus de l'aquaculture étant passée de 0,7 kg en 1970 à 7,1 kg en 2004, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,1 pour cent.

La production aquacole mondiale (poissons de consommation et plantes aquatiques) a considérablement augmenté au cours des 50 dernières années. D'un niveau inférieur à un million de tonnes au début des années 50, la production déclarée pour 2004 a grimpé à 59,4 millions de tonnes, pour une valeur de 70,3 milliards de dollars EU. Cela représente une augmentation annuelle moyenne de 6,9 pour cent en volume et de 7,7 pour cent en valeur, par rapport aux chiffres annoncés pour 2002. En 2004, les pays de la région Asie-Pacifique représentaient 91,5 pour cent de la production mondiale et 80,5 pour cent de sa valeur. La Chine représenterait 69,6 pour cent du volume total de la production aquacole mondiale, et 51,2 percent de sa valeur (Figure 10)⁵.

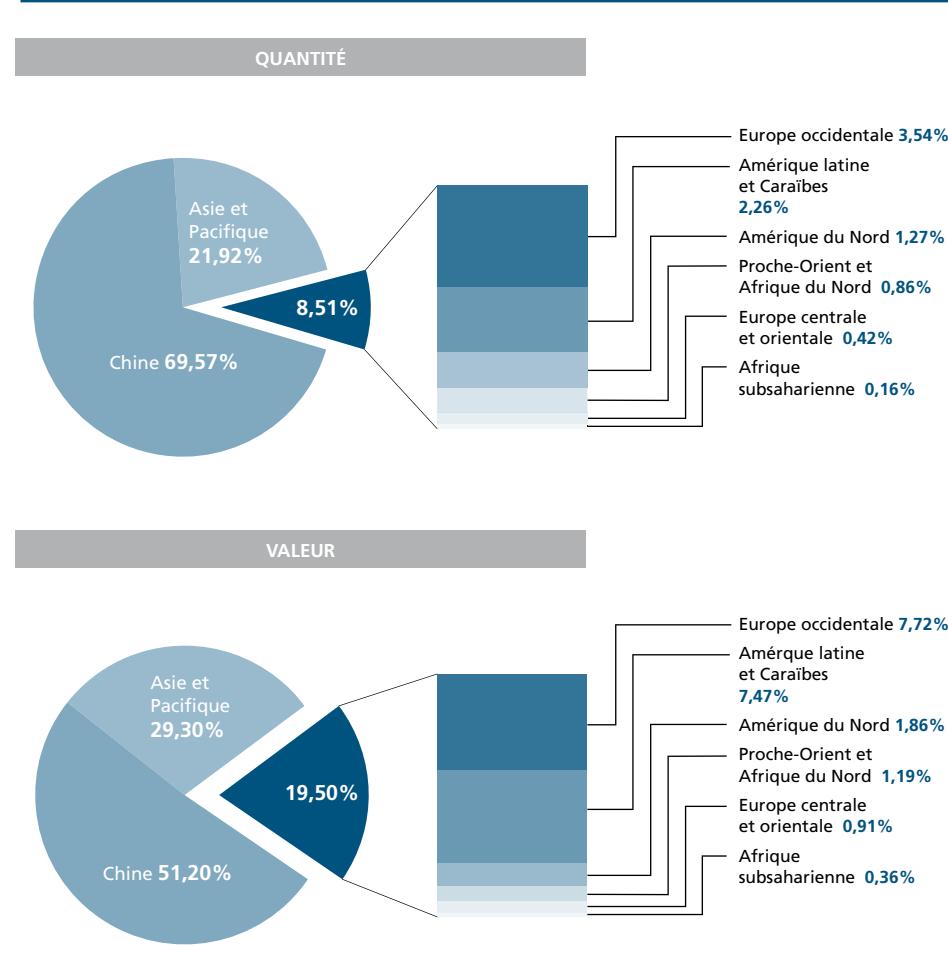
S'agissant de l'offre de poissons de consommation, le secteur aquacole mondial, hors Chine, a produit en 2004 environ 15 millions de tonnes de produits d'élevage, contre quelque 54 millions de tonnes pour les pêches de capture directement destinées à la consommation. Les chiffres correspondants présentés pour la Chine sont de l'ordre de 31 millions de tonnes pour l'aquaculture et de 6 millions de tonnes pour les pêches de capture, ce qui illustre de manière frappante la prépondérance de l'aquaculture dans ce pays.

La production est très diversifiée au sein de chaque région. Dans la région Asie-Pacifique, la production aquacole d'Asie du Sud, de la Chine et de la majeure partie d'Asie du Sud-Est est principalement composée de cyprinidés, tandis que dans le reste de l'Asie orientale, elle se compose essentiellement de poissons marins de valeur. Au niveau mondial, environ 99,8 pour cent des plantes aquatiques cultivées, 97,5 pour cent des cyprinidés et 87,4 pour cent des crevettes penaeides et 93,4 pour cent des huîtres viennent de la région Asie-Pacifique. Par ailleurs, 55,6 pour cent des salmonidés de culture



Figure 10

Production aquacole par groupement régional en 2004



sont produits en Europe de l'Ouest, principalement au nord du continent. Les carpes prédominent en Europe centrale et en Europe orientale, tant en volume qu'en valeur.

En Amérique du Nord, la barbue d'Amérique est la première espèce aquacole cultivée aux États-Unis d'Amérique, tandis que le saumon de l'Atlantique et le saumon du Pacifique prédominent au Canada. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, les salmonidés ont évincé les crevettes durant la dernière décennie pour devenir le premier groupe d'espèces cultivées suite aux flambées de maladies dans les principales zones productrices de crevettes et de la croissance rapide de la production de saumon au Chili.

L'Afrique subsaharienne continue d'occuper une place mineure dans l'aquaculture en dépit de son potentiel naturel. Même l'aquaculture du tilapia, une espèce indigène, n'a pas vraiment décollé. Le Nigéria est en tête des pays de la région, avec une production déclarée de 44 000 tonnes de poisson-chat, de tilapia et autres poissons d'eau douce. Plusieurs signes encourageants sont à signaler sur le continent: la production de crevettes géantes tigrées (*Penaeus monodon*) à Madagascar et de l'algue *Eucheuma* en République-Unie de Tanzanie est en plein essor, tandis que la production d'espèces occupant des créneaux particuliers comme les ormeaux (*Haliotis spp.*) en Afrique du Sud est elle aussi en augmentation. En Afrique du Nord et au Proche-Orient, l'Égypte est de loin le premier pays en termes de production (avec 92 pour cent du total régional), et elle est désormais le deuxième producteur de tilapia après la Chine et le premier producteur mondial de mulets.

Les 10 plus grands producteurs de poissons d'élevage destinés à la consommation en 2004 sont énumérés au tableau 4, ainsi que les 10 premiers pays en termes de croissance

Tableau 4

Production aquacole (10 principaux producteurs de poisson destiné à l'alimentation): volume et croissance émergente

Producteurs	2002	2004	Taux de croissance annuel moyen (Pourcentage)
	(Tonnes)		
Dix principaux producteurs: quantité, 2002-04			
Chine	27 767 251	30 614 968	5,0
Inde	2 187 189	2 472 335	6,3
Viet Nam	703 041	1 198 617	30,6
Thaïlande	954 567	1 172 866	10,8
Indonésie	914 071	1 045 051	6,9
Bangladesh	786 604	914 752	7,8
Japon	826 715	776 421	-3,1
Chili	545 655	674 979	11,2
Norvège	550 209	637 993	7,7
États-Unis d'Amérique	497 346	606 549	10,4
Sous-total 10 principaux producteurs	35 732 648	40 114 531	6,0
RESTE DU MONDE	4 650 830	5 353 825	7,3
TOTAL	40 383 478	45 468 356	6,1
Dix principaux producteurs: croissance, 2002-04			
Myanmar	190 120	400 360	45,1
Viet Nam	703 041	1 198 617	30,6
Turquie	61 165	94 010	24,0
Pays-Bas	54 442	78 925	20,4
République de Corée	296 783	405 748	16,9
Iran (Rég. islamique d')	76 817	104 330	16,5
Égypte	376 296	471 535	11,9
Chili	545 655	674 979	11,2
Thaïlande	954 567	1 172 866	10,8
États-Unis d'Amérique	497 346	606 549	10,4

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques, Le taux de croissance annuel moyen est celui de 2002-04.

annuelle de la production aquacole pour la période 2002-2004. Toutes les régions ont enregistré un accroissement de leur production durant cette période, les deux régions de tête étant le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et la région Amérique latine et Caraïbes, avec une croissance annuelle moyenne de 13,5 et de 9,6 pour cent, respectivement.

En 2004, la production mondiale de plantes aquatiques s'est élevée à 13,9 millions de tonnes (6,8 milliards de dollars EU), dont 10,7 millions de tonnes (5,1 milliards de dollars EU) pour la Chine, 1,2 million de tonnes pour les Philippines, 0,55 million de tonnes pour la République de Corée et 0,48 million de tonnes pour le Japon. Un varech – la laminaire japonaise (*Laminaria japonica* – 4,5 millions de tonnes) a été la plante aquatique la plus cultivée, suivi d'une algue brune, le wakamé (*Undaria pinnatifida* – 2,5 millions de tonnes) et du nori (*Porphyra tenera* – 1,3 million de tonnes). Certains pays ont également déclaré 2,6 millions de tonnes à la rubrique «plantes aquatiques» sans autre précision. La production de plantes aquatiques s'est accrue rapidement depuis son volume total de 11,6 millions de tonnes en 2002, principalement en raison de la forte poussée de la production chinoise⁶.

La production des grands groupes d'espèces continue de croître bien que les augmentations enregistrées depuis 10 ans restent inférieures aux extraordinaires taux de croissance réalisés dans les années 80 et 90 (figure 11, tableau 5) La période 2000-



Figure 11

Production aquacole mondiale: principaux groupes d'espèces

Milliers de tonnes

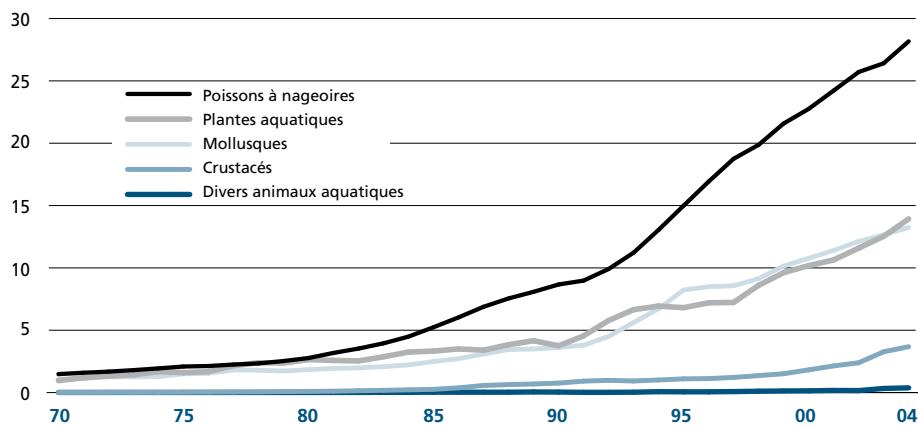


Tableau 5

Aquaculture: production mondiale, taux de croissance annuel moyen des différents groupes d'espèces

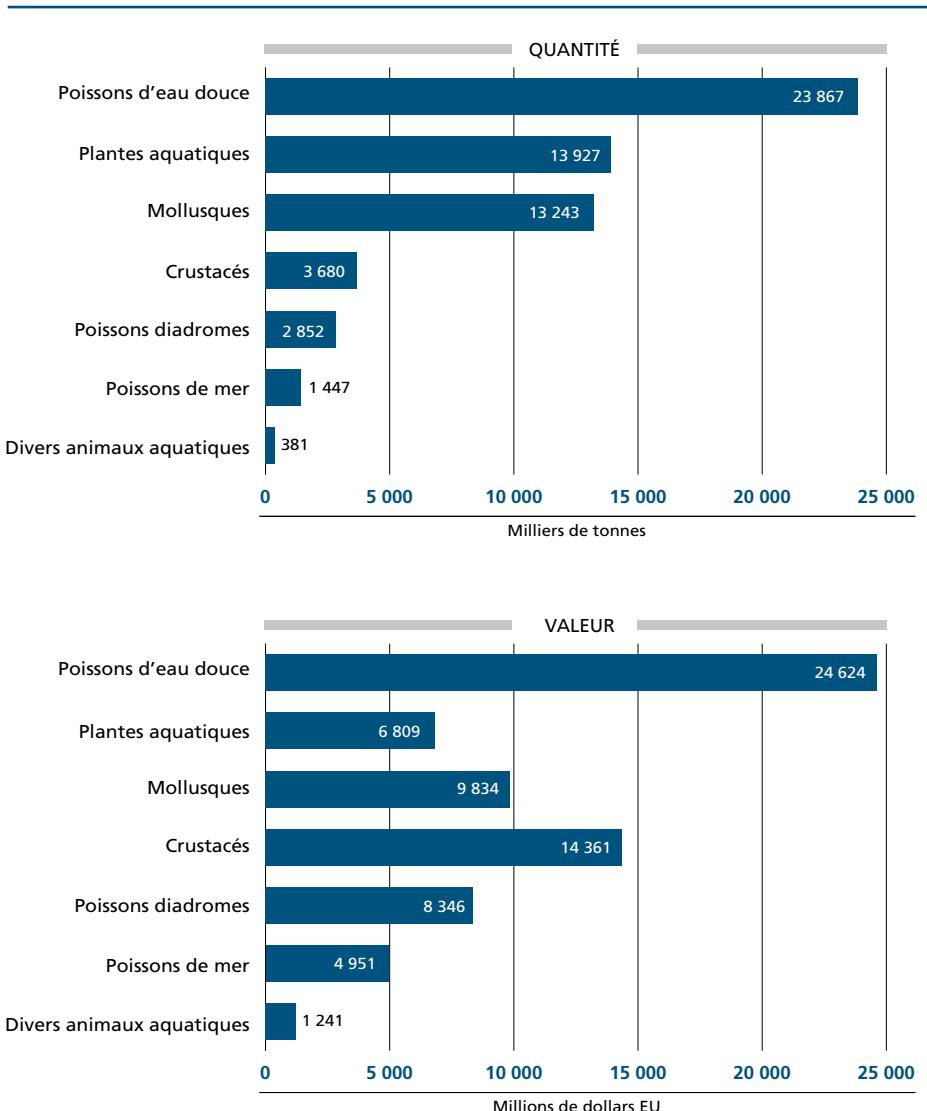
Période de temps	Crustacés	Mollusques	Poissons d'eau douce	Poissons diadromes	Poissons de mer	Total
	(Pourcentage)					
1970–2004	18,9	7,7	9,3	7,3	10,5	8,8
1970–1980	23,9	5,6	6,0	6,5	14,1	6,2
1980–1990	24,1	7,0	13,1	9,4	5,3	10,8
1990–2000	9,1	11,6	10,5	6,5	12,5	10,5
2000–2004	19,2	5,3	5,2	5,8	9,6	6,3

2004 a été caractérisée par une forte poussée de la production de crustacés et, dans une moindre mesure, de poissons marins. La croissance de la production des autres groupes d'espèces commence à se ralentir, et le taux global de croissance est loin des extrêmes enregistrés pendant les deux dernières décennies, même s'il reste appréciable. En conséquence, bien que la production devrait continuer de croître dans un avenir proche, les taux d'augmentation pourraient se tasser. La figure 12 fait le point de la production aquacole en 2004, en volume et en valeur, pour les grands groupes d'espèces.

Les 10 principaux groupes d'espèces en volume et en pourcentage d'augmentation de la production entre 2002 et 2004 sont présentés au tableau 6. La production de carpes a dépassé de loin celle de tous les autres groupes d'espèces, avec plus de 40 pour cent (18,3 millions de tonnes) de la production totale de poissons, de crustacés et de mollusques. Ces 10 grands groupes d'espèces correspondent à elles toutes à 90,5 pour cent de la production aquacole totale destinée à la consommation. L'espèce la plus cultivée était l'huître creuse du Pacifique (*Crassostrea gigas* – 4,4 millions de tonnes), suivie de trois espèces de carpe: la carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix* – 4 millions de tonnes), la carpe herbivore (*Ctenopharyngodon idellus* – 3,9 millions de tonnes) et la carpe commune (*Cyprinus carpio* – 3,4 millions de tonnes). En valeur, l'élevage de crevettes vient en deuxième place, et s'est notamment accru dans la période 2002-2004.

Figure 12

Production aquacole mondiale: principaux groupes d'espèces en 2004



La diversité croissante de la production aquacole est confirmée par le fait que la liste des groupes d'espèces a connu la plus forte augmentation entre 2002 et 2004. Les oursins et échinodermes viennent en tête de liste avec un bond spectaculaire de la production déclarée qui est passée de 25 tonnes en 2002 à 60 852 tonnes en 2004. Même s'il est vrai que ces espèces constituent un nouveau secteur d'activité aquacole, cette progression reflète aussi l'effort fait par la Chine pour améliorer la communication de ces données sur l'aquaculture. À compter de 2003, la Chine a considérablement augmenté le nombre d'espèces mentionnées dans ses données où figurent désormais 15 nouvelles espèces d'eau douce et 13 nouvelles espèces marines. Cela a eu pour effet une baisse correspondante de la production déclarée au titre de groupes «non spécifiés».

L'essentiel de la production aquacole de poissons, de crustacés et de mollusques continue à provenir des eaux douces (56,6 pour cent en volume et 50,1 pour cent en valeur) (figure 13). La mariculture représente 36 pour cent des quantités produites et 33,6 pour cent de la valeur totale. La production marine est principalement composée de poissons à forte valeur, mais on compte également un volume important de moules et d'huîtres d'assez bas prix⁷. La production en eau saumâtre ne représentait que 7,4 pour cent des quantités produites en 2004, mais sa part s'établissait à 16,3 pour cent

Tableau 6

Dix principaux groupes d'espèces dans la production aquacole: volume et croissance émergeante

Groupes d'espèces	2002	2004	Taux de croissance annuel moyen (Pourcentage)
	(Tonnes)		
Dix principaux groupes d'espèces: production aquacole, 2004			
Carpes et autres cyprinidés	16 673 155	18 303 847	4,8
Huîtres	4 332 357	4 603 717	3,1
Clams, coques, arches	3 457 510	4 116 839	9,1
Poissons d'eau douce divers	3 763 902	3 739 949	-0,3
Crevettes	1 495 950	2 476 023	28,7
Saumons, truites, éperlans	1 791 061	1 978 109	5,1
Moules	1 700 871	1 860 249	4,6
Tilapias et autres cichlidés	1 483 309	1 822 745	10,9
Peignes, pectens	1 228 692	1 166 756	-2,6
Mollusques marins divers	1 389 586	1 065 191	-12,4
Dix principaux groupes d'espèces: croissance de la production de poissons, crustacées et mollusques, 2002-2004			
Oursins comestibles et autres échinodermes	25	60 852	4 833,6
Ormeaux, bigorneaux, conques	2 970	287 720	884,3
Grenouilles et autres amphibiens	3 074	76 876	400,1
Mollusques d'eau douce	13 414	142 346	225,8
Esturgeons, spatulaires	3 816	15 551	101,9
Invertébrés aquatiques divers	12 593	42 159	83,0
Plies, flétans, soles	35 513	109 342	75,5
Poissons côtiers divers	386 160	878 589	50,8
Poissons démersaux divers	16 638	31 531	37,7
Crevettes	1 495 950	2 476 023	28,7

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques, Le taux de croissance annuel moyen est celui de 2002-2004.

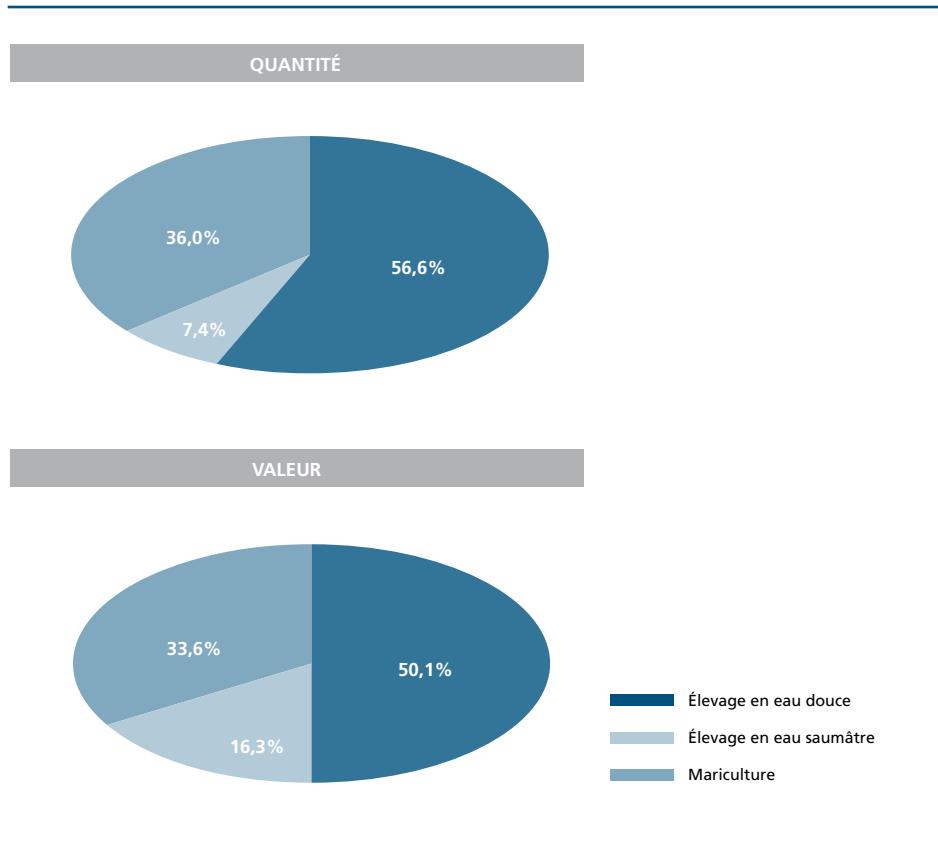
de la valeur totale, ce qui illustre la place prépondérante des crustacés et des poissons à valeur commerciale élevée.

De 1970 à 2004, la production aquacole chinoise en eaux continentales a progressé au taux moyen annuel de 10,8 pour cent, contre 7 pour cent dans le reste du monde⁸. Au cours de cette même période, la production aquacole chinoise en eau de mer, hors plantes aquatiques, s'est accrue au taux moyen annuel de 10,7 pour cent, contre 5,9 pour cent dans le reste du monde. La figure 14 illustre les tendances de la production aquacole en eau douce et en mer pour la Chine et le reste du monde.

À la différence des systèmes terrestres d'exploitation, où le gros de la production mondiale provient d'un nombre limité d'espèces animales et végétales, plus de 240 espèces aquatiques animales et végétales ont été déclarées en 2004, soit 20 de plus que le nombre signalé en 2002. Ces 240 espèces représentent 94 familles; de plus, cette diversité est probablement sous-estimée étant donné que 8,9 millions de tonnes (15,1 pour cent) de la production aquacole mondiale, notamment une vingtaine de familles supplémentaires, n'ont pas été déclarées au niveau de l'espèce en 2004; il est probable que ce groupe «non spécifié» comprend des espèces qui n'ont encore jamais été signalées en tant qu'espèces d'élevage. S'agissant de la production aquacole notifiée à la FAO au niveau de l'espèce, les 10 premières espèces représentent 61,7 pour cent de la production totale, tandis que les 25 premières comptent pour 86,6 pour cent de ce total. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2000 (68,1 pour cent et 91 pour cent, respectivement), ce qui constitue une indication supplémentaire d'une plus grande diversification des espèces cultivées.

Figure 13

Production aquacole mondiale de poissons, de crustacés et de mollusques par milieu en 2004



Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques.

Il convient de noter que le rythme de croissance annuelle de la production aquacole de poissons, de crustacés et de mollusques dans les pays en développement, qui s'est établi en moyenne à 10,2 pour cent depuis 1970, a dépassé celui des pays développés, où il n'a été que de 3,9 pour cent. Dans les pays en développement autres que la Chine, la production a progressé au taux annuel de 8,2 pour cent. En 1970, les pays en développement sont entrés pour 58,8 pour cent dans la production, tandis qu'en 2002, leur part a atteint 91,4 pour cent. Entre 2002 et 2004 la tendance était encore plus spectaculaire, la production des pays en développement, hors Chine, ayant augmenté au taux annuel de 11 pour cent, contre 5 pour cent pour la Chine et 2,3 pour cent pour les pays développés. À l'exception des crevettes marines, le gros de la production aquacole des pays en développement était constitué en 2004 de poissons omnivores/herbivores ou d'espèces qui se nourrissent par filtration, alors que près des trois quarts de la production de poissons d'élevage des pays développés étaient composés d'espèces carnivores.

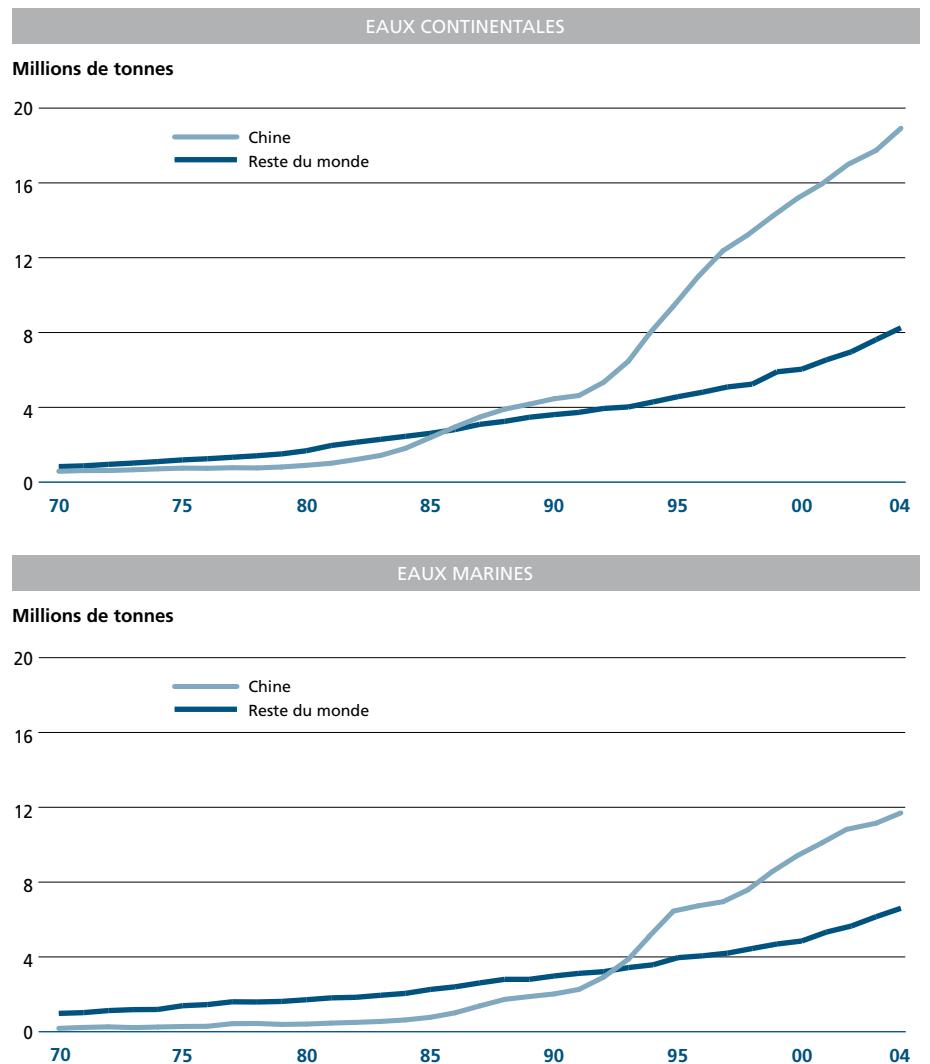
PÊCHEURS ET PISCICULTEURS

Des milliers de gens de par le monde dépendent directement ou non de la pêche et de l'aquaculture pour leur subsistance. Au cours des trois dernières décennies, le nombre de pêcheurs et de pisciculteurs a augmenté plus rapidement que la population mondiale, tandis que l'emploi dans le secteur halieutique s'est développé à un rythme plus rapide que dans l'agriculture. Selon les estimations, 41 millions de personnes (tableau 7) travaillaient en 2004 (à plein temps ou à temps partiel) en tant que pêcheurs ou pisciculteurs, soit 3,1 pour cent des 1,36 milliard de gens employés dans



Figure 14

Production aquacole en mer et dans les eaux continentales



Note: Les données excluent les plantes aquatiques. À des fins de statistiques, les données pour la Chine n'incluent pas: Taiwan Province de Chine, la Région administrative spéciale de Hong Kong et la Région administrative spéciale de Macao.

l'agriculture dans le monde, ce qui représente un taux de croissance de 35 pour cent par rapport au taux correspondant de 2,3 pour cent en 1990. La grande majorité des pêcheurs et des pisciculteurs se situe dans les pays en développement, principalement en Asie. Les fortes augmentations enregistrées au cours des dernières décennies, notamment en Asie, attestent la vigoureuse poussée des activités aquacoles. En 2004, le nombre de pisciculteurs représentait un quart du nombre total de pêcheurs. Ce chiffre n'a qu'une valeur indicative, car certains pays ne recueillent pas de données distinctes pour ces deux secteurs et dans d'autres pays, les systèmes nationaux ne tiennent pas encore compte de l'aquaculture.

La Chine est de loin le pays qui compte le plus grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs, avec 13,0 millions déclarés en 2004 (31 pour cent du total mondial), dont 4,5 millions de pisciculteurs (ce qui représente une augmentation de 158 pour cent par rapport aux chiffres signalés en 1990), et 8,5 millions de personnes employées dans les pêches de capture. Les programmes engagés par la Chine pour réduire la taille de ses flottilles et limiter la surpêche ont eu pour effet de diminuer le nombre

Tableau 7
Pêcheurs et aquaculteurs: effectifs mondiaux, par continent

	1990	1995	2000	2003	2004
	(Milliers)				
Total					
Afrique	1 832	1 950	2 981	2 870	2 852
Amérique du Nord et centrale	760	777	891	841	864
Amérique du Sud	730	704	706	689	700
Asie	23 736	28 096	34 103	36 189	36 281
Europe	626	466	766	653	656
Océanie	55	52	49	50	54
Monde	27 737	32 045	39 495	41 293	41 408
Nombre d'aquaculteurs¹					
Afrique	3	14	83	117	117
Amérique du Nord et centrale	3	6	75	62	64
Amérique du Sud	66	213	194	193	194
Asie	3 738	5 986	8 374	10 155	10 837
Europe	20	27	30	68	73
Océanie	1	1	5	5	4
Monde	3 832	6 245	8 762	10 599	11 289

¹ Les données pour 1990 et 1995 ont été reportées pour un nombre limité de pays et ne sont donc pas comparables avec celles des années suivantes.

de pêcheurs à plein temps et à temps partiel. Le nombre de personnes employées dans les pêches de capture a chuté de 13 pour cent pendant la période 2001-2004, et il est prévu de transférer une partie des pêcheurs à d'autres emplois d'ici 2007. Au nombre des mesures envisagées par les pouvoirs publics à cet effet figurent notamment la mise à la casse de navires et des actions de formation à l'aquaculture destinées aux pêcheurs en surnombre. D'autres pays comptaient en 2004 un nombre important de pêcheurs et de pisciculteurs, en particulier l'Inde, l'Indonésie et le Viet Nam.

Le nombre de gens employés dans la pêche et l'aquaculture a augmenté régulièrement dans la plupart des pays à revenu faible et intermédiaire, mais il a diminué ou est resté stationnaire dans la majorité des pays industrialisés (tableau 8). Au Japon et en Norvège, le nombre de pêcheurs a été réduit de plus de moitié entre 1970 et 2004, avec une chute de 58 pour cent et de 54 pour cent respectivement. Dans de nombreux pays industrialisés, les principales personnes touchées par ce déclin étaient celles travaillant dans les pêches de capture, tandis que le nombre de pisciculteurs a progressé.

Selon les estimations, les pays industrialisés comptaient en 2004 environ un million de pêcheurs, soit une baisse de 18 pour cent par rapport aux chiffres de 1990. L'amélioration de la productivité et le moindre recrutement figurent parmi les raisons expliquant ce fléchissement.

Au cours des dernières décennies, l'augmentation des investissements dans de coûteux matériels embarqués – qui a contribué à une efficacité opérationnelle accrue et à un moindre recours aux gens de mer – est à l'origine d'une baisse sensible du nombre de personnes travaillant en mer.

Par ailleurs, on constate un relèvement de l'âge moyen des pêcheurs en activité du fait de la baisse rapide du recrutement dans les pêches de capture. Ainsi, selon le recensement halieutique réalisé en 2003 par le Japon, 47 pour cent des pêcheurs de sexe masculin étaient âgés de 60 ans ou plus en 2004, soit 23 pour cent de plus qu'en 1988. Parallèlement, la proportion de jeunes pêcheurs (moins de 40 ans) qui représentait un quart du nombre total des pêcheurs travaillant en mer en 1982 au



Tableau 8
Pêcheurs et pisciculteurs: effectifs de pays choisis

Pays	Type de pêche		1990	1995	2000	2003	2005
MONDE	Fl + AQ	(nombre)	27 737 435	32 045 098	39 495 195	41 292 679	41 407 771
		(index)	70	81	100	105	105
	Fl	(nombre)	23 905 853	25 799 922	30 733 366	30 693 835	30 118 720
		(index)	78	84	100	100	98
	AQ	(nombre)	3 831 582	6 245 176	8 761 829	10 598 844	11 289 051
		(index)	44	71	100	121	129
Chine	Fl + AQ	(nombre)	9 092 926	11 428 655	12 935 689	13 162 812	13 018 332
		(index)	70	88	100	102	101
	Fl	(nombre)	7 351 927	8 759 162	9 213 340	8 838 638	8 528 361
		(index)	80	95	100	96	93
	AQ	(nombre)	1 740 999	2 669 493	3 722 349	4 324 174	4 489 971
		(index)	47	72	100	116	121
Indonésie	Fl + AQ	(nombre)	3 617 586	4 568 059	5 247 620	6 052 597	6 240 420
		(index)	69	87	100	115	119
	Fl	(nombre)	1 995 290	2 463 237	3 104 861	3 782 397	3 950 420
		(index)	64	79	100	122	127
	AQ ¹	(nombre)	1 622 296	2 104 822	2 142 759	2 270 200 ¹	2 290 000 ¹
		(index)	76	98	100	106	107
Islande	Fl + AQ	(nombre)	6 951	7 000	6 100	5 100	4 600
		(index)	114	115	100	84	75
Japon	Fl + AQ	(nombre)	370 600	301 440	260 200	295 921	230 990
		(index)	142	116	100	114	89
Norvège	Fl + AQ	(nombre)	32 022	28 269	24 399	21 621	19 874
		(index)	131	116	100	89	81
	Fl	(nombre)	27 518	23 653	20 072	17 205	15 586
		(index)	137	118	100	86	78
	AQ	(nombre)	4 504	4 616	4 327	4 416	4 288
		(index)	104	107	100	102	99
Pérou	Fl + AQ	(nombre)	43 750	62 930	93 789	91 757	98 692
		(index)	47	67	100	98	105
	Fl	(nombre)	...	60 030	91 226	88 967	95 512
		(index)	...	66	100	98	105
	AQ	(nombre)	...	2 900	2 563	2 790	3 180
		(index)	...	113	100	109	124

Note: PÈ = pêche, AQ = aquaculture; index: 2000 = 100; ... = données non disponibles.

¹ Les données pour 2003 et 2004 sont des estimations de la FAO.

Japon, était tombée à 13,3 pour cent en 2003. Le nombre de travailleurs japonais employés sur des navires pratiquant la pêche au large et la pêche hauturière a chuté de 28 pour cent entre 1998 et 2003, pour s'établir à 25 000 personnes en 2003.

Dans les pays industrialisés, les jeunes travailleurs ne semblent guère intéressés à s'embarquer sur des navires de pêche. Cela tient à plusieurs raisons. Pour nombre d'entre eux, les salaires pas plus que la qualité de vie à bord des navires de pêche ne sont préférables à ceux offerts par des industries à terre. En outre, nombres d'entre

eux sont conscients des préoccupations que suscite l'état des stocks et donc, de l'avenir incertain des pêches de capture.

En conséquence, les sociétés de pêche des pays industrialisés ont commencé à orienter leurs recherches de personnel vers d'autres pays. En Europe, les pêcheurs originaires de pays en transition ou en développement commencent à remplacer les pêcheurs locaux. Le Japon autorise l'emploi de travailleurs étrangers à bord de ses navires pratiquant la pêche hauturière dans le cadre du «système des navires-maru»⁹.

L'emploi dans le secteur de la pêche est caractérisé par la prévalence des emplois intermittents¹⁰ ou à temps partiel qui atteignent leur maximum durant les mois de l'année où les ressources fluviales, côtières et hauturières sont les plus abondantes, tout en laissant du temps libre pour d'autres emplois en basse saison. C'est particulièrement vrai pour des opérations de pêche ciblant les espèces migratrices ou soumises à des variations météorologiques saisonnières. Au cours des trois dernières décennies, le nombre de pêcheurs à plein temps a diminué, alors que le nombre de pêcheurs à temps partiel s'est accru plus rapidement. Cette tendance a été particulièrement prononcée en Asie.

Il est impossible de se faire une idée complète de la contribution des femmes au secteur de la pêche à partir des statistiques disponibles. Des millions de femmes, notamment dans les pays en développement, travaillent dans ce secteur. Elles y participent en tant que chefs d'entreprise ou en tant que travailleuses avant, pendant et après la capture, tant dans la pêche artisanale que commerciale. Leur travail consiste fréquemment à confectionner et à réparer les filets, les nasses et les casiers et à appâter les hameçons. Pour ce qui est de la pêche à proprement parler, les femmes sont rarement employées sur les navires pratiquant la pêche commerciale au large et en eau profonde, alors qu'elles pêchent fréquemment sur des pirogues et de petits bateaux dans les zones côtières ou les eaux continentales où elles exploitent les bivalves, les mollusques, les huîtres perlières les algues ou posent les nasses et les filets. Elles jouent également un rôle important dans l'aquaculture où elles entretiennent les bassins, nourrissent et collectent le poisson et prélèvent les larves de crevettes et les alevins. Leur plus forte contribution, tant dans la pêche artisanale qu'industrielle, concerne la transformation et la commercialisation des produits de la pêche. Dans certains pays, les femmes sont à la tête de grosses sociétés de transformation du poisson; en fait, la majeure partie des activités de transformation est assumée par des femmes, que ce soit dans le cadre d'entreprises familiales ou dans les grandes entreprises de transformation où elles occupent des emplois salariés.

Le secteur des pêches, aquaculture comprise, est une source importante d'emplois et de revenus. Cependant, l'emploi dans ce secteur ne traduit pas à lui seul l'importance de la pêche pour l'économie nationale. Le secteur de la pêche offre en effet de multiples possibilités d'emploi dans les chantiers navals, la fabrication d'engins de pêche, la production de matériel technologique, la production d'aliments destinés à l'aquaculture et la transformation, le conditionnement et le transport. Il est regrettable que l'on ne dispose pas de statistiques sur le nombre total de personnes qui fournissent les intrants nécessaires à la pêche et à l'aquaculture du fait de leur emploi dans ces activités.

SITUATION DE LA FLOTTE DE PÊCHE

Nombre de navires

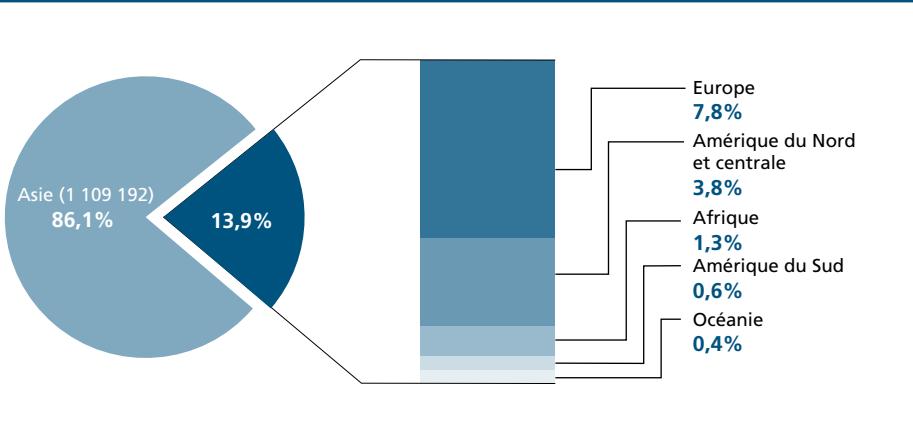
À la fin de 2004, la flotte mondiale de pêche comptait environ 4 millions d'unités dont 1,3 million de navires pontés de différents types, tonnages et puissances, et 2,7 millions d'embarcations non pontées. Tandis que les navires pontés étaient quasiment tous mécanisés, seul un tiers environ des embarcations non pontées étaient généralement équipées de moteurs hors-bord. Les deux tiers restants sont des embarcations traditionnelles de différents types, à voile ou à rames. Environ 86 pour cent des navires pontés se trouvent en Asie, puis en Europe (7,8 pour cent), en Amérique du Nord et Amérique centrale (3,8 pour cent), en Afrique (1,3 pour cent), en Amérique latine (0,6 pour cent) et en Océanie (0,4 pour cent) (figure 15).

Il n'existe pas de statistiques sur le tonnage total et la puissance totale de la flotte de pêche mondiale. Les informations concernant le nombre de navires et



Figure 15

Répartition des bateaux de pêche pontés par continent



d'embarcations de pêche sont globalement calculées à partir des registres nationaux et d'autres relevés administratifs, et ne comprennent donc pas les unités non opérationnelles. Parallèlement, les relevés administratifs nationaux excluent souvent les petites embarcations dont l'enregistrement n'est pas obligatoire et/ou dont les licences de pêche sont délivrées par les autorités provinciales ou municipales. Les données concernant les petits bateaux de pêche fournies à la FAO par les correspondants nationaux ne sont souvent que des estimations; les pays déclarants ont alors tendance à conserver les mêmes chiffres d'une année à l'autre. Par ailleurs, les pays ne déclarent pas tous de la même manière les flottilles de pêche qui opèrent dans les eaux continentales, et seuls quelques pays font clairement la distinction entre les flottilles de pêche en mer et en eau douce. Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, les informations actuellement disponibles n'ont qu'une utilité limitée pour le suivi et la mise en évidence des tendances mondiales de la capacité de pêche.

Au cours des deux dernières décennies, une attention croissante a été portée dans le monde aux problèmes de surcapacité des flottilles de pêche et à la nécessité de la ramener à des niveaux conformes à l'exploitation durable des ressources. De nombreux pays ont adopté des politiques visant à limiter la croissance de la capacité nationale de pêche afin de protéger leurs ressources aquatiques et d'assurer la viabilité économique des entreprises de pêche. La Communauté économique européenne a décidé en 2003 de s'atteler aux problèmes de surcapacité en fixant des seuils maximaux à la capacité de pêche et/ou à l'effort de pêche de ses pays membres. Cette politique n'a cependant pas donné les résultats escomptés, tout en se révélant lourde à gérer, et l'Union européenne (UE) l'a remplacée par le «système d'entrée et de sortie» qui est en vigueur depuis 2003. Ce système exige que la mise en service d'un nouveau navire de pêche soit directement compensée par le retrait, sans aide publique, d'une capacité équivalente. Les 10 pays qui ont adhéré à l'UE en 2004 sont tenus d'adhérer à ce système et de tenir un registre des navires.

En 2002, la Chine a adopté un programme sur cinq ans visant à supprimer les licences et à mettre à la casse 30 000 bateaux de pêche, soit 7 pour cent de sa flottille commerciale, d'ici 2007. Ce programme, doté de financements annuels de l'ordre de 33 millions de dollars EU de dédommagements, est fondé sur la participation volontaire et cible les petites embarcations opérant en zone côtière. Une réglementation apparentée interdit la construction de nouveaux navires de pêche qui ne sont pas destinés à remplacer un navire existant doté d'une licence de pêche. Durant la première année, 5 000 bateaux ont été mis hors service et leurs licences supprimées au titre de ce programme. Néanmoins, le nombre de navires commerciaux déclarés à la FAO, en 2003 comme en 2004, a été supérieur au chiffre des navires exploités signalé en 2002.

Diverses indications attestent une baisse persistante de la taille des flottilles de navires pontés des pays développés qui ont une longue tradition de pêche, dont le Danemark, la Fédération de Russie, l'Islande, le Japon, la Norvège et le Royaume-Uni, notamment celles qui opèrent au large et pratiquent la pêche hauturière. Toutefois, même dans ces pays, le taux de réduction de la puissance de pêche est généralement plus faible que celui du nombre de navires de pêche. Cela signifie qu'en dépit d'une réduction du nombre de navires que comptent les flottilles, la taille moyenne des navires augmente. Le processus d'ajustement de la capacité paraît entraîner une augmentation de la taille des navires, ce qui permet à leurs propriétaires d'améliorer leur efficacité économique et la sécurité des opérations.

Par ailleurs, les données concernant l'Indonésie et les Philippines attestent une expansion persistante de leurs flottilles, tandis qu'aux États-Unis d'Amérique, le nombre de navires de plus de 100 tonneaux de jauge brute s'est accru de 3,5 pour cent entre 2003 et 2005. En Amérique du Sud, en dépit d'une réduction du nombre de navires de pêche industrielle en Argentine et au Chili, la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles affichent une augmentation générale des flottilles de pêche côtière. En conséquence, le nombre de navires de pêche dans le monde est resté relativement constant au cours des dernières années (tableau 9).



Tableau 9
Navires de pêche à moteur de pays choisis

		2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chine	Nombre	487 297	479 810	478 406	514 739	509 717	513 912
	Tonnage (GT)	6 849 326	6 986 159	6 933 949	7 225 660	7 115 195	7 139 746
	Puissance (kW)	14 257 891	14 570 750	14 880 685	15 735 824	15 506 720	15 861 838
UE-15	Nombre	95 501	92 409	90 106	87 881	85 480	83 677
	Tonnage (GT)	2 022 244	2 014 053	1 965 306	1 906 718	1 882 597	1 791 195
	Puissance (kW)	7 632 221	7 507 699	7 295 386	7 097 720	6 941 077	6 787 611
Islande	Nombre	892	955	947	940	939	927
	Tonnage (GT)	175 099	186 573	187 018	179 394	187 079	177 615
	Puissance (kW)	438 526	468 377	466 288	455 016	462 785	447 260
Japon	Nombre	337 600	331 571	325 229	320 010		
	Tonnage (GT)	1 447 960	1 406 882	1 377 000	1 342 120		
	Puissance (kW)						
Norvège	Nombre	13 017	11 922	10 641	9 911	8 184	7 723
	Tonnage (GT)	392 316	403 678	394 561	395 327	394 846	373 282
	Puissance (kW)	1 321 060	1 361 821	1 351 242	1 355 745	1 328 945	1 272 375
République de Corée	Nombre	89 294	89 347	89 327	88 521	87 203	
	Tonnage (GT)	917 963	880 467	812 629	750 763	721 398	
	Puissance (kW)	13 597 179	14 765 745	17 273 940	17 094 036	16 743 102	
Fédération de Russie	Nombre	2 653	2 607	2 625	2 533	2 458	2 256
	Tonnage (GT)	2 424 035	2 285 655	2 619 825	2 092 799	1 939 734	1 762 211
	Puissance (kW)	2 808 349	2 439 806	2 338 582	2 310 717	2 111 332	1 942 064

Notes:

En 2000-04, les captures marines cumulées des pays mentionnés ci-dessus représentaient de 41 à 38 pour cent du total mondial.

Le jaugeage de certains navires peut ne pas être conforme à la Convention internationale sur le jaugeage des navires (1969).

Les données concernant l'Islande excluent les navires non pontés.

Les données du Japon correspondent aux bateaux inscrits au registre qui pêchent dans les eaux marines.

Les données de la Fédération de Russie concernent les navires pontés à moteur possédant une licence nationale.

Sources:

Chine: enquête statistique sur les pêches de la FAO.

EU-15: Eurostat.

Islande: Statistiques de l'Islande (<http://www.statice.is>).

Japon: *Annuaire statistique du Japon 2006* (<http://www.stat.go.jp/english/data/nenkan/index.htm>).

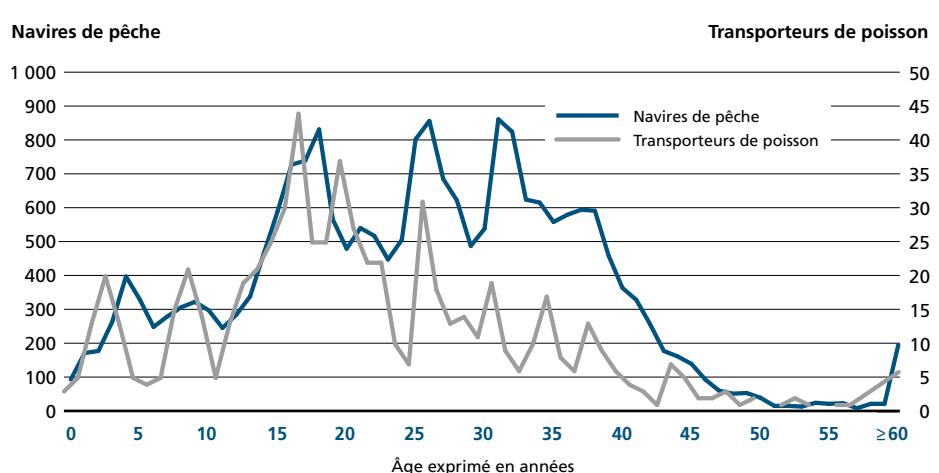
République de Corée: *Annuaire statistique de la Corée 2005*. Vol. 52.

Norvège: Statistiques de la Norvège (<http://www.ssb.no>) et Eurostat.

Fédération de Russie: Enquête statistique sur les pêches de la FAO.

Figure 16

Répartition en fonction de l'âge des navires de pêche et des transporteurs de poisson de plus de 100 tonneaux opérationnels à la fin de l'année 2005



Source: Lloyds's.

Navires transporteurs de poisson et flottilles de pêche en haute mer

D'aucuns ont avancé que la forte poussée des prix du carburant récemment enregistrée va modifier l'économie du secteur de la pêche, notamment de la pêche hauturière. Les navires transporteurs seront sans doute davantage utilisés pour réduire les coûts de carburant et limiter le temps nécessaire pour faire l'aller-retour vers les lieux de pêche. Selon le Service d'informations maritimes de la Lloyds, les pays ayant déclaré plus de 60 navires transporteurs en 2005 étaient la Chine, la Fédération de Russie, le Japon et le Panama. Quarante-trois d'entre eux (six pour cent du total) battent « pavillon inconnu », dont la moitié battait précédemment les pavillons du Belize ou de la Fédération de Russie.

La figure 16 illustre la répartition par âge des navires de pêche et des navires transporteurs de plus de 100 tonneaux de jauge brute qui étaient en exploitation à la fin de 2005. L'âge moyen de la flotte mondiale de navires de pêche de plus de 100 tonneaux continue de croître à raison du nombre assez faible de navires construits durant les dernières années. La construction de navires transporteurs évolue globalement selon le même schéma que celui de la flotte de pêche, avec une augmentation du nombre de navires transporteurs construits jusqu'à la fin des années 80, suivi d'un fléchissement de la construction. Ce schéma est interrompu par un résultat aberrant enregistré en 2002 où 12 navires transporteurs ont été construits au profit de la Thaïlande.

Selon les données de la Lloyds, la mise en service d'un navire correspond dans certains pays à l'exportation d'un navire plus ancien, ce qui leur permet de conserver une flottille de pêche relativement jeune. C'est le cas de l'Espagne, du Japon et de la Norvège.

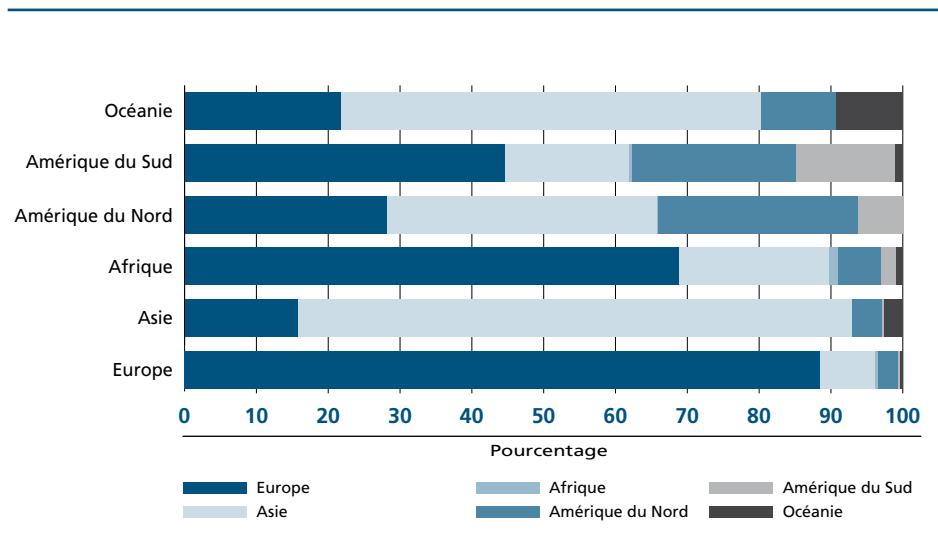
Origine des flottilles

Le Service d'information maritime de la Lloyds tient également des données sur le lieu de construction des navires de pêche. L'industrie navale est très développée dans la plupart des grands États pêcheurs qui fournissent des navires aux entreprises de pêche locales et étrangères. Le Japon, les États-Unis d'Amérique, l'Espagne, la Fédération de Russie et le Pérou, qui disposent d'importants chantiers navals, ont construit plus de 60 pour cent des navires de pêche de plus de 100 tonneaux de jauge actuellement exploités.

La plupart des navires de pêche (78 pour cent) exploités à la fin de 2005 n'ont pas changé de pavillon depuis leur mise en service, et plus des deux tiers ont été construits dans les pays où ils sont enregistrés. Au Japon, en Espagne, au Pérou, en Pologne et aux

Figure 17

Répartition des zones de construction navale pour les bateaux inscrits sur les registres dans les régions



Source: Lloyd's.

États-Unis d'Amérique, les chantiers navals nationaux ont fourni plus de 90 pour cent des flottilles de pêche nationales. Les données concernant les États-Unis d'Amérique reflètent de toute évidence les dispositions de la loi Jones qui interdit l'importation de navires de pêche. Le Pérou est dans une situation unique, avec une flottille de plus de 650 navires dont la grande majorité ont été construits dans le pays et y sont restés. Seuls de rares navires ont été exportés. Cette situation est attribuée au fait que cette flottille est constituée de senneurs de type péruvien qui ne sont guère en demande dans les pays voisins. La flottille de pêche péruvienne est par ailleurs très âgée, 70 pour cent des navires ayant plus de 30 ans, soit l'âge où les navires devraient être retirés du service.

Certains pays doivent toutefois s'adresser à des chantiers navals étrangers pour se procurer des navires de plus de 100 tonneaux de jauge brute. Le Honduras, l'Indonésie, le Maroc, le Panama et les Philippines ont plus de 200 navires opérationnels de cette taille actuellement enregistrés auprès de la base de données de la Lloyd's, dont la plupart ont été construits à l'étranger. La figure 17 indique le lieu de construction des navires de pêche par continent ainsi que le lieu d'enregistrement par continent. Les pays européens, notamment l'Espagne et la Fédération de Russie, fournissent la majorité des navires de pêche exploitée en Europe et en Afrique, tandis que les pays d'Asie, en particulier le Japon, sont les fournisseurs des autres pays d'Asie et du Pacifique.

ÉTAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

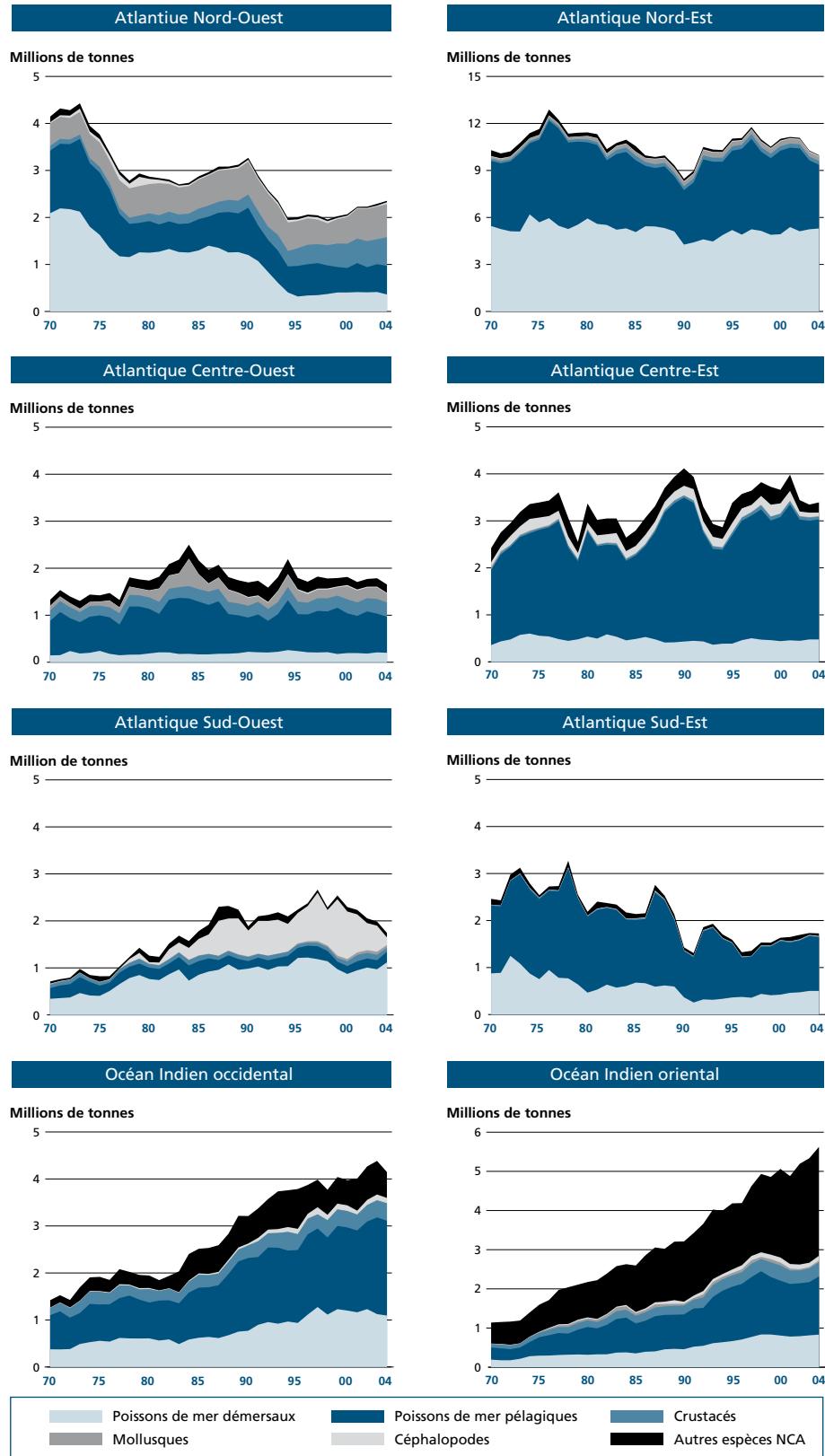
Pêches marines

L'exploitation des ressources halieutiques mondiales est restée relativement stable durant les 10 à 15 dernières années, même si des changements ont été signalés pour certains stocks et zones de pêche (figure 18). L'analyse de l'état des stocks et des groupes de stocks pour lesquels des données sont disponibles confirme que les proportions de stocks surexploités et épuisés n'ont pas évolué au cours des dernières années, suite à une évidente augmentation constatée dans les années 70 et 80. Selon les estimations, en 2005 comme lors des années précédentes, environ un quart des groupes de stocks dont la FAO assure le suivi étaient sous-exploités ou modérément exploités, à raison de 3 pour cent et 20 pour cent respectivement, et pourraient l'être davantage. La moitié des stocks environ (52 pour cent) étaient pleinement exploités, les captures atteignant ou avoisinant le rendement constant maximal, ce qui exclut



Figure 18

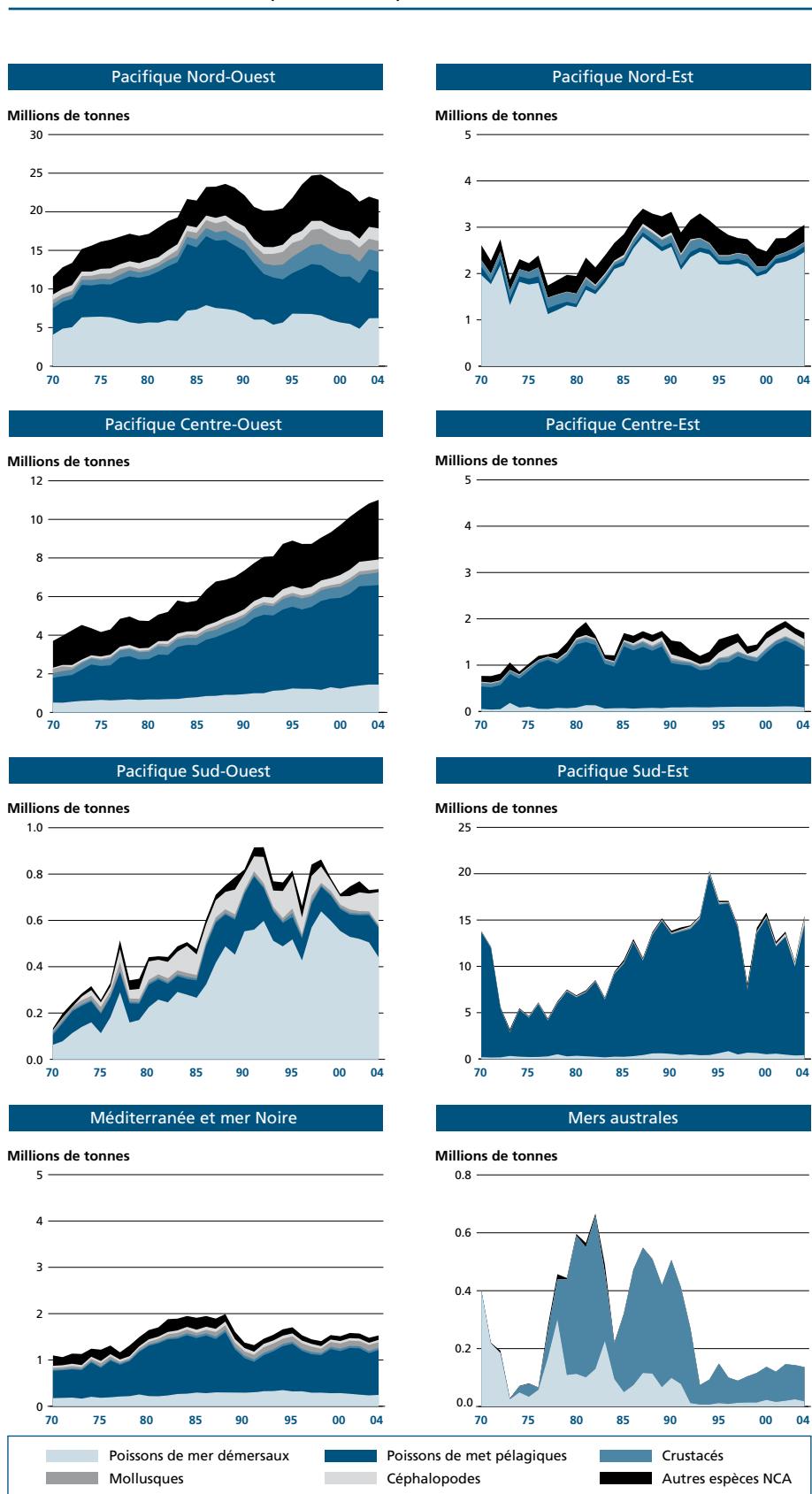
Production du secteur des pêches de capture dans les zones maritimes



(Suite)

Figure 18 (fin)

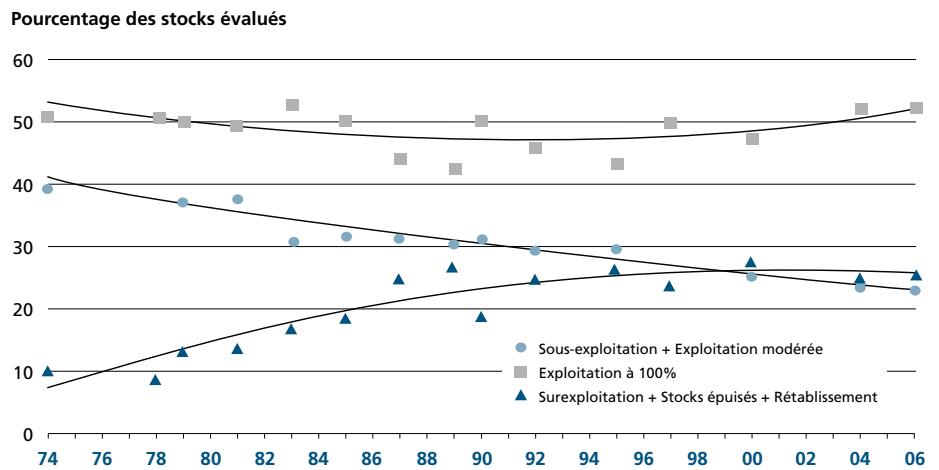
Production du secteur des pêches de capture dans les zones maritimes



Notes: Les données ne tiennent pas compte des plantes aquatiques, ni des captures de mammifères marins, éponges et coraux, etc.; NCA = non compris ailleurs.

Figure 19

Situation des ressources marines mondiales: tendances depuis 1974



toute intensification de la production. Un autre quart correspond à des stocks sous-exploités, épuisés ou en cours de relèvement (17 pour cent, 7 pour cent et 1 pour cent respectivement) dont la production est inférieure au potentiel maximal compte tenu de la pression excessive à laquelle ils ont été précédemment soumis; du fait de leur fragilité accrue, ces stocks doivent être reconstitués, et aucune expansion de leur production ne peut donc être envisagée à moyen terme.

Depuis que la FAO a commencé à surveiller l'état des stocks dans le monde en 1974, les proportions de stocks sous-exploités ou modérément exploités présentant un potentiel d'expansion ont constamment régressé, passant d'environ 40 pour cent en 1974 à 23 pour cent en 2005. Parallèlement, la proportion de stocks surexploités et de stocks épuisés n'a pas cessé de croître, augmentant d'environ 10 pour cent au milieu des années 70 à quelque 25 pour cent au début des années 90, pour ensuite se stabiliser jusqu'à ce jour. En revanche, les proportions de stocks exploités à plein rendement ont légèrement reculé, passant de plus de 50 pour cent en 1974 à environ 45 pour cent au début des années 90, et sont remontées à 52 pour cent en 2005 (figure 19).

La plupart des stocks des 10 premières espèces – qui correspondent en volume à environ 30 pour cent de la production mondiale des pêches de capture (figure 6, p. 14) – sont surexploités ou exploités à plein rendement, et ne permettent donc pas une augmentation notable des captures. Les principales espèces concernées sont l'anchois (*Engraulis ringens*), dont les deux stocks principaux situés dans le Pacifique Sud-Est sont respectivement surexploités et exploités à plein rendement; le lieu de l'Alaska (*Theragra chalcogramma*) qui est pleinement exploité dans le Pacifique Nord; le merlan bleu (*Micromesistius poutassou*) surexploité dans l'Atlantique Nord-Est; le hareng de l'Atlantique (*Clupea harengus*) dont plusieurs stocks sont pleinement exploités et d'autres sont en cours de reconstitution dans l'Atlantique Nord; l'anchois japonais (*Engraulis japonicus*), pleinement exploité dans le Pacifique Nord-Est; le chinchar du Chili (*Trachurus murphyi*), pleinement exploité et surexploité dans le Pacifique Sud-Est; et le thon jaune (*Thunnus albacares*), lui aussi pleinement exploité dans l'Atlantique et dans le Pacifique, et probablement exploité pleinement ou modérément dans l'océan Indien. Certains stocks de bonites (*Katsuwonus pelamis*) sont exploités à plein rendement, tandis que d'autres sont encore signalés comme faisant l'objet d'une exploitation modérée, notamment dans le Pacifique et l'océan Indien où ils peuvent encore donner lieu à une expansion limitée de la production. Des possibilités limitées d'expansion sont également envisageables pour certains stocks de maquereaux espagnols (*Scomber japonicus*), qui demeurent modérément exploités dans le Pacifique oriental, tandis que d'autres stocks ont atteint leurs limites.

Le poisson-sabre commun (*Trichiurus lepturus*) est considéré comme totalement surexploité dans la principale zone de pêche du Pacifique Nord-Ouest, mais aucune information n'est disponible sur son degré d'exploitation dans les autres régions.

Le pourcentage des stocks exploités à leur niveau durable maximal, voire au-delà, varie considérablement d'une région à l'autre. Les lieux de pêche présentant les plus fortes proportions (69 à 77 pour cent) de stocks pleinement exploités sont l'Atlantique Centre-Ouest, l'Atlantique Centre-Est, l'Atlantique Nord-Ouest, l'océan Indien occidental et le Pacifique Nord-Ouest, tandis que les plus fortes proportions (46 à 60 pour cent) de stocks surexploités, épuisées ou en cours de reconstitution se situent dans l'Atlantique Sud-Est, le Pacifique Sud-Est, l'Atlantique Nord-Est et les zones de haute mer, en particulier l'Atlantique et l'océan Indien, pour ce qui est des thonidés et des espèces apparentées. Quelques rares régions déclarent un nombre relativement élevé (48 à 70 pour cent) de stocks encore sous-exploités ou modérément exploités, par exemple le Pacifique Centre-Est, le Pacifique Centre-Ouest et le Pacifique Sud-Ouest, tandis que 20 à 30 pour cent des stocks toujours considérés comme modérément exploités ou sous-exploités sont signalés en Méditerranée et en mer Noire, dans l'Atlantique Sud-Ouest et l'océan Indien oriental.

Quatre des grandes zones de pêche de la FAO produisent près de 68 pour cent du total mondial des captures marines. Le Pacifique Nord-Ouest est la plus productive, avec un volume total de 21,6 millions de tonnes (25 pour cent du total des captures marines) en 2004, suivi du Pacifique Sud-Est, avec 15,4 millions de tonnes (18 pour cent du volume total), et du Pacifique Centre-Ouest et de l'Atlantique Nord-Est, avec 11 et 9,9 millions de tonnes (13 et 12 pour cent respectivement) pour cette même année.

Dans le Pacifique Nord-Ouest, de fortes variations ont été enregistrées dans l'abondance des stocks de pilchards du Japon (ou sardines japonaises), d'ancois japonais et de lieu de l'Alaska par suite de la pêche intensive et de l'oscillation décennale naturelle. Après une période de forte abondance dans les années 80, le pilchard du Japon s'est mis à décliner, suivi par une nette reprise des populations d'ancois japonais qui a donné lieu à des captures annuelles de 1,8 à 2 millions de tonnes, dont 1,8 million en 2004; les captures de pilchards japonais sont quant à elles restées assez faibles avec seulement 230 000 tonnes en 2004, très loin des rendements annuels de plus de 5 millions de tonnes dans les années 80. Cette modification des stocks de sardines (ou pilchards) et d'ancois suit un schéma analogue à celui observé dans les autres régions qui semblent gouvernées par des régimes climatiques ayant une incidence sur la répartition et l'abondance globale des stocks. Les stocks de lieu de l'Alaska du Pacifique Nord-Ouest sont pleinement exploités, tout comme ceux du Pacifique Nord-Est.

Dans le Pacifique Sud-Est, les stocks d'ancois se sont pleinement reconstitués après le fort épisode El Niño de 1997-1998, et le volume total des prises de cette espèce s'est porté à 10,7 millions de tonnes en 2004. Les captures de chincharts du Chili ont atteint 1,8 million de tonnes durant cette même année – soit environ un tiers de la production record enregistrée en 1995 – tandis que la production du stock de pilchard sud-américain demeure très faible, et ne représente qu'une petite fraction des prises record enregistrées dans les années 80 et le début des années 90. Le chinchart du Chili et, plus particulièrement le pilchard sud-américain, sont dans un cycle décennal de faible abondance naturelle qui ne présente actuellement aucun signe d'inversion.

Les captures réalisées dans le Pacifique Centre-Ouest sont composées d'espèces très variées. Les plus fortes prises concernent le thon listao qui est considéré comme pleinement exploité dans cette zone. Plusieurs espèces de sardinelles, de chincharts et de maquereaux sont jugées modérément ou pleinement exploitées. On ne sait toutefois pas grand-chose des nombreuses espèces de poissons côtiers exploitées dans la zone, si ce n'est que certaines espèces de blanches, de brèmes et de loups qui sont encore modérément exploitées, tandis que d'autres seraient l'objet d'une pleine exploitation, voire d'une surexploitation.

Dans l'Atlantique Nord-Est, les captures de merlan bleu ne cessent de chuter, et l'espèce est jugée surexploitée. La plupart des stocks de cabillaud de l'Atlantique de



cette zone sont surexploités ou épuisés, tandis que le capelan et le hareng ont atteint leur plein potentiel d'exploitation. Le chinchar d'Europe et le maquereau commun sont également pleinement exploités.

Globalement, plus de 75 pour cent des stocks de poissons pour lesquels des résultats d'évaluation sont disponibles sont déclarés pleinement exploités ou surexploités (ou épuisés et en cours de reconstitution), confirmant ainsi de précédentes observations selon lesquelles le potentiel maximal de prélèvement sur les stocks naturels des océans de la planète a probablement été atteint, justifiant de ce fait davantage de prudence et un plus étroit contrôle du développement et de la gestion des pêches mondiales. Bien que cette observation s'applique de manière générale à l'ensemble des pêcheries, la situation semble plus grave pour certains poissons grands migrateurs, pour les stocks chevauchants et d'autres ressources halieutiques, qui sont exclusivement ou partiellement exploités dans les zones de haute mer. Une récente étude de la FAO sur la situation de ces ressources dans le monde note des similitudes entre l'exploitation des thonidés grands migrateurs et espèces apparentées et tous les autres stocks halieutiques surveillés par la FAO; en revanche la situation des requins grands migrateurs paraît plus inquiétante, plus de la moitié des stocks pour lesquels on dispose d'informations étant signalés comme surexploités ou épuisés¹¹. Les éléments d'information disponibles laissent à penser que la situation des stocks chevauchants et des autres ressources halieutiques de haute mer est encore plus problématique que celle des grands migrateurs, près des deux tiers des stocks dont on peut déterminer l'exploitation étant classés comme surexploités ou épuisés. Bien que ces ressources de haute mer ne représentent qu'une petite partie des ressources halieutiques mondiales dont des millions de gens sont étroitement dépendants pour leur alimentation et leur subsistance, il s'agit de stocks constituant des indicateurs clés de la situation dans l'immense majorité de l'écosystème océanique qui paraît plus exploité que les ZEE. L'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, qui est entré en vigueur en 2001, a permis la mise en application de mesures qui devraient s'avérer favorables aux espèces exploitées en haute mer à moyen ou à long terme¹².

Pêches continentales

Il est extrêmement difficile d'évaluer la situation de nombreuses pêcheries continentales compte tenu de leur nature. La pêche en eaux continentales repose souvent sur une large gamme d'engins de pêche permettant de cibler une multitude d'espèces dont les taux de capture sont fortement influencés par la saisonnalité. Il est fréquent que les captures ne soient pas enregistrées par espèces, quand encore elles le sont. En outre, la pêche en eaux continentales est souvent le fait des populations les plus pauvres vivant dans des zones isolées. Compte tenu de tous ces facteurs, le recueil d'informations exactes sur les pêches continentales se révèle extrêmement coûteux pour les pouvoirs publics qui souvent n'en font rien et se contentent d'évaluer la situation. Pour déterminer la situation des ressources halieutiques marines, la FAO s'appuie sur un réseau d'halieutes, sur l'avis des experts, ainsi que sur les statistiques de captures et autres. Il n'existe aucun réseau de ce type pour les pêches continentales, et les statistiques de captures ne permettent généralement pas de mesurer l'état des stocks. La FAO n'est donc pas en mesure de proposer un tableau mondial de la situation des ressources des pêches continentales.

Cela étant, les spécialistes ont procédé à des évaluations partielles. Une étude récente a mis en évidence la surexploitation de nombreuses pêcheries continentales¹³. Elle a identifié deux types de surpêche: le ciblage systématique de certaines espèces et assemblage d'espèces, et la surexploitation d'écosystèmes entiers.

Le ciblage systématique des grands poissons d'eau douce dans plusieurs bassins hydrographiques en Afrique, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Asie, en Europe et au Proche-Orient est à l'origine d'une régression de l'abondance. Sur les 21 espèces ciblées, 10 sont aujourd'hui jugées vulnérables ou menacées d'extinction; les données disponibles concernant les 11 autres espèces sont insuffisantes pour évaluer leur situation, et aucune évaluation n'a donc pu être réalisée.

La surpêche des assemblages d'espèces est plus fréquente dans les zones tropicales caractérisées par une grande diversité spécifique où les communautés locales tirent leur subsistance de la pêche de plusieurs espèces d'eau douce. C'est par exemple la situation du Tonle Sap, un grand lac relié au bassin hydrographique du Mékong. L'édition de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004* faisait déjà état de signes de surpêche dans ce bassin, et pourtant, les captures déclarées en 2005 pour le Tonle Sap seraient les plus importantes enregistrées depuis le début des relevés. Pour les spécialistes de la pêche, la petite taille de la plupart des poissons capturés cette année-là atteste une surexploitation. Par ailleurs, les captures auraient été encore plus importantes avant le début des opérations officielles de collecte de l'information.

Des efforts ont été engagés dans de nombreuses régions pour améliorer la situation de certaines ressources piscicoles continentales, en particulier des programmes de repeuplement, de restauration des habitats et d'amélioration de la gestion des pêches. La restauration des habitats est une pratique fréquente dans de nombreux pays développés, ce qui n'est guère le cas dans les pays en développement, et son efficacité du point de vue de la reconstitution des stocks n'a globalement pas été évaluée (voir les pages 107-113). Par ailleurs, la gestion des écosystèmes rizicoles visant à préserver la biodiversité, le recours à des espèces exotiques et le peuplement des eaux continentales permettent de développer les ressources piscicoles de nombreuses régions, principalement en Asie¹⁴.

Globalement, le déclin des ressources piscicoles en eaux continentales semble se poursuivre du fait de la dégradation des habitats et de la surpêche. Cette tendance – qui est principalement due au volume croissant d'eau douce utilisée pour l'agriculture et l'hydroélectricité – ne s'inversera probablement pas tant que les pays ne considéreront pas les pêches continentales comme un secteur à développer. Or, ils ne seront certainement pas prêts à revoir leur position tant qu'ils ne disposeront pas d'informations précises sur ces pêches et sur leur valeur actuelle et future pour la société.



UTILISATION DU POISSON

En 2004, environ 75 pour cent (soit 105,6 millions de tonnes) de la production mondiale estimée de poisson ont été utilisés pour la consommation humaine (voir tableau 1, p. 3). Les 25 pour cent restants, soit 34,8 millions de tonnes, étant destinés aux produits non alimentaires, en particulier à la fabrication de farine et d'huile de poisson. Excluant la Chine, les quantités étaient tombées à 68,9 millions de tonnes, et 24 millions de tonnes respectivement (tableau 2 et figure 2, p. 4 et 5). Plus de 77 pour cent (37 millions de tonnes) de la production piscicole déclarée de la Chine (47,5 millions de tonnes) semblent avoir été utilisés pour la consommation humaine, dont la majeure partie sous forme de poisson frais. Le reste (10,8 millions de tonnes, selon les estimations) a été transformé en farine de poisson ou destiné à d'autres usages non alimentaires, dont des aliments d'élevage aquacole.

En 2004, 61 pour cent (86 millions de tonnes) de la production mondiale de poisson ont subi une transformation. Ce poisson transformé a servi à raison de 59 pour cent (51 millions de tonnes) à la fabrication de produits – congelés, salés, séchés, fumés ou en conserve – directement destinés à la consommation humaine, le reste étant affecté à des usages non alimentaires. Les nombreuses possibilités de transformation du poisson se déclinent en un vaste éventail de goûts et de présentations, faisant du poisson l'une des denrées alimentaires les plus polyvalentes. Cependant, à l'inverse de nombreux autres produits alimentaires, la transformation du poisson n'augmente pas nécessairement le prix du produit final, et le poisson frais continue de remporter les meilleurs prix. Au cours des années 90, la part du poisson commercialisé vivant ou frais a augmenté dans le monde par rapport à celle d'autres produits (figure 20). Le volume de poisson vivant ou frais est passé, selon les estimations de 35 millions de tonnes en 1994 à 55 millions de tonnes en 2004, soit un accroissement de 31 pour cent à 39 pour cent de sa part dans la production totale. En 2004, la congélation qui est la première méthode de transformation du poisson en vue de la consommation

Figure 20

Utilisation de la production halieutique mondiale (par quantité), 1964-2004

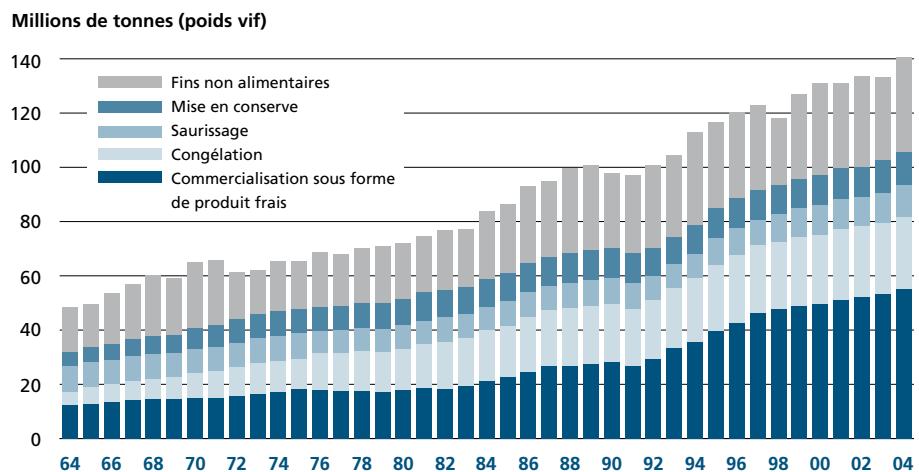
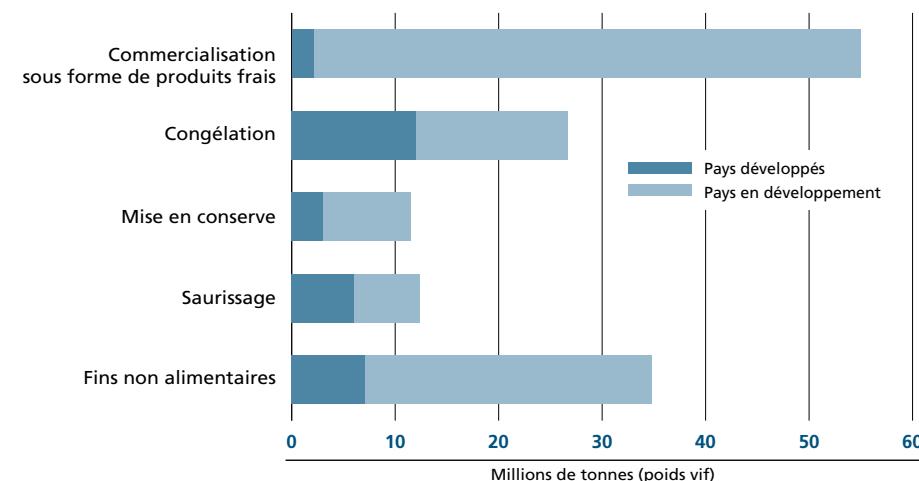


Figure 21

Utilisation de la production halieutique mondiale (par quantité), 2004



représentait 53 pour cent du volume total de poisson transformé de consommation, suivie de la mise en conserve (24 pour cent) et du saurissage (23 pour cent). Dans les pays développés (figure 21), la proportion du poisson congelé est en hausse constante et représentait 40 pour cent de la production totale en 2004. En revanche, la part des produits congelés ne constituait que 13 pour cent de la production totale dans les pays en développement, où le poisson est principalement vendu vivant, frais ou réfrigéré.

L'utilisation de la production halieutique présente d'importantes différences selon les continents, les régions et les pays. La proportion de poisson fumé, salé et séché est plus élevée en Afrique (17 pour cent en 2004) et en Asie (11 pour cent) que dans les autres continents. En 2004, plus des deux tiers du poisson destiné à la consommation humaine en Europe et en Amérique du Nord ont été congelés ou mis en conserve. En Afrique et en Asie, la part du poisson commercialisé vivant ou frais a été particulièrement élevée. Malheureusement, les statistiques disponibles ne permettent pas de déterminer avec exactitude le volume de poisson vendu vivant. Il

est à noter que les ventes de poisson vivant aux consommateurs et aux restaurants sont particulièrement fortes en Asie du Sud-Est et en Extrême-Orient.

En 2004, le gros des produits de la pêche destinés à des usages non alimentaires provenait de stocks naturels de petites espèces pélagiques. Pour l'essentiel, ces produits ont servi de matière première dans la production d'aliments pour animaux et d'autres produits dérivés: 90 pour cent de la production mondiale de poisson (hors Chine) destinée à des usages non alimentaires ont été transformés en farine ou en huile de poisson. Les 10 pour cent restants ont été en grande partie utilisés comme aliments dans les fermes aquacoles et les élevages d'animaux à fourrure. En 2004, 25,5 millions de tonnes de poisson ont été utilisés comme matière première pour la fabrication de farines animales, soit une augmentation de 17 pour cent par rapport à 2003, ce qui reste néanmoins très en deçà des niveaux records de plus de 30 millions de tonnes enregistrés en 1994.

CONSOMMATION¹⁵

Selon les estimations, la consommation mondiale de poisson par habitant¹⁶ a augmenté au cours des quatre dernières décennies, passant de 9 kg en 1961 à 16,5 kg en 2003. Cet accroissement est majoritairement dû à la consommation de la Chine dont la part estimée dans la production halieutique mondiale est passée de 21 pour cent en 1994 à 34 pour cent en 2003 où l'offre de poisson par habitant était de l'ordre de 25,8 kg. Si l'on exclut la Chine, l'offre de poisson par habitant se situe à environ 14,2 kg, quasiment au même niveau qu'au milieu des années 80. Durant les années 90, l'offre mondiale de poisson par habitant, Chine exclue, est restée relativement stable, entre 13,2 et 13,8 kg. Cela tient principalement au fait que la croissance démographique a été plus rapide que celle de l'offre de poisson de consommation pendant la période 1990-2000 (1,6 pour cent par an contre 1,1 pour cent respectivement). Cette tendance s'est inversée depuis le début des années 2000, où la croissance des approvisionnements de poisson a dépassé celle de la population (2,4 pour cent par an contre 1,1 pour cent). Selon les premières estimations, l'année 2004 serait caractérisée par une légère augmentation de l'offre mondiale de poisson par habitant, qui se situerait à environ 16,6 kg.

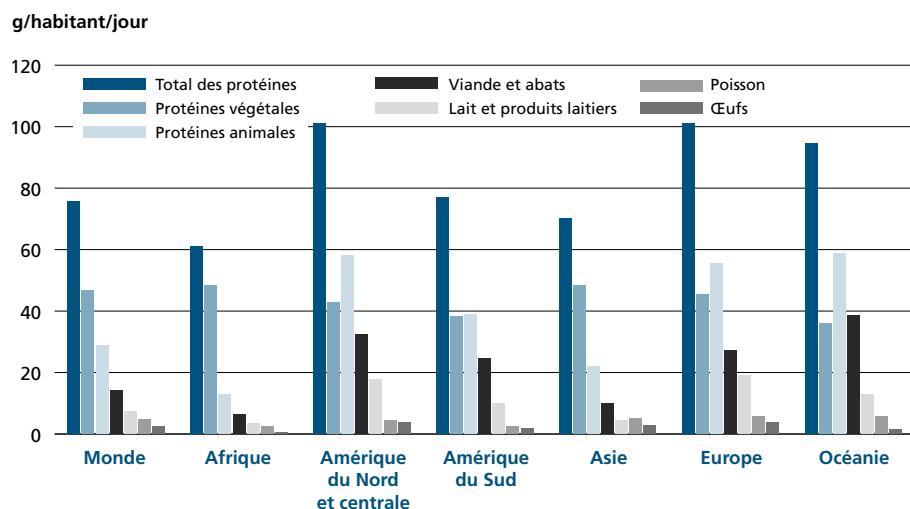
La consommation alimentaire mondiale par habitant s'est également améliorée durant les dernières décennies. Les normes nutritionnelles affichent des tendances positives à long terme dans le monde entier, avec notamment une augmentation généralisée de la ration calorique moyenne par personne (qui s'est accrue de 16 pour cent depuis 1969-1971 pour atteindre 2 795 kcal/personne/jour en 2000-2002, la moyenne pour les pays en développement ayant progressé de plus de 25 pour cent) et de la quantité de protéines par personne (qui est passée de 65,1 g en 1970 à 76,3 g en 2003). Toutefois, on constate encore des disparités de répartition. En 2001-2003, selon les estimations de la FAO, 856 millions d'individus étaient sous-alimentés, dont 61 pour cent vivaient en Asie et dans le Pacifique, et 820 millions dans les pays en développement. La prévalence de la sous-alimentation est plus forte en Afrique subsaharienne où elle frappe 32 pour cent de la population, tandis que, selon les estimations, 16 pour cent de la population d'Asie et du Pacifique seraient sous-alimentés.

Le poisson est un aliment hautement nutritif, riche en micronutriments, en minéraux, en acides gras essentiels et en protéines qui constitue un apport précieux pour l'alimentation de populations carencées en vitamines et minéraux essentiels. Dans de nombreux pays, notamment en développement, la consommation moyenne de poisson par habitant est mineure mais, même en petites quantités, le poisson peut compléter notamment la qualité des protéines alimentaires en fournissant des acides aminés essentiels qui ne sont disponibles qu'en petites quantités dans les régimes principalement végétariens. Selon les estimations, le poisson peut fournir jusqu'à 180 kcal par habitant et par jour; cependant, des niveaux aussi élevés ne sont possibles que dans quelques pays qui n'ont pas d'autre source de produits alimentaires, et où la préférence pour le poisson est à la fois marquée et bien ancrée, comme l'Islande,



Figure 22

Disponibilités protéiques totales par continent et par principale catégorie d'aliments (moyenne 2001-03)



le Japon, et certains petits États insulaires en développement. En règle générale, le poisson fournit en moyenne entre 20 et 30 calories par habitant et par jour. Par l'apport de protéines essentielles, le poisson joue un rôle capital dans l'alimentation de certains pays densément peuplés où l'apport total de protéines est parfois faible, et il tient en outre une place importante dans l'alimentation d'un grand nombre d'autres pays. Ainsi, le poisson contribue pour près de 50 pour cent, et parfois plus, à l'apport total de protéines d'origine animale dans de petits pays insulaires en développement de même qu'au Bangladesh, en Gambie, en Guinée, en Guinée équatoriale, en Indonésie, au Myanmar, au Sénégal, en Sierra Leone et à Sri Lanka. Dans l'ensemble, le poisson fournit à plus de 2,8 milliards de personnes presque 20 pour cent de leur apport moyen de protéines animales. La part des protéines de poisson dans l'offre mondiale de protéines animales est passée de 13,7 pour cent en 1961 à une pointe de 16 pour cent en 1996, pour ensuite fléchir légèrement et s'établir à 15,5 pour cent en 2003. Les chiffres correspondants pour l'ensemble du monde, Chine exclue, montrent une augmentation de 12,9 pour cent en 1961 à 15,4 pour cent en 1989, chutant faiblement en 2003 pour se fixer à hauteur de 14,6 pour cent. La figure 22 illustre la contribution des grands groupes d'aliments à l'apport protéique total.

Dans les pays industrialisés (tableau 10), la consommation apparente de poisson est passée de 13 millions de tonnes (équivalent poids vif) en 1961 à 27 millions de tonnes en 2003, avec une augmentation de la consommation annuelle par habitant¹⁷ de 20 kg à 29,7 kg pendant la même période. La part du poisson dans l'apport protéique total a enregistré une forte poussée durant la période 1961-1989 (entre 6,5 pour cent et 8,5 pour cent), pour ensuite diminuer progressivement du fait de la consommation accrue de protéines animales d'autres origines; en 2003, sa part (7,8 pour cent) était retombée aux niveaux enregistrés dans le milieu des années 80. Depuis le début des années 90, la consommation de protéines de poisson est restée relativement stable, entre 8,2 et 8,4 g par habitant et par jour, tandis que l'apport de protéines animales d'autres origines a continué de croître.

Jusqu'au milieu des années 80, l'offre apparente moyenne de poisson par habitant dans les PFRDV représentait le quart de l'offre estimée pour les pays industrialisés. L'écart s'est progressivement comblé en raison d'une croissance plus soutenue depuis le milieu des années 90 (dont une croissance annuelle moyenne de plus de 2,1 pour cent pendant la période 1995-2003). En 2003, elle s'établissait à 14,1 kg, ce qui représentait

Tableau 10

Approvisionnements totaux et par habitant en poissons de consommation, par continent et par groupement économique, 2003

	Total des approvisionnements alimentaires (millions de tonnes de poids vif)	Approvisionnements alimentaires par habitant (kg/an)
Total monde	104,1	16,5
Total monde, hors Chine	71,1	14,2
Afrique	7,0	8,2
Amérique du Nord et centrale	9,4	18,6
Amérique du Sud	3,1	8,7
China	33,1	25,8
Asie (hors Chine)	36,3	14,3
Europe	14,5	19,9
Océanie	0,8	23,5
Pays industrialisés	27,4	29,7
Économies en transition	4,3	10,6
Pays à faible revenu et à déficit vivrier (hors Chine)	23,8	8,7
Pays en développement, sauf pays à faible revenu et à déficit vivrier	15,8	15,5



la moitié environ de celle des pays industrialisés (29,7 kg) et 60 pour cent de l'offre de poisson par habitant des pays développés (23,9 kg). En revanche, si l'on exclut la Chine, l'offre par habitant dans les autres PFRDV reste relativement faible et se situait, selon les estimations, à 8,7 kg en 2003, avec un taux de croissance annuelle de 1,3 pour cent depuis 1993. En dépit de la consommation relativement faible de poisson des PFRDV (hors Chine), exprimée en poids, la contribution du poisson dans l'apport protéique total d'origine animale en 2003 y tenait une part assez importante, d'environ 20 pour cent, et pourrait être supérieure à celle indiquée par les statistiques officielles si l'on tient compte de la contribution non déclarée des pêches de subsistance. Toutefois, depuis 1975 où elle a culminé à 24,1 pour cent, cette part a légèrement chuté lors même que la consommation de protéines de poisson a continué de progresser (passant de 2,2 g à 2,7 g pendant la période 1975-2003). Cela tient à la consommation accrue de protéines animales d'autres origines.

La consommation de poisson est inégalement répartie dans le monde, avec des différences marquées selon les continents, les régions et les pays et le niveau de revenu (figures 23 et 24). La consommation apparente de poisson par habitant est très variable, variant de 1 kg à plus de 100 kg par habitant. Des différences géographiques sont également évidentes à l'intérieur des frontières nationales, la consommation étant généralement plus élevée dans les zones côtières. Ainsi, 104 millions de tonnes de poisson étaient disponibles dans le monde en 2003 pour la consommation, mais 7 millions de tonnes seulement ont été consommées en Afrique (8,2 kg par habitant); deux tiers du total en Asie, dont 36,3 millions de tonnes en dehors de la Chine (14,3 kg par habitant) et 33,1 millions de tonnes pour la seule Chine (25,8 kg par habitant). La consommation par habitant en Océanie s'établissait à 23,5 kg, à 23,8 kg en Amérique du Nord, à 19,9 kg en Europe, à 9,4 kg en Amérique centrale et dans les Caraïbes et à 8,7 kg en Amérique du Sud.

Au cours des dernières années, les principales augmentations des volumes consommés concernaient les poissons d'aquaculture qui comptaient, selon les estimations, pour 43 pour cent du volume total de poisson disponible pour la consommation en 2004. La production aquacole a stimulé la demande et la

consommation de plusieurs espèces de valeur élevée telles que la crevette, le saumon et les bivalves. Durant les deux dernières décennies, ces espèces qui étaient initialement prélevées sur les stocks naturels sont devenues d'importants produits aquacoles, induisant une baisse des prix et une forte intensification de leur commercialisation. L'aquaculture a également joué un rôle majeur dans la sécurité alimentaire de plusieurs pays en développement, notamment en Asie, du fait de la forte production de certaines espèces d'eau douce de faible valeur, principalement destinées à la consommation intérieure. Pour le monde entier, hors Chine, la contribution moyenne de l'aquaculture à l'offre par habitant est passée, selon les estimations, de 13,7 pour cent en 1994 à 21,4 pour cent en 2004, ce qui correspond à une augmentation de 1,8 kg par habitant en 1994 à 2,9 kg en 2004 (soit une croissance annuelle moyenne de 4,9 pour cent). Les chiffres correspondants pour la Chine attestent une progression de 61,6 pour cent en 1994 à 83,4 pour cent en 2004. Pendant la dernière décennie, l'offre par habitant de produits issus de l'aquaculture en Chine aurait grimpé de 10,9 kg en 1994 à 23,7 kg en 2004, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 8,1 pour cent (figure 25).

Les différences sont marquées dans les schémas de consommation par espèce. Ainsi, les espèces démersales sont les plus prisées en Europe septentrionale et en Amérique du Nord, tandis que les céphalopodes sont principalement consommés dans plusieurs pays méditerranéens et asiatiques. La consommation des crustacés, qui demeurent des produits de forte valeur, est principalement concentrée dans les pays riches. Sur les 16,5 kg de produits de la mer disponibles par habitant pour la consommation en 2003, les trois quarts étaient des poissons. Les crustacés et mollusques représentaient 25 pour cent, soit environ 4,2 kg par habitant, ventilés comme suit: 1,5 kg de crustacés, 0,6 de céphalopodes et 2,1 kg d'autres mollusques. Les espèces d'eau douce et diadromes entraient pour 30 millions de tonnes, (environ 4,8 kg par habitant), dans l'offre totale. Les poissons marins représentaient plus de 46 millions de tonnes, dont près de 18,4 millions de tonnes pour les espèces démersales, 19,8 millions de tonnes pour les espèces pélagiques et 8,4 millions de tonnes pour les poissons de mer non identifiés. La part restante de l'offre alimentaire totale se composait de fruits de mer, dont 9,4 millions de tonnes pour les crustacés, 3,6 millions de tonnes pour les céphalopodes et 13,4 millions de tonnes pour les autres mollusques. La part de la majorité de ces grands groupes dans la consommation mondiale moyenne n'a jamais notablement changé; les espèces démersales et pélagiques se sont stabilisées autour de 3 kg par habitant. Les crustacés et mollusques constituent une exception, puisqu'ils ont connu une augmentation considérable entre 1961 et 2003. La disponibilité de crustacés par habitant a plus que triplé, passant de 0,4 kg à 1,5 kg, principalement en raison de la production aquacole accrue de crevettes et de bouquets, tandis que les mollusques (hors céphalopodes) sont passés de 0,6 kg à 2,1 kg par habitant.

Au cours des dernières années, tant la consommation de poisson que la consommation alimentaire dans son ensemble ont été influencées par de complexes interactions entre diverses évolutions démographiques et économiques comme la croissance démographique, l'augmentation des revenus, le développement économique, l'urbanisation rapide, la participation accrue des femmes à la main-d'œuvre, la croissance des échanges internationaux, les accords, règles et tarifs internationaux sur le commerce, les normes de qualité et les progrès des transports, de la commercialisation, des sciences alimentaires et des technologies. La conjugaison de tous ces facteurs et de l'évolution de la production, de la transformation et du prix des produits a eu un impact considérable sur les habitudes alimentaires, notamment chez les populations des pays en développement. Durant les dernières décennies, l'augmentation de la consommation alimentaire des pays en développement a été caractérisée par une transformation de leur alimentation qui contient aujourd'hui davantage de protéines et de légumes et moins de céréales. Ainsi, la consommation par habitant de viande dans ces pays est passée de 15,1 kg en 1983 à 28,9 kg en 2003; leur consommation de poisson par habitant s'est accrue de 7,7 kg à 14,6 kg et celle de légumes de 56,1 kg à 118,7 kg durant la même période. Cette modification des habitudes alimentaires tient largement à l'impact de l'urbanisation rapide

Figure 23

Poisson de consommation: approvisionnements par habitant (moyenne 2001-03)

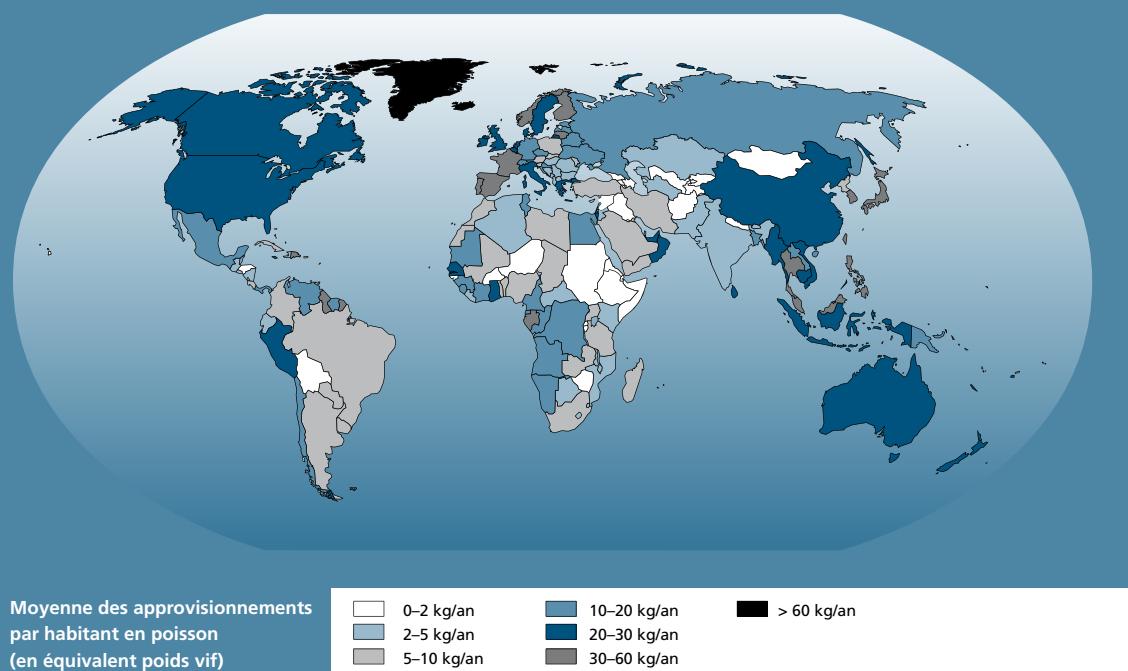


Figure 24

Part du poisson dans les disponibilités en protéines animales (moyenne 2001-03)

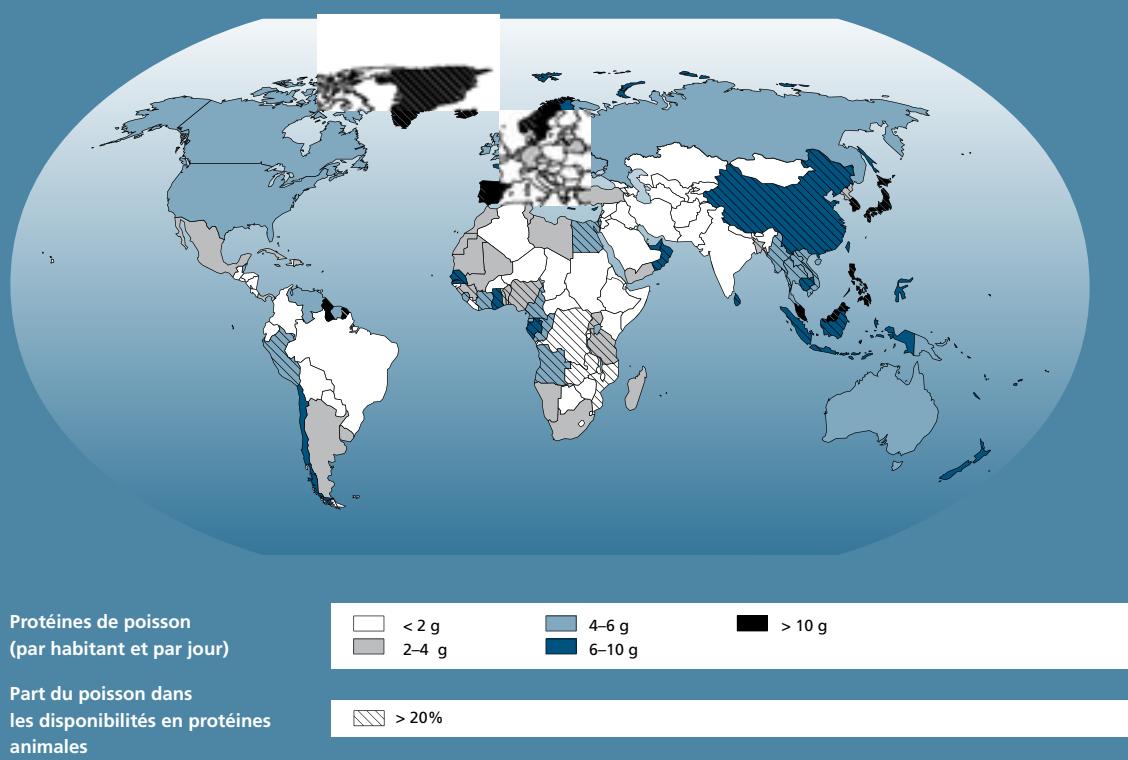
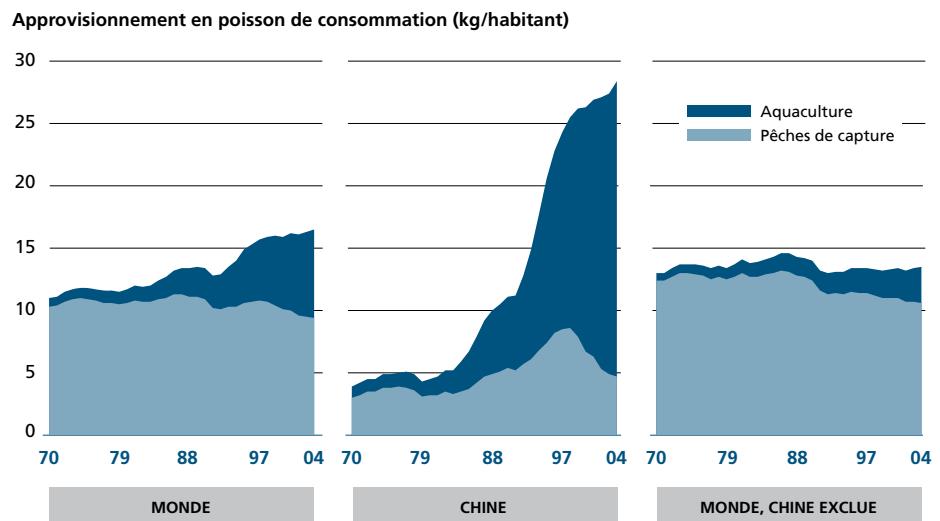


Figure 25

Part relative de l'aquaculture et des pêches de capture dans la consommation de poisson



(26 pour cent de la population totale en 1975 à 43 pour cent en 2005) ainsi qu'à l'évolution des schémas de distribution des denrées alimentaires. Plusieurs pays en développement, particulièrement en Asie et en Amérique latine, ont été caractérisés par une expansion rapide des supermarchés qui ciblent à la fois une clientèle fortunée et des consommateurs des classes moyennes et défavorisées. Les supermarchés constituent donc une force majeure dans les pays en développement où ils offrent aux consommateurs une large gamme de denrées, une moindre dépendance aux facteurs saisonniers, des denrées alimentaires moins chères et offrant de meilleures garanties de sécurité sanitaire.

Les habitudes alimentaires évoluent également dans les pays développés. Le niveau des revenus y est généralement élevé, et les besoins alimentaires de base sont satisfaits depuis longtemps, ce qui pousse les consommateurs à rechercher une plus grande diversité alimentaire. Parallèlement, le consommateur moyen est de plus en plus soucieux de sa santé et de son alimentation et a tendance à considérer le poisson comme plus bénéfique pour la santé. Les marchés ont gagné en souplesse, et de nouveaux produits et espèces occupent désormais des niches commerciales. Pour le poisson comme pour les autres denrées alimentaires, la plus forte valeur ajoutée se trouve généralement dans la restauration et le marché de détail qui visent à faciliter la vie des consommateurs. Outre les préparations traditionnelles, les aliments prêts à l'emploi, les plats cuisinés, les produits sous emballage plastique et autres articles à valeur ajoutée constituent un secteur en pleine expansion du fait de l'évolution des technologies et des sciences alimentaires conjuguée aux techniques du froid et au recours aux fours à micro-ondes. Leur essor rapide tient à diverses raisons liées à la modification des facteurs sociaux tels que la participation croissante des femmes à la vie active, la fragmentation des repas dans les ménages, la diminution généralisée de la taille moyenne des familles et le nombre croissant de personnes seules. Il est donc plus important de disposer de repas simples, faciles à cuisiner et prêts à manger. L'autre tendance est l'importance croissante que prend le poisson frais. À la différence de nombreuses autres denrées alimentaires, le poisson bénéficie toujours d'un accueil plus favorable lorsqu'il est vendu frais sur les marchés plutôt que transformé. Jusqu'ici, le poisson frais occupait une place mineure dans les échanges internationaux du fait de sa nature périssable et de sa très faible durée de conservation. L'amélioration du conditionnement, la baisse du fret aérien, l'efficacité et la fiabilité accrues des transports

ont créé de nouveaux débouchés pour le poisson frais. Les chaînes alimentaires et les supermarchés occupent aussi une part croissante du marché des produits frais, et nombre d'entre eux ouvrent des poissonneries proposant, en plus des produits surgelés, une large gamme de poissons frais, de salades et de plats cuisinés à base de poisson.

Ces tendances devraient perdurer dans un avenir proche. Selon les estimations de la Division de la population des Nations Unies, la croissance démographique mondiale va ralentir mais, en raison de taux de fécondité élevés, la part des pays en développement dans la population totale atteindra environ 83 pour cent en 2030 (79 pour cent en 2005). En outre, l'urbanisation rapide devrait se poursuivre et passera, selon les estimations, d'environ 3,2 milliards de personnes urbanisées en 2005 à 4,9 milliards en 2030, le gros de cette croissance intervenant dans les pays en développement (de 1,9 milliard à environ 3,8 milliards). En 2030, 57 pour cent de la population des pays en développement devraient être urbanisés, contre 43 pour cent en 2005. La croissance démographique et la progression des revenus associées à l'urbanisation et la diversification de l'alimentation devraient générer une plus forte demande et continuer de modifier la composition de la consommation alimentaire, avec notamment des proportions plus importantes de produits d'origine animale dans les pays en développement. Dans les pays industrialisés, la demande alimentaire ne devrait progresser que modérément, et des questions telles que la sécurité sanitaire des aliments, leur qualité, l'environnement, le bien-être des animaux auront probablement une influence plus marquée que l'évolution des prix et des revenus sur la demande de produits alimentaires. Au niveau mondial, les flambées de maladies animales pourraient devenir une source majeure d'incertitude. Ainsi, pendant les dernières années et notamment en 2004 et 2005, le marché international des viandes a été perturbé par plusieurs flambées de maladies animales telles que la grippe aviaire ou des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Ces événements et les interdictions d'importation concomitantes ont provoqué une pénurie induite de viandes dans certains pays, notamment de volailles, ce qui a poussé à la hausse les prix internationaux des viandes en 2004 et 2005 (en particulier une augmentation de 30 pour cent pour les volailles en 2004-2005) et détourné les consommateurs vers d'autres sources de protéines, dont le poisson.

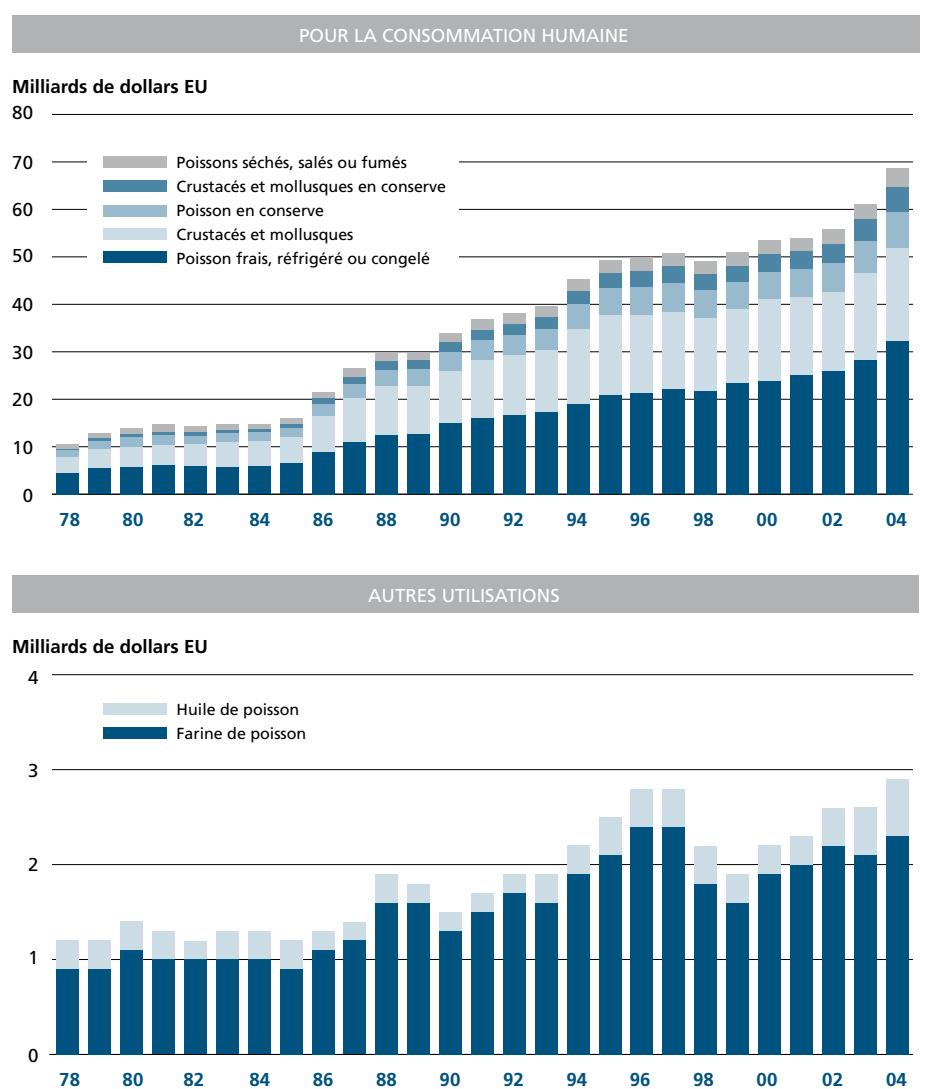
COMMERCE DU POISSON

En 2004, le volume total des échanges de poisson et de produits dérivés a atteint une valeur d'exportation record de 71,5 milliards de dollars EU, soit une progression de 23 pour cent par rapport à 2000 et de 51 pour cent par rapport à 1994 (figure 26). Les estimations préliminaires pour 2005 laissent présager une nouvelle augmentation de la valeur des exportations de poisson. En termes réels (corrigés en fonction de l'inflation), les exportations de poisson et de produits dérivés ont augmenté de 17,3 pour cent pendant la période 2000-2004, de 18,2 pour cent entre 1994 et 2004 et de 143,9 pour cent entre 1984 et 2004. En volume, les exportations auraient culminé à 53 millions de tonnes (équivalent poids vif) en 2004, ce qui représente une croissance de 13 pour cent depuis 1994 et de 114 pour cent depuis 1984. Après plusieurs décennies de fortes augmentations, le volume des échanges de poisson n'a pas progressé pendant la période 2000-2003. Le niveau record atteint par les exportations de poisson en 2004 a coïncidé avec une poussée impressionnante des échanges mondiaux et ce, malgré une augmentation marquée des prix du pétrole et des catastrophes naturelles. Cette croissance mondiale a perduré en 2005. En 2004, les prix de plusieurs produits agricoles (notamment les denrées de base) ont également rebondi après une période de baisse prolongée. Divers facteurs à court et à long termes ont contribué à cette croissance, par exemple l'évolution de la demande de certains produits face à la transformation des marchés due aux progrès technologiques, aux préférences des consommateurs, à la structure des marchés et des politiques commerciales. L'un des principaux facteurs importants était l'action exercée sur les flux commerciaux par les variations des prix et des taux de change, en particulier la faiblesse du dollar EU – monnaie dans laquelle de nombreux produits de base sont libellés – et l'appréciation notable de plusieurs devises (surtout européennes) par rapport au dollar EU.



Figure 26

Pêches: exportations mondiales par principale catégorie de produits



La part des échanges de poisson dans le commerce total de marchandises est assez limitée, et se maintient à environ 1 pour cent depuis 1976, avec une tendance baissière enregistrée tout au long des années 90 et au début des années 2000 (0,8 pour cent en 2004). La part du poisson dans le volume total des exportations agricoles (produits forestiers compris) s'est accrue à compter de 1976 (4,5 pour cent) pour atteindre le niveau record de 9,4 pour cent en 2001. Elle est retombée depuis lors pour s'établir à 8,4 pour cent en 2004. Pour les pays développés, la part des exportations de poisson dans le commerce total des marchandises était de l'ordre de 0,6 à 0,8 pour cent pendant la période 1976-2004. La part des exportations de poisson dans le commerce agricole total (produits forestiers inclus) a augmenté à la fin des années 70, passant de 4,1 pour cent à 6,5 pour cent pendant la période 1998-2002. En 2004, elle est retombée à 6 pour cent en raison de la forte progression des exportations de produits agricoles (33 pour cent) et forestiers (37 pour cent) par rapport à 2003. Dans les pays en développement, la part du poisson dans les exportations totales de marchandises s'est améliorée de la fin des années 70 jusqu'à la fin des années 80 (2,3 pour cent en 1988) avant de s'infléchir et tomber à seulement 1,2 pour cent en 2004. La part du poisson dans le volume total des échanges agricoles (produits forestiers compris) a progressé

de 5 pour cent en 1976 à 16 pour cent en 2002, pour diminuer légèrement depuis lors et s'établir à 14 pour cent en 2004, sous l'effet de la reprise récente des exportations de produits agricoles et forestiers (plus 36 pour cent et 30 pour cent respectivement pendant la période 2002-04).

Le tableau 11 signale les 10 premiers exportateurs et importateurs mondiaux de poisson et de produits dérivés en 1994 et en 2004. En 2004, la Chine s'est retrouvée au premier rang mondial des exportateurs de poisson et de produits dérivés, ses exportations étant évaluées à 6,6 milliards de dollars EU. Cela étant, elles ne représentent que 1,1 pour cent du volume total de ses exportations de marchandises, et 29 pour cent de ses exportations agricoles (hors produits forestiers). Depuis le début des années 90, les exportations de la Chine ont enregistré une spectaculaire expansion. Cette croissance tient à l'augmentation de sa production ainsi qu'à l'essor du secteur chinois de la transformation du poisson qui tire profit des coûts compétitifs de main-d'œuvre et de production. Outre les exportations de sa production halieutique intérieure, la Chine exporte également des matières premières importées qu'elle soumet à une seconde transformation, créant au passage une forte valeur ajoutée. Les importations de poisson et de produits dérivés de la Chine ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 0,2 milliard de dollars EU en 1990 à 3,1 milliards de dollars EU en 2004. Cette croissance a été particulièrement



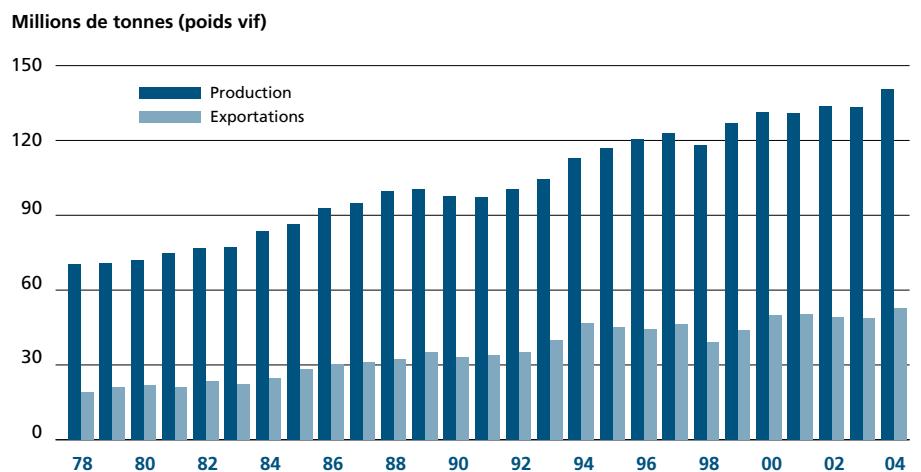
Tableau 11
Dix principaux exportateurs et importateurs de poissons et de produits de la pêche

	1994	2004	Taux de croissance annuel moyen (pourcentage)
	(millions de dollars EU)		
Exportateurs			
Chine	2 320	6 637	11,1
Norvège	2 718	4 132	4,3
Thaïlande	4 190	4 034	-0,4
États-Unis d'Amérique	3 230	3 851	1,8
Danemark	2 359	3 566	4,2
Canada	2 182	3 487	4,8
Espagne	1 021	2 565	9,6
Chili	1 304	2 484	6,7
Pays-Bas	1 346	2 452	5,5
Viet Nam	484	2 403	17,4
SOUS-TOTAL 10 PRINCIPAUX EXPORTATEURS	21 243	35 611	5,3
TOTAL RESTE DU MONDE	26 267	35 897	3,2
TOTAL MONDE	47 511	71 508	4,2
Importateurs			
Japon	16 140	14560	-1,0
États-Unis d'Amérique	7 043	11967	5,4
Espagne	2 639	5222	7,1
France	2 797	4176	4,1
Italie	2 257	3904	5,6
Chine	856	3126	13,8
Royaume-Uni	1 880	2812	4,1
Allemagne	2 316	2805	1,9
Danemark	1 415	2286	4,9
République de Corée	718	2233	12,0
SOUS-TOTAL 10 PRINCIPAUX IMPORTATEURS	38 063	53090	3,4
TOTAL RESTE DU MONDE	13 104	22202	5,4
TOTAL MONDE	51 167	75293	3,9

Note: Le taux de croissance annuel moyen est celui de la période 1994-2004.

Figure 27

Part de la production halieutique mondiale destinée aux exportations



perceptible depuis son adhésion à l'OMC à la fin de 2001, date à compter de laquelle elle a dû abaisser ses droits d'importation, dont le niveau moyen pouvait atteindre jusqu'à 15,3 pour cent comme en 2001, pour les ramener à 10,4 pour cent en 2004.

Durant la période 2000-04, les importations mondiales de poisson ont augmenté de 25,4 pour cent, atteignant un nouveau record de plus de 75 milliards de dollars EU en 2004. Selon des données préliminaires, les principaux marchés d'importation auraient encore augmenté leurs importations de poisson et de produits dérivés en 2005.

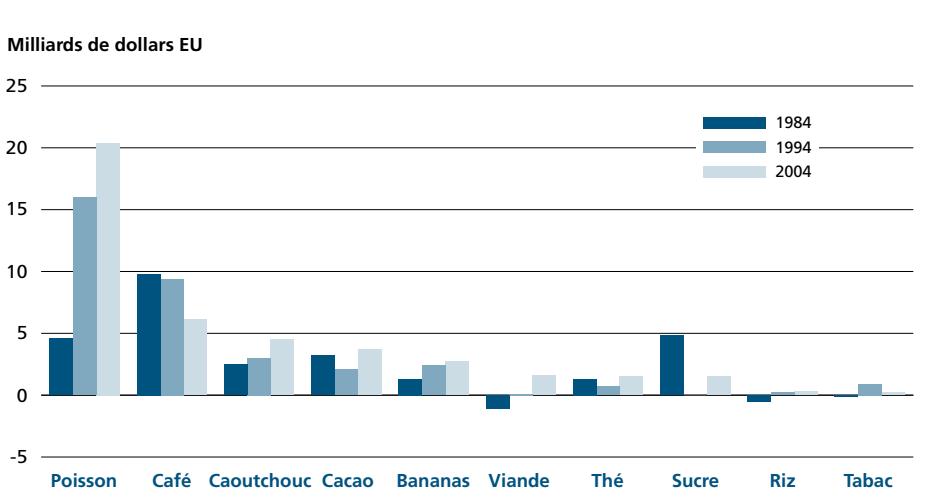
Le poisson fait l'objet de nombreux échanges et, en 2004, une part importante de la production de poisson a été traitée dans les circuits internationaux de commercialisation, environ 38 pour cent (équivalent poids vif) ayant été exportés sous forme de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale (figure 27). Les pays développés ont exporté plus de 23 millions de tonnes de poisson (équivalent poids vif) en 2004; même si une partie de ces échanges est constituée de réexportations, ce montant correspond à environ 75 pour cent de leur production. Les exportations des pays en développement (30 millions de tonnes en poids vif) étaient d'environ un quart de leur production combinée. La part de ces pays dans les exportations totales de poisson a été de 48 pour cent en valeur et de 57 pour cent en volume. Les farines de poisson représentaient une forte proportion de ces exportations. En 2004, les pays en développement entraient pour environ 68 pour cent dans le volume des exportations mondiales de produits non alimentaires de la pêche. Parallèlement, ils ont nettement amélioré leur part du volume des exportations de poisson destiné à la consommation humaine, passant de 43 pour cent en 1992 à 51 pour cent en 2004.

Le commerce du poisson joue un rôle plus ou moins important selon les pays et les économies, notamment dans les pays en développement. Il constitue une importante source de revenus en devises, outre sa forte contribution à la création d'emplois, à l'amélioration du revenu et à la sécurité alimentaire. Pour un petit nombre de pays, les exportations de produits de la pêche sont capitales pour l'économie. En 2004 par exemple, elles représentaient environ la moitié de la valeur totale des échanges de marchandises pour les États fédérés de Micronésie, l'Islande, Kiribati, les Maldives, Panama et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Durant les quatre dernières décennies, la configuration géographique du commerce des produits de la pêche a été caractérisée par des changements majeurs. La part des pays en développement dans le volume mondial des exportations de poisson s'est accrue de près de 37 pour cent en 1976 à 51 pour cent en 2000-2001, pour ensuite retomber à environ 48 pour cent en 2004. Les pays d'Asie sont responsables du gros de cette

Figure 28

Exportations nettes de certains produits agricoles par pays en développement



augmentation, leur part dans les exportations totales de poisson est passée d'un peu plus de 20 pour cent en 1976 à 32 pour cent en 2004, tandis que leurs exportations de poisson représentaient 66 pour cent de la valeur des exportations des pays en développement.

Les exportations nettes de produits de la pêche des pays en développement (c'est-à-dire la valeur totale de leurs exportations moins la valeur totale de leurs importations) ont affiché une tendance persistante à la hausse au cours des dernières décennies où elles sont passées de 4,6 milliards de dollars EU en 1984 à 16 milliards en 1994 et 20,4 milliards de dollars EU en 2004 (figure 28). Ces chiffres sont nettement plus élevés que ceux d'autres produits de base agricoles comme le riz, le café et le thé. Les PFRDV tiennent une place active et de plus en plus importante dans le commerce du poisson et des produits dérivés. En 1976, leurs exportations représentaient 11 pour cent de la valeur totale des exportations de poisson, et cette part n'a cessé de progresser, passant de 13 pour cent en 1984, à 18 pour cent en 1994 et à 20 pour cent en 2004 quand le revenu net de leurs exportations de poisson était estimé à 9,4 milliards de dollars EU.

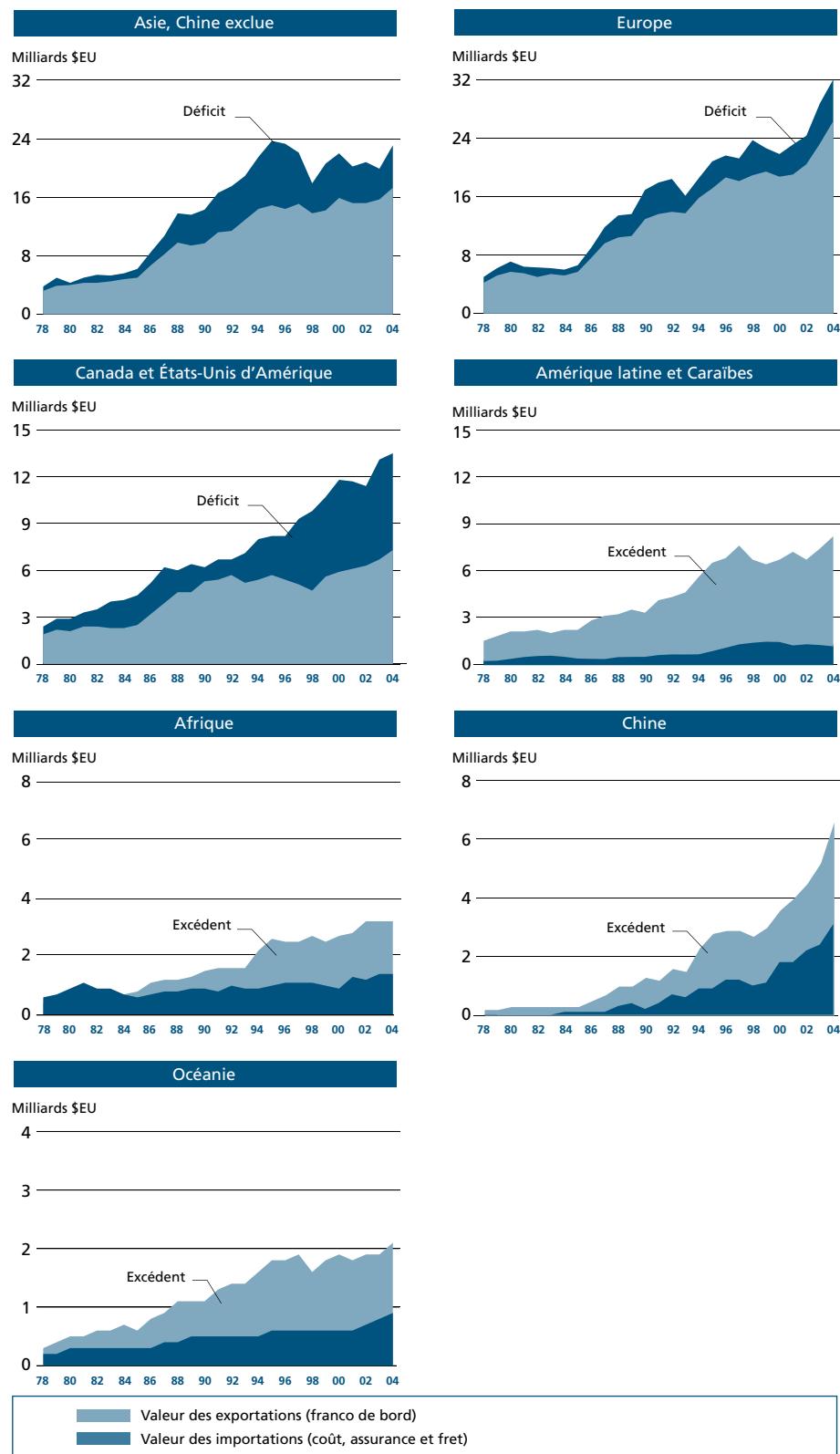
Le volume des échanges bilatéraux de produits de la pêche atteint des niveaux très importants dans de nombreux pays (figure 29). La région Amérique latine et Caraïbes occupe une solide position d'exportateur net de produits de la pêche, tout comme les pays en développement d'Asie et d'Océanie. L'Afrique est un exportateur net depuis 1985, date à partir de laquelle les navires usines de l'ancienne URSS et d'Europe de l'Est ont ralenti ou interrompu leurs débarquements massifs de poissons pélagiques congelés à bas prix en Afrique de l'Ouest. L'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon sont caractérisés par un déficit de leurs échanges de poisson. En 2004, 97 pays au total étaient exportateurs nets de poisson et de produits dérivés.

Au cours des dernières décennies, on a pu constater une intensification croissante des échanges interrégionaux de poisson. Globalement, le commerce du poisson entre les pays développés est de plus en plus centré sur ces pays eux-mêmes; durant la période 2000-2004, quelque 85 pour cent de la valeur des exportations de poisson des pays développés étaient destinés à d'autres pays développés, et plus de 50 pour cent des importations de poissons de ces pays provenaient d'autres pays développés. On notera particulièrement l'ampleur des échanges entre pays européens: en 2004 comme en 2005, plus de 84 pour cent des exportations de l'UE étaient destinés à d'autres pays de l'Union, tandis qu'environ 50 pour cent de leurs importations en provenient. Bien que nettement inférieurs au commerce intra-européen, les échanges entre le Canada et les États-Unis d'Amérique se sont notablement accrus depuis 1980, reflétant l'importance croissante de l'Accord de libre-échange nord-américain (NAFTA) – auquel



Figure 29

Importations et exportations de poisson et de produits de la pêche dans différentes régions, avec indication du déficit ou de l'excédent net



le Mexique est également partie – et, avant cela, de l'Accord de libre-échange américano-canadien. À l'heure actuelle, environ 43 pour cent de leurs exportations et 21 pour cent de leurs importations sont des échanges bilatéraux. Le commerce du poisson et des produits de la pêche entre les pays les plus développés concernent principalement les espèces démersales, le hareng, le maquereau et le saumon.

A contrario, malgré une augmentation, notamment depuis les années 90, le commerce des produits de la pêche entre les pays en développement ne représente encore que 15 pour cent de la valeur des exportations de poisson de ces pays. Les échanges de poisson entre les pays en développement pourraient s'accroître dans les années à venir, en raison de l'adoption d'accords régionaux sur le commerce et sous l'effet des tendances démographiques, sociales et économiques qui transforment les marchés de l'alimentation dans ces pays. Les pays en développement demeurent néanmoins largement tributaires des pays développés qui constituent les principaux débouchés pour leurs exportations de poisson et leur fournissent parallèlement les importations de poisson destinées à la consommation locale ou à leur secteur de transformation. En fait, plusieurs pays en développement importent des volumes croissants de matières premières destinées à être transformées et réexportées vers les pays développés. Les exportations de poisson des pays en développement évoluent progressivement; initialement composées de matières premières vouées aux secteurs de la transformation des pays développés, elles consistent désormais en poissons vivants à valeur élevée ou en produits à valeur ajoutée. Cette tendance s'impose en dépit de nombreux obstacles (tels que les droits d'importation élevés sur les produits transformés) qui sont souvent préjudiciables à leur industrie. De nombreux pays développés ont financé des usines de transformation dans les pays en développement où les coûts sont plus faibles.

Les cartes présentées à la figure 30 illustrent les flux commerciaux de poisson et produits dérivés par continent pour la période 2000-2004. Ce tableau d'ensemble est toutefois incomplet. En effet, bien que les pays (environ 159) ayant déclaré leurs importations pour cette période représentent 99 pour cent du total mondial estimé, certains groupes continentaux ne sont pas complètement pris en compte (à titre d'exemple, près d'un tiers des pays d'Afrique n'ont pas déclaré leurs échanges de produits de la pêche par pays d'origine/destination). Dans ce cas, les données indiquées ne sont pas représentatives du total des échanges des groupes continentaux concernés. Durant la période 2000-04, environ 77 pour cent de la valeur des exportations de poisson des pays en développement étaient destinés aux pays développés, principalement les États-Unis d'Amérique, le Japon et l'Union européenne. Ces exportations se composaient essentiellement de thonidés, de petits pélagiques, de crevettes, de bouquets, de langoustes et de céphalopodes. Le volume des exportations des pays développés à destination des pays en développement est assez faible, et représente environ 15 pour cent de la valeur des exportations de produits de la pêche des pays développés. Il s'agit principalement de petits pélagiques de faible coût qui entrent pour 20 à 30 pour cent dans les importations des pays en développement, ainsi que de matières premières destinées à la transformation.

Compte tenu de la nature hautement périssable du poisson et de ses produits dérivés, plus de 90 pour cent des échanges internationaux du poisson et de produits dérivés sont composés de produits transformés. Exprimée en volume (équivalent poids vif), la part du poisson vivant, frais ou réfrigéré était de 10 pour cent en 2004. Le poisson vivant et le poisson frais sont très appréciés, mais difficiles à commercialiser et à transporter; en outre, ils sont l'objet de règles sanitaires et de normes de qualité très strictes. Le commerce de poissons vivants s'est pourtant accru au cours des dernières années du fait des progrès technologiques, de l'amélioration de la logistique et de la poussée de la demande. Un complexe réseau de moyens de manutention, de transport, de distribution, de présentation et d'entreposage a été mis en place pour appuyer le commerce des poissons vivants. Au nombre des innovations technologiques, citons notamment les cuves et les conteneurs spéciaux ou modifiés, ainsi que les camions et autres véhicules de transport équipés de systèmes d'aération ou d'oxygénéation visant à maintenir le poisson en vie durant le transport, l'entreposage ou la présentation.



Figure 30

Flux commerciaux par continent
(total des importations en millions de \$EU, c.a.f.; moyennes 2002-04)

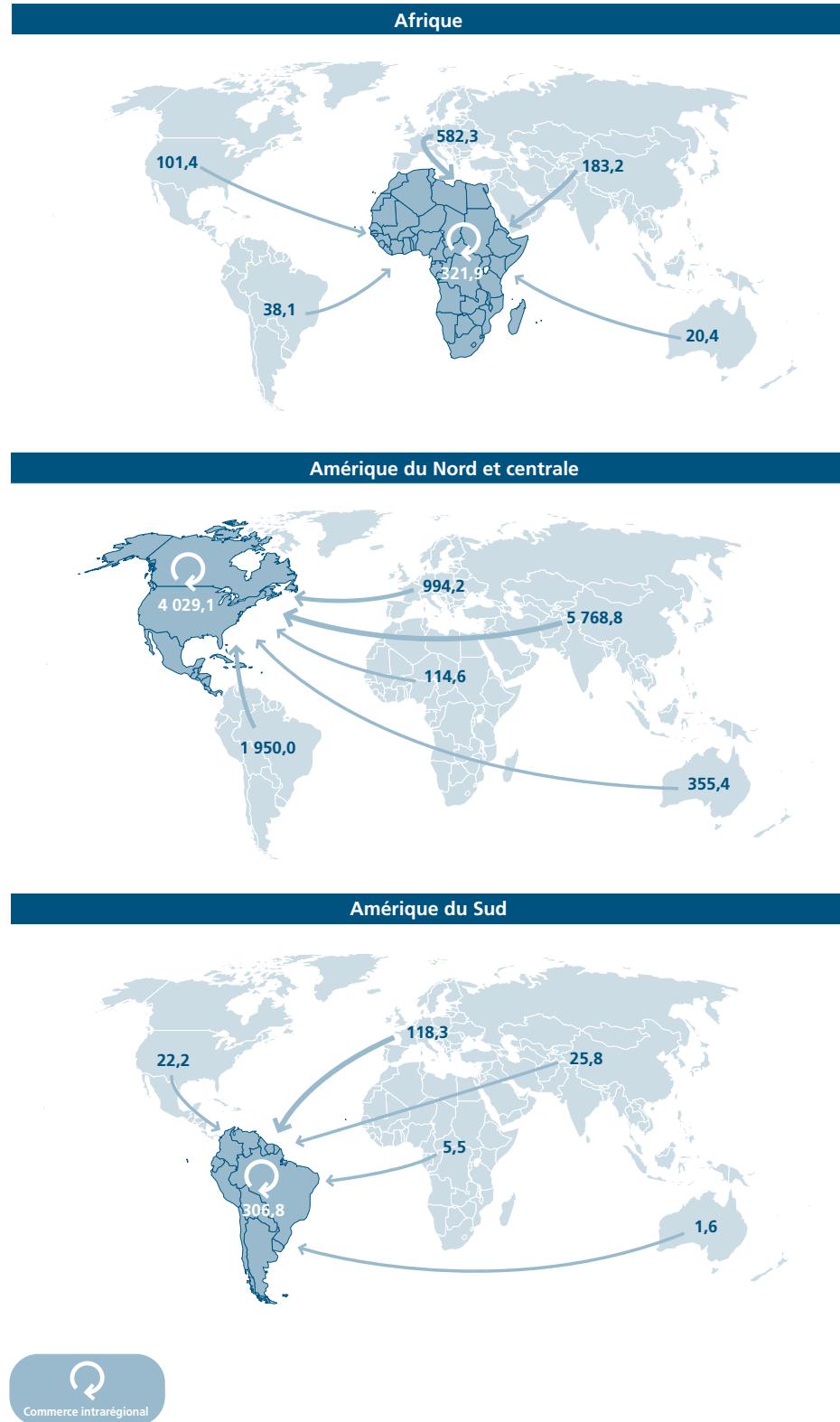
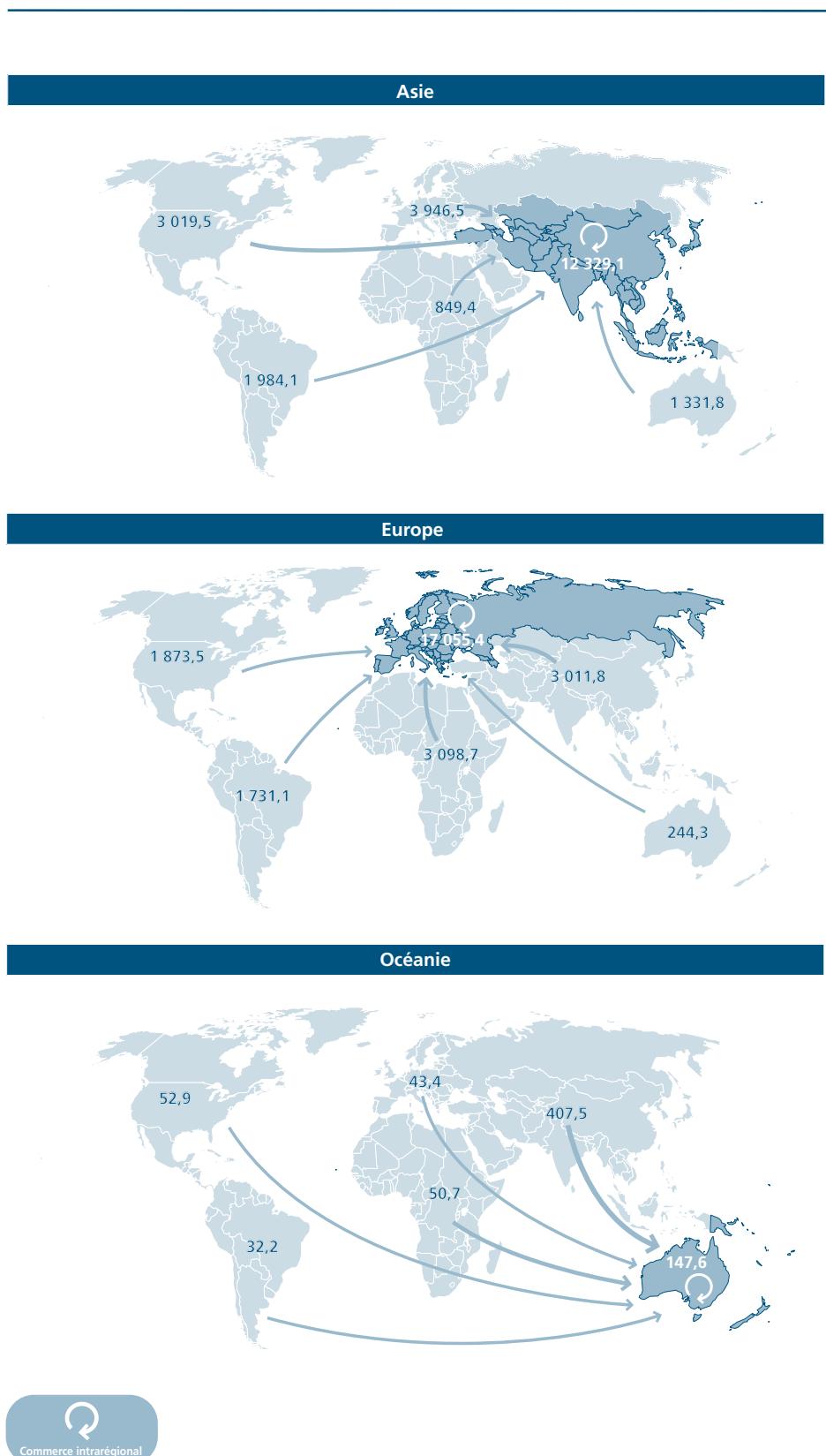


Figure 30 (fin)

Flux commerciaux par continent
(total des importations en millions de \$EU, c.a.f.; moyennes 2002-04)



Les échanges de poissons vivants intéressent également le secteur de l'aquariophilie et celui de la consommation, et s'avèrent très lucratifs. Les poissons vivants sont très recherchés en Asie (particulièrement par la population chinoise) et dans certains créneaux commerciaux d'autres pays, principalement auprès des communautés d'immigrants asiatiques.

Les exportations de poisson congelé ont augmenté au cours de la dernière décennie, passant d'une proportion de 28 pour cent du total des exportations de poisson en 1994, à 36 pour cent en 2004. Les exportations de poisson préparé et en conserve totalisaient 8,3 millions de tonnes (équivalent poids vif) en 2004, soit 15 pour cent du total des exportations, contre 10 pour cent en 1994. Les exportations de poisson séché, salé et fumé comptaient pour 5 pour cent du total des exportations en 2004, accusant une légère baisse au cours de la dernière décennie. En 2004, les exportations de produits non alimentaires dérivés du poisson représentaient 34 pour cent du total des exportations en volume, dont une part importante provenait des pays d'Amérique latine.

La crevette

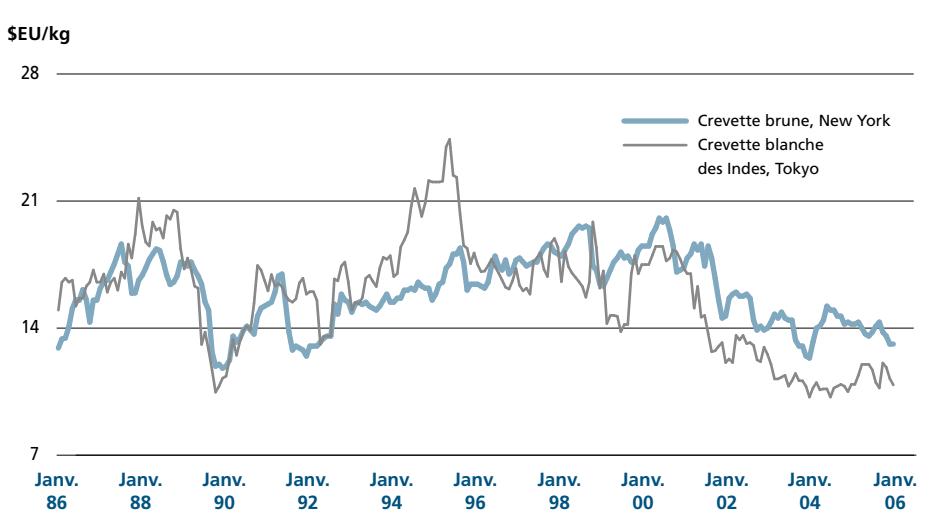
La crevette reste le produit le plus demandé en valeur, avec 16,5 pour cent de la valeur totale des produits de la pêche échangés au niveau international (2004). Les autres grands groupes d'espèces exportées ont été le poisson de fond (10,2 pour cent: à savoir merlu, morue, églefin et lieu de l'Alaska), le thon (8,7 pour cent) et le saumon (8,5 pour cent). En 2004, la farine de poisson a représenté environ 3,3 pour cent de la valeur des exportations et l'huile de poisson moins de 1 pour cent.

Il importe de noter la part réduite de la crevette dans la valeur totale du commerce du poisson depuis les 21 pour cent atteints en 1994, en dépit de la croissance de 18 pour cent en valeur et de 69 pour cent en volume (en équivalent poids vif) des exportations de crevettes durant la période 1994-2004. L'augmentation substantielle en volume du commerce de la crevette a été parallèle à la forte expansion de la production aquacole de crevettes qui a connu une croissance rapide depuis 1997, avec une hausse de 165 pour cent durant la période 1997-2004 (croissance annuelle de 15 pour cent). En 2004, plus de 41 pour cent (ou 2,5 millions de tonnes) de la production totale de crevettes provenait de l'élevage. La valeur unitaire des crevettes exportées a augmenté dans les années 90 pour atteindre 6,9 dollars EU/kg en 1995, mais depuis, vraisemblablement du fait de la forte augmentation de la production, elle est retombée jusqu'à 4,1 dollars EU/kg en 2004.

Au cours de l'année 2005, les importations de crevettes sur plusieurs des principaux marchés ont atteint de nouveaux sommets. Ces marchés ont été influencés par les fluctuations de l'offre, tant dans le secteur de la capture que dans celui de l'élevage, ainsi que par l'évolution de la réglementation aux États-Unis et dans l'Union européenne. Les ventes destinées au premier marché mondial de la crevette, à savoir les États-Unis, ont continué d'augmenter et les importations ont atteint 530 000 tonnes. Au Japon, les importations annuelles de crevettes ont reculé de 6 pour cent en 2005 par rapport à l'année précédente. En Europe, les importations de crevettes ont augmenté en 2005 grâce à la vigueur de l'euro et à la compétitivité des cours internationaux. Les mesures anti-dumping adoptées par les États-Unis ont eu pour effet une relative réorientation des fournisseurs des pays concernés (Brésil, Chine, Équateur, Inde, Thaïlande et Viet Nam) vers les marchés européens. L'assouplissement des restrictions imposées par l'Union européenne sur les importations de crevettes d'élevage en provenance de la Chine a entraîné une modification des parts d'importations dans plusieurs marchés de l'UE, en particulier en Espagne où la Chine est devenue le principal fournisseur l'an dernier. En dépit de signes de tendance progressive à la hausse, les premières indications pour 2006, dont la faiblesse de la demande sur les principaux marchés, laissent à penser que les prix de la crevette resteront compétitifs tout au moins à moyen terme. La baisse de l'offre signalée dans les principaux pays producteurs de crevettes en 2006 a entraîné quelques hausses des prix. La figure 31 présente la hausse du prix des crevettes aux États-Unis et au Japon.

Figure 31

Prix de la crevette au Japon et aux États-Unis d'Amérique



Note: Prix de gros des crevettes congelées, étêtées et non décortiquées, 16-20 pièces.



Le saumon

L'importance relative du saumon en tant que produit commercialisé a progressé au cours des dernières années pour atteindre 8,5 pour cent in 2004, contre 7 pour cent au milieu des années 90, du fait de la croissance rapide de l'élevage du saumon au Chili et en Norvège. La valeur unitaire moyenne des exportations de saumon a décliné au cours des 15 dernières années, passant d'environ 6,10 dollar EU/kg en 1988 à 3,20 dollars EU/kg en 2004. Le début de cette baisse tendancielle coïncide avec la croissance de l'aquaculture industrielle du saumon. La hausse massive de la production de saumon d'élevage a eu des répercussions importantes sur le commerce. En fait, le commerce du saumon (en équivalent poids vif) a augmenté de façon considérable durant la période 1988-2004, passant de 375 000 tonnes à plus de 1,7 million de tonnes. Le déclin en valeur unitaire semble toutefois avoir pris fin.

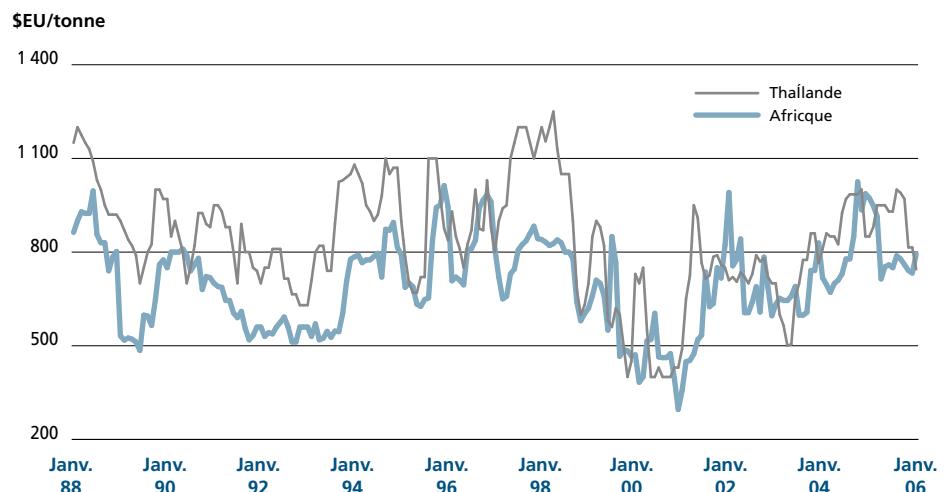
L'année 2005 a été positive pour les producteurs et pour les négociants de saumon dans le monde entier. Les prix du saumon d'élevage se situant au plus haut niveau depuis 2000, les éleveurs de saumon en Amérique du Sud, en Amérique du Nord et en Europe sont optimistes. La demande est forte sur tous les marchés mais l'offre a augmenté moins que prévu. Les profits sont abondants grâce aux prix élevés et à la réduction des coûts de production résultant d'économies d'échelle et de gains d'efficience. Les perspectives pour 2006 sont bonnes, bien que des diminutions des prix soient à prévoir dans le futur et qu'à moyen et long termes les prix devraient revenir à des niveaux plus proches des coûts qu'aujourd'hui. En fait, dans le secteur des produits de base, les prix élevés induisent une hausse de la production qui à son tour déprime les prix.

Le thon

Le Japon est le plus grand marché du monde pour le thon de qualité sashimi. Les récentes indications de reprise économique au Japon devraient se traduire par une hausse de la demande pour le thon de qualité sashimi à valeur élevée. L'élevage du thon rouge a eu des répercussions importantes sur le marché du sashimi au Japon ces dernières années, toutefois les restrictions imposées sur les captures de thon destiné à l'élevage ne laissent guère d'espace pour l'expansion. La réduction, de 24 pour cent à 12 pour cent, du barème tarifaire appliqué par l'UE aux importations de thon en conserve, pour une quantité de 25 000 tonnes de thon provenant de pays tels que l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande, n'a pas été bien accueillie par les

Figure 32

Prix du listao en Afrique et en Thaïlande



Note: Prix coût et fret de 2-3 kg de poisson. Pour l'Afrique: prix à bord Abidjan, Côte d'Ivoire.

principales conserveries de thon européennes. Par ailleurs, les conserveries espagnoles ont recours à l'externalisation et l'on trouve aujourd'hui, en Amérique centrale (El Salvador et Guatemala), de nouvelles usines de mise en conserve implantées par des sociétés espagnoles. La concentration de l'industrie mondiale du thon entre quelques mains se poursuit. On trouvera, à la figure 32, les prix du thon listao en Afrique et en Thaïlande. On notera que ces prix ont fortement monté dans les premiers mois de 2006, après les résultats mitigés enregistrés en 2005, et les prix du thon en boîte se sont affermis en conséquence. La faiblesse des captures et les prix élevés des combustibles ont été la principale cause de ce relèvement des prix. La réticence des consommateurs vis-à-vis du thon en boîte a commencé à se faire sentir en Europe en 2006, tandis que les États-Unis signalaient déjà en 2005 une baisse de la consommation du thon en boîte. Des informations parues dans la presse selon lesquelles le thon en boîte contiendrait des niveaux dangereux de mercure effraient les consommateurs aux États-Unis.

Autres poissons à nageoires

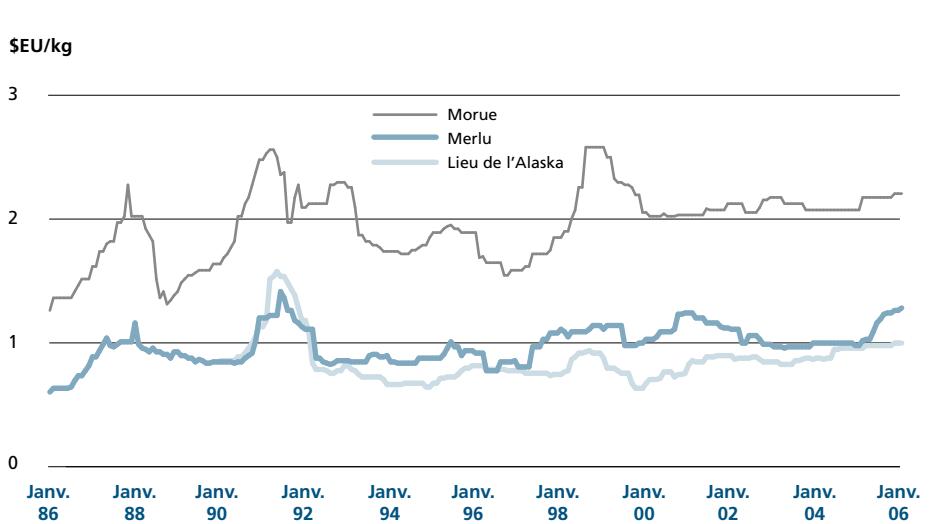
Dans le contexte d'un resserrement de l'offre, les cours des espèces de poisson de fond congelé ont affiché une nette tendance à la hausse en 2005. On trouvera à la figure 33 les prix des espèces de poisson de fond aux États-Unis. La hausse de la demande pour le surimi en Asie a eu des répercussions sur la production de filets de lieu de l'Alaska aux États-Unis, entraînant une baisse de l'offre de filets en Europe. La diminution des débarquements de merlu dans plusieurs pays d'Amérique latine, notamment en Argentine, signifie aussi une réduction de l'offre en Europe. La Chine occupe une place grandissante sur les marchés de poisson de fond congelé. Elle a augmenté sa part dans les importations de filets de lieu d'Alaska sur les principaux marchés allemand et français. Elle a aussi renforcé sa position sur les marchés européens de filets de morue congelés, notamment en Allemagne et au Royaume-Uni.

Les céphalopodes

Après plusieurs années de production réduite, 2005 a été caractérisée par des approvisionnements abondants de calmars et de poulpes. Le début de l'année 2006 a été marqué par des débarquements abondants de calmar, notamment dans l'Atlantique Sud-Ouest. La production totale de 2006 devrait correspondre à la bonne production

Figure 33

Prix des poissons démersaux aux États-Unis d'Amérique

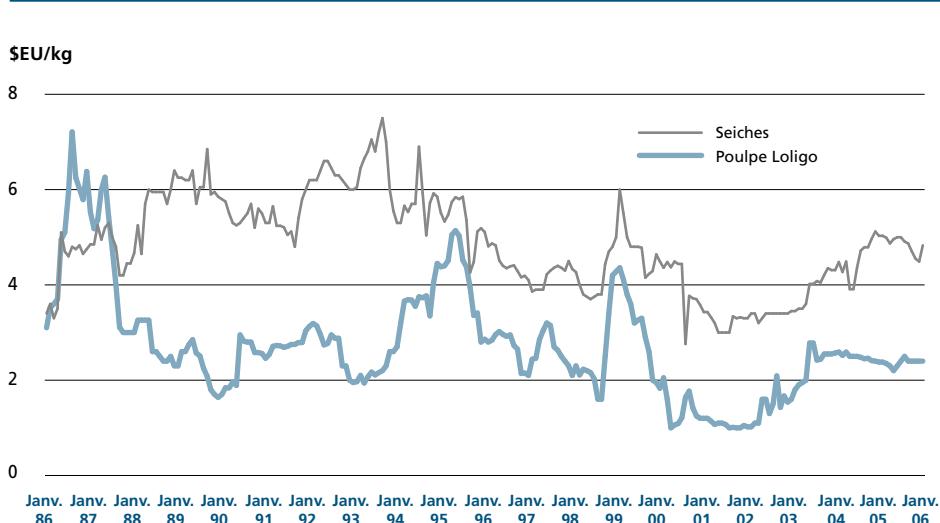


Note: Les données se réfèrent aux prix c. et f. (coût et fret) pour les filets.



Figure 34

Prix des céphalopodes au Japon



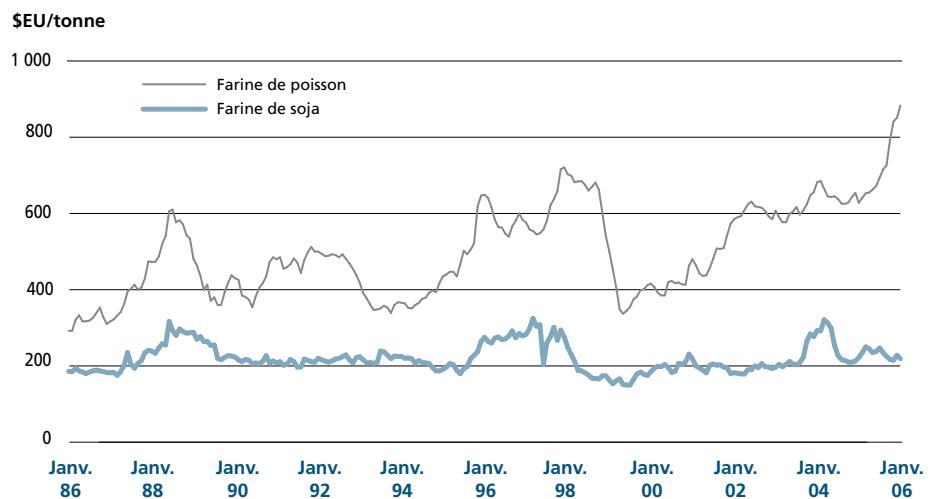
Note: Ces données concernent les prix de gros.

Pour la seiche: entière, 10 kg/bloc, 0,4–0,6 kg/habitant; pour le calmar: entier 7,5 kg/bloc, 21–30 kg/habitant.

de 2005. L'Espagne demeure le principal marché européen pour le calmar. Au cours de l'année 2005, les importations de produits congelés (*Loligo* et *Illex*) ont augmenté de 7 pour cent par rapport au niveau de 2004, pour atteindre près de 160 000 tonnes. En 2005, le marché italien du calmar a suivi le marché espagnol. Le Japon est demeuré le principal débouché mondial pour les céphalopodes en 2005. Les ressources en poulpe de l'Atlantique Centre-Est se rétablissent après des années de mesures rigoureuses de contrôle des captures imposées par le Gouvernement marocain. Les cours de tous les céphalopodes se sont stabilisés aux niveaux élevés de 2005 et début 2006. Les prix du calmar et de la seiche sont présentés à la figure 34.

Figure 35

Prix de la farine de poisson et de la farine de soja en Allemagne et aux Pays-Bas



Note: Les données se rapportent aux prix c.a.f.
 Farine de poisson: toutes origines, 64-65%, Hambourg (Allemagne).
 Farine de soja: 44%, Rotterdam, Pays-Bas.

Source: OIL WORLD; FAO GLOBEFISH.

La farine de poisson

Chaque année, la majeure partie de la production de farine de poisson – près de 60 pour cent – est soumise à exportation. En 2005, dans les cinq principaux pays exportateurs elle a été de 3,5 millions de tonnes, contre 4,7 millions de tonnes en 2000. Les prises de poisson de réduction ont été faibles dans tous les grands pays producteurs de farine de poisson. Les cours de la farine de poisson, qui ont connu une augmentation marquée en 2005 et dans les premiers mois de 2006, sont le résultat de la demande vigoureuse émanant notamment de la Chine et d'autres pays d'Asie. Les cours de la farine de poisson et de la farine de soja pour l'Allemagne et les Pays-Bas sont présentés à la figure 35.

GOUVERNANCE ET POLITIQUE

Pêche marine

Les organisations régionales de gestion des pêches jouent un rôle unique pour faciliter la coopération internationale en matière de conservation et de gestion des stocks de poisson. Ces organisations représentent le seul moyen réaliste d'administrer les stocks halieutiques, qui apparaissent sous forme de stocks chevauchants ou de stocks partagés entre des zones relevant de la juridiction nationale ou entre ces zones et la haute mer, ou exclusivement en haute mer (voir encadré 2)¹⁸. Elles cherchent à promouvoir l'utilisation à long terme des stocks visés relevant de ces mandats, bien que les organisations régionales de gestion des pêches s'orientent vers une approche élargie de la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes et sur la prise en compte de la biodiversité où les mesures adoptées concernent les espèces appartenant au même écosystème ou associées avec les stocks visés ou dépendantes de ces stocks.

Renforcer les organisations régionales de gestion des pêches pour une conservation et une gestion plus efficaces des stocks halieutiques reste le grand défi que doit relever la gouvernance internationale des pêches. En dépit des efforts déployés au cours de la dernière décennie pour améliorer leurs capacités de gestion et leur image en tant qu'organisations efficaces et responsables, certaines de ces organisations n'ont pas réussi à réaliser leur objectif fondamental de gestion durable des stocks. Cette situation a conduit à l'adoption de moratoires sur les prises pour un nombre croissant de stocks et a suscité de nombreuses critiques internationales sur l'efficacité des organisations

Encadré 2

Rôle de la FAO à l'appui de la coopération pour une gouvernance plus efficace

La FAO s'emploie à promouvoir la coopération entre les organes régionaux des pêches, consciente que la nécessité d'une gouvernance efficace des pêches aux niveaux mondial et régional s'est intensifiée dans des proportions dramatiques. Le principal objectif de la FAO est d'encourager la coopération internationale dans le domaine de la pêche, afin de renforcer la gestion et la conservation. À cette fin, la FAO fournit un soutien technique et administratif à ses 11 organes régionaux des pêches. Elle encourage également tous les organes régionaux des pêches à renforcer leurs mandats et leurs fonctions afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle, ainsi que la création de nouveaux organes là où il n'en existe pas à l'heure actuelle. En tant qu'initiative permanente, la FAO appuie et accueille les réunions biennales des organes régionaux des pêches afin de faciliter les débats et le partage d'informations. Ces réunions traitent des conclusions du Comité des pêches de la FAO concernant des questions telles que le rôle des organes régionaux des pêches dans la gouvernance des pêches dans le monde; la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; la surcapacité des flottilles; l'approche écosystémique de la pêche; les zones marines protégées; l'harmonisation des documents relatifs aux prises et/ou au commerce; et le système de suivi des ressources halieutiques.

Devant les inquiétudes de plus en plus marquées de l'opinion publique au sujet des ressources halieutiques mondiales et des écosystèmes apparentés, la FAO a encouragé, en particulier pour les organes régionaux des pêches, l'application généralisée du Code de conduite pour une pêche responsable en même temps que l'approche écosystémique des pêches, ainsi que les plans d'action internationaux connexes (sur les oiseaux de mer, les requins, la capacité de pêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée).



régionales de gestion des pêches. Ces critiques, qui émanent tant des membres de ces organisations que de la société civile, portent atteinte à la crédibilité et à l'autorité de ces mêmes organisations régionales.

De nombreuses organisations régionales centrent leurs efforts sur les mesures destinées à rendre opérationnels les aspects essentiels de l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons et d'autres instruments récemment adoptés à l'échelle internationale en matière de pêches (voir encadré 3). D'importantes mesures ont été prises pour la mise en œuvre de ces instruments à la suite de l'examen et de l'actualisation des mandats, notamment par les organisations suivantes: la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITTC), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE) et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO).

Plusieurs organismes de gestion du thon sont concernés par ce qui est considéré comme une surcapacité des flottilles de thoniers dans le monde. Les activités menées conjointement avec la FAO montrent qu'il est nécessaire de s'orienter vers un système de gestion fondé sur les droits et, en attendant, suggèrent des procédures de gestion

Encadré 3

Conférence pour l'examen de l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons

La Conférence pour l'examen de l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons, qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique) du 22 au 26 mai 2006, était prévue à l'Article 36 de l'Accord lorsqu'il a été négocié. En examinant et en évaluant le caractère approprié des dispositions de l'Accord, et en proposant des moyens pour renforcer son application, la Conférence a mis l'accent sur les dispositions pertinentes concernant la conservation et la gestion des stocks (adoption de mesures, surpêche et gestion de la capacité, effets de la pêche sur le milieu marin, pêcheries non réglementées par une organisation régionale de gestion des pêches, et collecte et partage des données); les mécanismes de coopération internationale (intégrité des régimes des organisations régionales de gestion des pêches, activités de pêche par des non-membres à ces organisations, fonctionnement des organisations régionales et droits de participation); le suivi, le contrôle et la surveillance, la conformité et la mise en application (accomplissement des devoirs de l'État du pavillon et enquêtes et sanctions pour violations); pays en développement (reconnaissance des besoins particuliers, fourniture d'assistance et renforcement des capacités) et non-Parties (accroître l'adhésion à l'Accord). La Conférence d'examen a structuré son rapport autour de deux thèmes – examen et évaluation – et proposé des moyens de renforcer les éléments au sein des groupements (en termes de mesures à prendre par les États, à titre individuel et collectif, par l'intermédiaire des organes régionaux des pêches et, le cas échéant, par la FAO et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies). L'accent mis sur les organes régionaux des pêches dans les recommandations approuvées par la Conférence reflète le rôle fondamental qu'ils jouent dans l'application de l'Accord. Fait plus important, il a été convenu que les stocks distincts de haute mer seraient inclus dans le champ d'application de l'Accord, éliminant ainsi les lacunes en matière de conservation et de gestion pour ces stocks.

La nécessité pour les organes régionaux d'intégrer et de prendre en compte les nouveaux adhérents, en particulier dans les pays en développement, de manière équitable dans les limites des avis scientifiques concernant les stocks gérés est une question qui a suscité des débats intenses au cours de la Conférence d'examen. Tout en notant qu'il s'agissait d'une question délicate liée au concept d'«intérêt réel» et de contrôle efficace de l'État du pavillon sur les navires, il a été signalé que le fait de ne pas traiter de manière adéquate les problèmes de participation et de répartition des possibilités de pêche au sein des organes régionaux de pêche, risquait d'encourager, sans le vouloir, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

En ce qui concerne les mesures de l'État du pavillon – un maillon faible dans la chaîne des efforts déployés pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée – la Conférence a proposé que la FAO, s'appuyant sur le Plan type de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port (2005) et sur le Plan d'action international de la FAO visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, démarre un processus visant à élaborer, selon qu'il convient, un instrument juridique contraignant sur les normes minimales pour les mesures du ressort de l'État du pavillon.

La Conférence est convenue de poursuivre l'examen de la mise en application de l'Accord et de réunir à nouveau la Conférence avant 2011.

provisoires parmi lesquelles un moratoire immédiat sur l'entrée de nouveaux navires de grande capacité et l'établissement de critères et de mécanismes d'attribution pour les nouveaux participants.

Outre les mesures à prendre pour mettre en œuvre l'approche écosystémique de la pêche (notamment celles visant à réduire le plus possible les prises accessoires telles que requins, tortues de mer et oiseaux de mer), les organisations régionales de gestion des pêches s'emploient à appliquer l'approche de précaution; à renforcer la coopération internationale; à promouvoir la transparence; à encourager les non-membres éligibles à adhérer à des organisations ou à devenir des entités coopérantes; et à renforcer l'observation et l'application des mesures mises en vigueur en améliorant le suivi, le contrôle et la surveillance, y compris par des systèmes obligatoires de suivi des navires, l'adoption de dispositifs régionaux pour les mesures concernant les États du port et l'établissement des listes de navires.

Deux organisations régionales de gestion des pêches créées à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poisson (1995), l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE) et la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC), mettent en application les dispositions de l'Accord de 1995 des Nations Unies dans le cadre de leurs conventions.

En 2004, le Conseil de la FAO, dans sa résolution 1/127, a créé la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI) en vertu de l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO. En tant qu'organe régional des pêches de ce type le plus récent dans le monde, il s'emploie à promouvoir le développement durable, la conservation, la gestion rationnelle et l'utilisation optimale des ressources halieutiques dans la région, tout particulièrement les pêches axées sur les espèces autres que les thonidés. La CPSOOI est ouverte à tous les États côtiers dont les territoires se situent entièrement ou en partie dans sa zone de compétence (à savoir le sud-ouest de l'Océan Indien) et qui notifient par écrit au Directeur général de la FAO leur désir d'adhérer à la Commission. Celle-ci a tenu sa première réunion en avril 2005 à Mombasa (Kenya) et sa deuxième réunion à Maputo (Mozambique) en août 2006.

Il importe aussi de mentionner deux autres conventions qui concentrent leurs activités sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en eau profonde des hautes mers (dont les stocks de poissons distincts de haute mer) et qui utilisent l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poisson comme cadre: l'Accord sur les pêches dans le sud de l'océan Indien (SIOFA), qui a été adopté et ouvert à la signature en juillet 2006¹⁹ et l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (SPRFMO), qui est toujours en cours de négociation. Cet accord et cette organisation sont tous deux destinés à combler les lacunes existant dans la gestion des hautes mers où se trouvent des stocks de valeur mais vulnérables. Un certain nombre de stocks couverts par ces accords sont soumis à de fortes pressions et, dans le cas de l'océan Indien, sont vraisemblablement déjà surexploités.

Ce qui est perçu comme un manque d'initiative de la part des organisations régionales et leur incapacité à freiner dans certains cas le déclin des stocks devraient être considérés dans le contexte des obstacles que nombre d'entre elles doivent surmonter et dont elles ne sont pas toujours responsables. L'absence d'engagement politique de la part des membres de certaines de ces organisations et les positions réfractaires qui édulcorent la gestion rationnelle de la pêche régionale (par exemple, l'insistance à vouloir prendre des décisions sur la base d'un consensus même pour les organisations établies après l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons, et les dispositions d'option de refus et/ou d'objection en ce qui concerne les mesures de gestion)²⁰ ont contrecarré sinon bloqué les efforts déployés par certaines de ces organisations pour s'attaquer aux problèmes de la conservation et de la gestion. Ces positions entravent l'action des organisations régionales de gestion des pêches, alors que les critiques dont elles font l'objet devraient plutôt être adressées à leurs membres.

La forte incidence et la sophistication croissante de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée continue de compromettre le travail des organisations régionales de gestion de la pêche. L'utilisation continue et qui se généralise de pavillons de non-



observation et de ports de complaisance aggrave l'étendue et la portée de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'aspect criminel de cette pêche passe au premier plan alors que les organisations prennent des mesures contre les navires de pêche contrevéants et leurs propriétaires, et les secrétariats de ces organisations reçoivent parfois des menaces visant à leur faire retirer les mesures prises contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

À la question de la crédibilité des organisations régionales de gestion des pêches s'ajoutent les demandes d'examen périodique de leurs performances afin de renforcer leur efficience et leur transparence. Cette question est cependant extrêmement délicate. Dans certains cas, les membres de ces organisations ont été peu enclins à soutenir ce type d'évaluation, estimant qu'elle pourrait porter atteinte à l'autonomie des organisations et perturber leurs activités, et donner une mauvaise image des membres eux-mêmes. Néanmoins, malgré les objections, le principe et la nécessité d'une telle évaluation des résultats font leur chemin et sont maintenant largement acceptés sur le plan international. Il a été dit dans les instances internationales que, pour autant que les examens sont réalisés de manière transparente et globale et avec la participation et la coopération pleines et entières des membres et des secrétariats, les organisations régionales de gestion des pêches devraient adhérer à ce processus d'examen comme moyen de rehausser leur réputation et leur prestige. Plus important, ces examens devraient fournir des résultats tangibles et concrets que les organisations pourraient adopter et mettre en application pour renforcer leurs capacités en matière de conservation et de gestion.

Après examen de cette question par le Comité des pêches de la FAO (COFI), à sa vingt-sixième session, et par les organes régionaux des pêches, à leur quatrième réunion, la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE) a décidé en 2005 d'entreprendre un examen indépendant de performance²¹. L'objectif de cet examen est de contrôler de manière systématique la performance de la Commission depuis sa création en 1982 ainsi que son respect de la Convention de la CPANE, de l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons et des autres accords et instruments internationaux pertinents. La Commission a établi un ensemble exhaustif de critères pour l'examen de la CPANE. Les résultats de l'examen devraient faire ressortir les réalisations de la Commission et les domaines où des améliorations sont possibles. Le Groupe d'examen comprendra les présidents des deux groupes de travail de la CPANE, le Secrétaire de la Commission, un spécialiste des sciences de la mer indépendant et deux experts des Nations Unies, l'un de la FAO et l'autre de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies (UNDOALOS).

Il s'agit du premier examen de la performance entrepris par une organisation régionale de gestion des pêches; les résultats devraient être disponibles à la réunion annuelle de la CPANE (en 2006). Malgré les hésitations de certains membres de la CPANE au regard de l'examen de la performance, la Commission a montré la voie à suivre en s'engageant dans un domaine nouveau et important. Cependant, les membres des organisations régionales de gestion des pêches n'ignorent pas que ces examens, en eux-mêmes, n'amélioreront pas la performance. Les résultats de ces examens, qui devraient être accessibles à toutes les parties intéressées, devraient être traduits en mesures opérationnelles assorties d'un calendrier pour pouvoir remédier aux faiblesses des organisations et les renforcer pour qu'elles jouent un rôle plus efficace dans la gouvernance des stocks halieutiques.

En 2005, les ministres participant à la Conférence sur la gouvernance des pêches en haute mer et l'Accord des Nations Unies sur les pêches – Passons à l'action²² ont adopté une déclaration qui mettait l'accent notamment sur le rôle et les travaux des organisations régionales de gestion des pêches. Elle notait aussi que ces organisations sont fondamentales pour la gouvernance des pêches hauturières. Les ministres se sont engagés à mettre en œuvre, par l'intermédiaire de ces organisations, des mesures essentielles allant du renforcement des processus décisionnels à l'amélioration du suivi, du contrôle et de la surveillance afin de lutter de manière plus vigoureuse contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la surcapacité des flottilles.

Tableau 12
Bassins hydrographiques internationaux et cadres de gestion par continent

Continents	Bassins hydrographiques internationaux *	Nombre de bassins régis par des accords internationaux ¹		Commissions pour les eaux intérieures ayant un mandat pour les pêches (Nombre)
		(Nombre)	(Pourcentage)	
Afrique	59	19	32	8
Asie	57	24	42	2
Europe	69	45	63	12
Amérique du Nord	40	23	58	3
Amérique du Sud	38	6	16	6

¹Sur la base du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2002, *Atlas of International Freshwater Agreements*, Nairobi.

Par ailleurs, la déclaration a reconnu qu'il fallait aider les pays en développement à appliquer les accords internationaux sur les pêches et que les responsables devaient identifier des moyens pratiques pour mettre en œuvre les engagements des ministres énoncés dans la déclaration. Une autre initiative a mis l'accent sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur le rôle joué par les organisations régionales de gestion des pêches pour la combattre: il s'agit des travaux et du rapport 2006 de l'Équipe spéciale ministérielle sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en haute mer²³. Le rapport a pour objet l'amélioration de gouvernance de la pêche hauturière et suggère d'élaborer un modèle pour améliorer la gouvernance des organisations régionales afin de décourager la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; de promouvoir une approche plus systématique pour l'examen de la performance des organisations régionales et d'encourager celles-ci à coopérer de manière plus efficace grâce à une meilleure coordination et à l'application de mesures concernant le port et le commerce. Bien que l'équipe spéciale ait été présidée par un petit nombre de ministres des pêches et de chefs d'organisations non gouvernementales, ses résultats sont largement diffusés afin de renforcer l'adhésion aux neuf propositions du rapport et leur application. Bien que plusieurs d'entre elles soient déjà inscrites au programme d'action des pêcheries internationales et appliquées à des degrés divers, le rapport de l'Équipe spéciale permet de centrer l'attention sur ces propositions et donc de mobiliser des fonds pour en intensifier l'application.

Pêches continentales

Les grands bassins hydrographiques dans le monde traversent souvent une ou plusieurs frontières internationales (tableau 12) et, de ce fait, les activités dans un pays peuvent avoir une incidence sur les stocks de poissons et les pêcheries dans d'autres pays. De nombreuses espèces de poissons de rivière sont migratoires; aussi, même dans les cas où un impact sur une espèce particulière est confiné à une zone particulière, les effets sur l'espèce peuvent être ressentis par les personnes ou les communautés qui exploitent le stock de poisson dans d'autres pays. Un système de gouvernance dans les eaux intérieures transfrontières et internationales est donc nécessaire.

Pour une gestion efficace des pêches dans les eaux transfrontières, des politiques et des stratégies appropriées doivent être élaborées au niveau régional à l'appui des ressources partagées (ressources hydriques et biologiques) et doivent être incorporées dans la législation nationale et dans la mise en œuvre. La première étape dans cet objectif consisterait à identifier les espèces et les stocks qui sont partagés et à déterminer s'ils sont vulnérables et à quelles menaces. Les pays pourraient alors identifier les mesures de gestion requises. Le Code de conduite de la FAO pour une



pêche responsable (FAO, 1995)²⁴ souligne notamment que «*Les États devraient... coopérer aux niveaux sous-régional, régional et mondial ...pour promouvoir la conservation et la gestion, et pour assurer des pratiques de pêche responsable et une conservation et protection efficaces des ressources bioaquatiques dans toute leur aire de distribution, compte tenu de la nécessité de prendre des mesures compatibles dans les zones s'étendant à l'intérieur et au-delà des limites de la juridiction nationale*» et, en outre, «*Dans le cas des stocks transfrontières, ... les États concernés ...devraient coopérer en vue d'assurer la conservation et l'aménagement efficaces des ressources. Cela devrait se faire, lorsqu'il y a lieu, par la mise en place d'une organisation ou d'un arrangement bilatéral, sous-régional ou régional compétent en matière de pêches*».

Il existe toute une gamme de cadres régionaux qui fournissent des avis sur la gestion des eaux continentales et des ressources aquatiques vivantes ou s'en occupent directement. Le système de gouvernance est toutefois incomplet puisque 44 pour cent de la totalité des bassins hydrologiques internationaux sont l'objet d'un ou plusieurs accords; ces derniers portent sur des questions diverses qui incluent ou non les pêches. De nombreux accords ne sont pas axés sur les ressources halieutiques, mais sur l'eau en tant que ressources c'est-à-dire la répartition de l'eau pour l'irrigation, la protection contre les inondations, la navigation ou la production d'hydro-électricité. Néanmoins, nombre d'entre eux couvrent aussi les problèmes d'environnement, qui pourraient être élargis pour inclure les pêches, bien que souvent celles-ci ne soient pas mentionnées de manière spécifiques. Une base de données comprenant les résumés et les textes complets de la plupart de ces accords peut être consultée à l'adresse suivante: <http://faolex.fao.org/faolex>.

Les pêches continentales sont particulièrement vulnérables aux effets extérieurs au secteur des pêches, par exemple la dérivation des eaux, la dégradation de l'habitat, la pollution et la perte d'habitat. Le système de gouvernance qui s'applique aux zones aquatiques continentales considère très rarement le maintien des pêches comme un objectif essentiel, et favorise souvent d'autres secteurs perçus comme plus rentables ou plus importants. Ce système de gouvernance a, dans certains cas, eu des retombées négatives pour les pêcheurs qui travaillent dans les eaux intérieures et les communautés qui sont tributaires de la pêche continentale.

Il y a cependant des faits nouveaux encourageants. La Résolution IX.4 de la Convention de Ramsar sur les zones humides²⁵, qui traite de la conservation, de la production et de l'utilisation durable des ressources halieutiques souligne notamment qu'«*il serait bon d'établir, selon que de besoin, des mécanismes locaux, nationaux et internationaux dans le cadre desquels l'attribution de ressources essentielles pour la protection des ressources aquatiques et, en particulier, des ressources halieutiques, serait négociée entre usagers de la ressource*». La Directive-cadre européenne sur l'eau²⁶ met l'accent sur l'approche du bassin fluvial pour une mise en valeur et une gestion intégrées et coordonnées de tous les systèmes hydrographiques européens. La Directive-cadre demande une évaluation écologique exhaustive et une classification sur la base de la composition et de l'abondance de la faune et de la flore aquatiques compte tenu des conditions de référence-type spécifiques de la masse d'eau.

La Commission du Mékong supervise la plus grande pêcherie continentale dans le monde, et s'est engagée, à sa onzième réunion du Conseil ministériel, à mettre en œuvre une «gestion intégrée des ressources en eau» à l'échelle du bassin pour lutter contre la pauvreté et favoriser la croissance économique. Dans le bassin inférieur du Mékong, la demande d'hydroélectricité devrait augmenter de 76 pour cent par an pendant les 20 prochaines années²⁷ et l'objectif de la Commission est de «répondre à cette demande en tenant pleinement compte de la nécessité de préserver l'écosystème et les intérêts sociaux».

Dans le secteur de la pêche continentale, les pêches de capture sont en concurrence notamment avec l'aquaculture pour l'aide au développement. Les conséquences négatives de l'aquaculture sur les milieux aquatiques ont parfois été annoncées dans le passé. Toutefois, les avantages perçus de l'aquaculture modifient aujourd'hui la façon dont les masses d'eau sont utilisées dans de nombreuses régions. On peut citer à cet égard le lac Victoria où un grand nombre de parties intéressées dans les pays riverains

font pression sur l'Organisation des pêches du lac Victoria (LVFO) en vue de la mise en place d'une réglementation autorisant l'élevage en nasses dans et autour du lac. L'Organisation des pêches du lac Victoria a demandé à la FAO de l'aider à élaborer une telle réglementation.

Outre qu'il est peu vraisemblable que les pêches continentales soient ou deviennent l'objectif principal des programmes de gestion de l'eau, les besoins de la pêche artisanale rurale risquent de ne pas être pris en compte dans ces programmes à moins que les systèmes de gouvernance de l'eau ne soient conçus spécifiquement pour inclure les pêches continentales.

Aquaculture

Il est de plus en plus reconnu que le développement durable du secteur aquacole nécessite un environnement porteur, avec des cadres institutionnels et juridiques et des cadres de gestion appropriés s'appuyant sur une politique d'ensemble. Tandis que les efforts déployés pour parvenir à l'objectif de développement durable varient selon les pays, en fonction du niveau d'engagement des décideurs et de l'échelle du développement du secteur aquacole, des progrès notables ont été accomplis dans un certain nombre de domaines institutionnels, juridiques et de renforcement des capacités de gestion, y compris l'utilisation de différents arrangements de partenariats des secteurs public et privé.

Les activités aquacoles étant en général situées à l'intérieur des frontières nationales, l'aquaculture est la plupart du temps gérée, contrôlée et régie par des instruments et des arrangements nationaux. Cette situation est bien différente de celle des pêches de capture, où les pêcheries importantes sont de nature transfrontière et où des instruments régionaux, internationaux et/ou mondiaux sont requis pour harmoniser la gouvernance nationale des ressources partagées.

Le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP) est la seule organisation intergouvernementale régionale qui favorise le développement de l'aquaculture. Le Sous-Comité de l'aquaculture du COFI est le seul forum intergouvernemental mondial qui débat exclusivement de l'aquaculture. Il existe plusieurs ONG internationales et instruments de la société civile qui soutiennent l'aquaculture au niveau régional. L'aquaculture prenant de l'importance, jour après jour, il est vraisemblable que d'autres instruments régionaux et internationaux seront élaborés à l'appui de la gouvernance du secteur dans le futur.

Les enseignements acquis à partir de l'établissement et de l'exploitation des réseaux sur l'aquaculture comme le RCAAP ont montré que la coopération technique entre les gouvernements membres est efficace²⁸. Le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale (NACEE) a été créé en 2004 en s'appuyant sur l'expérience du RCAAP. Dans d'autres régions, en particulier en Amérique latine et en Afrique subsaharienne, plusieurs pays et la FAO étudient les possibilités de créer des réseaux régionaux de ce type.

Les travaux de recherche récents et des analyses bibliographiques²⁹ indiquent clairement que l'une des grandes tendances du développement et de la gestion de l'aquaculture est le renforcement de la réglementation et de la gouvernance. La planification intégrée de l'utilisation des terres, dont la mise en place de régimes fonciers conçus pour répondre aux besoins des agriculteurs et la planification appropriée de l'environnement sont mises en application. Des réglementations concernant la gestion générale de l'aquaculture, y compris des aspects spécifiques tels que l'utilisation de produits pharmaceutiques et chimiques, sont élaborées et mises en vigueur de plus en plus souvent. L'autoréglementation du secteur a eu des retombées essentielles, telles que des codes d'usages et des pratiques optimales de gestion qui sont le fruit de la collaboration avec les agriculteurs.

L'aquaculture n'existe pas isolément et la réglementation croissante du secteur exige aussi la maîtrise de ses effets externes. Compte tenu de l'intensification et de l'augmentation du nombre d'exploitations dans certaines régions, l'impact sur l'environnement est évalué et l'environnement est surveillé régulièrement.



Il est encourageant de noter que les pays sont de plus en plus nombreux à avoir formulé ou à formuler des politiques, des plans, des réglementations et des stratégies en matière de pêche qui prennent en compte et facilitent la croissance et la gestion efficiente du secteur aquacole. Une récente étude de la FAO sur l'intégration de la pêche dans les grands documents nationaux d'orientation générale liés à la réduction de la pauvreté et au développement rural a montré que le secteur a été intégré de manière très efficace en Asie (dans le cas des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des plans nationaux de développement), suivie de près par l'Afrique³⁰.

La Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables en Afrique a été adoptée par la Réunion des Chefs d'État du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD, «Sommet du poisson pour tous», qui s'est tenu au Nigéria³¹. Le Programme mondial pour une pêche durable (PROFISH)³² a été lancé à la même occasion. Il s'agit d'un nouveau partenariat mondial de pays en développement, de donateurs et d'institutions techniques sous la direction de la Banque mondiale. Ces deux initiatives récentes sont importantes et montrent l'engagement national et international à réaliser le potentiel qu'offrent la pêche et l'aquaculture pour la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et le développement économique.

De la fédération de groupes d'autoassistance, y compris des groupements de femmes, dans l'un des villages les plus pauvres de l'Inde à l'alliance mondiale pour l'aquaculture, les associations de producteurs ont joué un rôle majeur dans le développement mondial de l'aquaculture. Si les objectifs des associations de producteurs sont très variables, certains sont cependant communs notamment: définir et influencer les politiques et les réglementations; fournir des services techniques; faciliter l'accès aux marchés; élaborer et promouvoir des codes de conduite, des pratiques optimales de gestion et des pratiques d'autoréglementation; et partager les connaissances.

Dans le cadre de leur stratégie générale de privatisation, de nombreux pays engagés dans la promotion du développement de l'aquaculture élargissent leur programme de privatisation au secteur aquacole. En Afrique subsaharienne, par exemple, le Kenya a opté pour un rôle de soutien en favorisant la formulation participative des politiques, en fournissant un cadre juridique favorable aux investissements, en créant des partenariats entre les secteurs public et privé, en apportant un soutien à l'infrastructure de base, en encourageant l'autoréglementation, en fournissant une plate-forme de recherche, en entreprenant le zonage pour l'aquaculture et en fournissant un soutien en matière d'évaluation et de suivi.

Les groupes de la société civile, y compris les ONG, contribuent de manière substantielle à la formulation et à la mise en application des politiques ainsi qu'au soutien des aquaculteurs démunis. Ces groupes de la société civile ont été déterminants pour que le secteur s'attaque aux problèmes que posent les pratiques non durables d'élevage de la crevette dans de nombreux pays en Asie et en Amérique latine.

La cogestion est une nouvelle tendance qui est généralement appliquée dans la gestion des ressources sur lesquelles s'exercent des droits de propriété commune, telles que les plaines d'inondation et les forêts. Dans le contexte du secteur aquacole, la cogestion (voir encadré 6, p. 78-79) a été appliquée avec efficacité dans les pêches basées sur l'élevage, une forme d'aquaculture pratiquée de façon communautaire dans de petits plans d'eau en zones rurales. Cette forme d'aquaculture peut accroître la production de poisson avec un apport minimal de ressources (par exemple au Bangladesh, au Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam). Selon une évaluation menée dans trois pays (Bangladesh, Philippines et Thaïlande), ce type de programme a contribué au développement d'initiatives d'autoassistance, de la maîtrise locale et de la prise de décisions dans les communautés.

Commerce

Le rôle des subventions continue de retenir particulièrement l'attention des gouvernements et de la société civile. Étant donné leur caractère intersectoriel, les subventions ont une incidence sur les dimensions économiques, sociales et environnementales des pêches, aussi de nombreux intérêts différents sont-ils impliqués.

Des débats sur les subventions au secteur de la pêche se sont tenus aux niveaux techniques et politiques, avec des influences réciproques.

Sur le plan technique, d'importants progrès ont été accomplis du point de vue théorique et analytique grâce aux travaux d'organisations intergouvernementales (notamment la FAO, l'Organisation de coopération et de développement économique [OCDE], le Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE] et d'ONG (en particulier le Fonds mondial pour la nature). Sur le plan politique, le principal centre des négociations sur les subventions aux pêches est le Groupe de négociation sur les règles de l'OMC. Au cours de la réunion ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Hong Kong (2005), les ministres ont noté en examinant les progrès accomplis dans les discussions sur le Mandat de Doha de 2001, une large convergence de vues sur le fait que le Groupe de négociation sur les règles devrait renforcer les disciplines des subventions au secteur de la pêche, y compris en interdisant certaines formes de subventions aux pêches qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche. Les ministres ont aussi noté qu'un traitement spécial et différencié approprié et effectif pour les pays en développement et les pays les moins avancés membres devrait faire partie intégrante des négociations sur les subventions au secteur de la pêche, compte tenu de l'importance de ce secteur pour les priorités de développement, la lutte contre la pauvreté, les problèmes concernant les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Plusieurs soumissions fondées sur des textes visant à apporter des amendements spécifiques pour les pêches à l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires sont à l'étude. Plus récemment, à l'initiative de certains membres, le débat sur les subventions aux pêches semble s'élargir à des domaines autres que les seules activités de la pêche de capture c'est-à-dire l'aquaculture, la transformation du poisson, etc.

Outre l'accent mis sur la nécessité de réglementer les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, les pays étudient les modalités permettant d'intégrer des considérations de développement durable dans les disciplines concernant les subventions aux pêches. Outre les questions générales de la mise en œuvre du traitement spécial et différencié, la définition des pêches artisanales et l'intégration dans les disciplines des droits relatifs aux accords sur l'accès aux pêcheries créent des difficultés. Il apparaît que les résultats des négociations sur les subventions aux pêches dépendront probablement de la façon dont certaines questions techniques seront définies et approuvées, et aussi de la mesure dans laquelle les membres de l'OMC seront disposés à traiter non seulement les questions de commerce, mais aussi d'environnement et de développement.

Suite à l'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001, tous les grands pays de pêche sont désormais membres de cette organisation à l'exception de la Fédération de Russie et du Viet Nam, qui ont entamé des négociations en vue d'y accéder.

La déclaration adoptée par la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong en 2005 a des implications importantes pour les pêches. Les droits d'importation sur les produits non agricoles, qui incluent le poisson et les produits de la pêche, seront réduits selon une formule spécifique. Il était prévu que les coefficients et réductions exacts seraient arrêtés en 2006. Les pays en développement qui sont exportateurs devaient profiter de la réduction ou de l'élimination des droits de douane, y compris pour ce qui est des pics tarifaires, des droits élevés et de l'escalade de ces derniers, notamment sur les produits dont l'exportation présente un intérêt pour eux. Concernant les produits de la pêche, il aurait pu en découler des conséquences pour les exportateurs de produits à valeur ajoutée, bien que les pays bénéficiant pour l'heure d'un traitement préférentiel pourraient s'attendre plus tard à une réduction de leurs avantages. Ce scénario ne s'étant pas concrétisé faute d'accord, il reste à savoir quel sera l'avenir des négociations au sein de l'OMC.

D'autres questions importantes concernant le commerce international des produits de la pêche ont occupé le devant de la scène ces dernières années, à savoir: l'adoption, sur les principaux marchés, de nouvelles prescriptions en matière d'étiquetage et de traçabilité; l'adoption des directives de la FAO pour l'étiquetage écologique du poisson



et des produits de la pêche provenant des pêches de capture marines; différends commerciaux entre pays importateurs et pays exportateurs motivés par des accusations de dumping des produits de l'aquaculture et de subventions à la production; et l'expansion des zones d'échange régionales et le nombre de nouveaux accords commerciaux bilatéraux intéressant de près le commerce du poisson. Il reste à savoir quelles seront vraiment les retombées et les conséquences à long terme de ces accords qui complètent des accords multilatéraux plus larges ou s'y substituent. Un dispositif de ce genre particulièrement important pour le commerce du poisson et des produits de la pêche fait actuellement l'objet de négociations au niveau régional entre les pays du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique et l'Union européenne. L'objectif de ces négociations est de conclure des accords de partenariat économique entre l'Union et les six régions du groupe, et de les rendre opérationnels et ce, dès janvier 2008.

NOTES

1. Voir notamment FAO. 2002. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2002*, Encadré 2, p. 9.
2. FAO. 1996. *Chronicles of marine fishery landings (1950–1994): trend analysis and fisheries potential*, par R.J.R. Grainger et S.M. Garcia. FAO, Document technique sur les pêches n° 359. Rome.
3. Ce chiffre inclut également les amphibiens (grenouilles et tortues). Par souci de concision, ils sont désignés ci-après par l'expression «poissons, crustacés et mollusques» ou encore «offre de poisson de consommation».
4. FAO. FAOSTAT (www.faostat.fao.org). Recherche en date du 22 mai 2006.
5. Les régions correspondent à celles présentées dans l'analyse publiée dans FAO. 2006. *L'État de l'aquaculture dans le monde 2006*. FAO, Document technique sur les pêches n° 500. Rome.
6. La culture des plantes aquatiques n'est pas examinée dans le reste de cette section.
7. Le prix au kilogramme de la chair de moules et d'huîtres est élevé, tandis que celui des animaux entiers est relativement faible, car le poids des coquilles représente un fort pourcentage du poids vif total. Il convient de noter que les statistiques de la production aquacole sont fournies en poids vif.
8. La production en eau saumâtre se rapporte ici aux zones marines ou aux zones continentales, selon ce que le pays a déclaré. La production en eau douce et en mer constitue donc le total de la production aquacole.
9. Les «navires-maru» sont des navires japonais sur lesquels travaillent des membres d'équipage étrangers.
10. Par pêcheurs intermittents, on entend des personnes qui tirent de la pêche moins de 30 pour cent de leur revenu total ou qui y consacrent moins de 30 pour cent de leur temps de travail total. Pour les travailleurs à temps partiel, ces proportions augmentent de l'ordre de 30 à 89 pour cent, tandis qu'elles se situent à 90 pour cent pour les pêcheurs à plein temps.
11. FAO. 2006. *The state of world highly migratory, straddling and other high seas fishery resources and associated species*, par J.-J. Maguire, M. Sissenwine, J. Csirke, R. Grainger et S. Garcia. FAO, Document technique sur les pêches n° 495. Rome.
12. Accord des Nations Unies aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (disponible à l'adresse suivante: <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N95/274/67/PDF/N9527467pdf?OpenElement>).
13. Allan, J.D., Abell, R., Hogan, Z., Revenga, C., Taylor, B.W., Welcomme, R.L. et Winemiller, K. 2005. Overfishing of inland waters. *BioScience*, 12: 1041-1051.
14. Halwart, M. et Gupta, M.V., éds. 2004. *Culture of fish in rice fields*. FAO et The WorldFish Center (disponible à l'adresse suivante: <http://www.worldfishcenter.org/Pubs/CultureOfFish/Culture-of-Fish.pdf>); FAO. 2004. *Tilapias as alien aquatics in Asia and the Pacific: a review* par S.S. De Silva, R.P. Subasinghe, D.M. Bartley et A. Lowther. FAO, Document technique sur les pêches n° 453. Rome.
15. Cette section est basée sur les données publiées dans FAO. 2007. *Fish and fishery products. World apparent consumption statistics based on food balance sheets. Revision 8: 1961–2003*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 821. Rome. On constatera peut-être des divergences entre ces données et celles d'autres sections qui ont été communiquées plus récemment à la FAO.
16. Le terme «poisson» englobe les poissons, les crustacés et les mollusques, à l'exclusion des mammifères et des plantes aquatiques.
17. La consommation par habitant est calculée sur une base annuelle, et fondée sur l'équivalent poids vif sauf indication contraire.
18. Il existe une différence entre les organisations régionales de gestion des pêches et les organes régionaux des pêches, ces derniers ne disposant généralement pas de mandat de gestion et de conservation des pêches. Ils s'efforcent plutôt de promouvoir la coopération entre leurs membres sur des questions d'intérêt commun dans le domaine de la pêche et peuvent avoir des mandats consultatifs.



19. Six pays (les Comores, la France, le Kenya, le Mozambique, la Nouvelle-Zélande et les Seychelles) et la Communauté européenne ont signé, au cours d'une cérémonie qui s'est tenue au siège de la FAO à Rome, l'Accord sur les pêches du Pacifique Sud (SIOFA).
20. Même si les dispositions relatives aux options de refus ne sont pas invoquées par les parties à une organisation régionale de gestion des pêches, leur existence et leur utilisation potentielle par les membres affaiblissent l'efficacité des mesures de gestion adoptées. Il est intéressant de noter à cet égard que la Conférence de réexamen de 2006 de l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons a recommandé que les États – individuellement et collectivement – par l'intermédiaire des organisations régionales de gestion des pêches – «fassent en sorte que les comportements après option de refus soient limités par des règlements afin d'éviter que les parties ayant opté pour le refus ne compromettent la conservation ...».
21. L'examen de la performance des organisations régionales de gestion des pêches a également été traité au paragraphe 60 de la résolution 60/3 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
22. Tenue à St. Johns, Terre-Neuve, Canada du 1^{er} au 5 mai 2005.
23. Les travaux de l'Équipe spéciale ont duré deux ans: le rapport a été publié en mars 2006.
24. FAO. 1995. *Code de conduite pour une pêche responsable*. Rome.
25. Ramsar. 2005. Resolution IX.4. The Ramsar Convention and conservation, production and sustainable use of fisheries resources (disponible à l'adresse suivante: http://www.ramsar.org/res/key_res_ix_04_e.pdf).
26. Adopté le 23 octobre 2000 (disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/index_en.html).
27. Pour plus d'informations, voir http://www.mrcmekong.org/mekong_program_ceo.htm#integrated_water.
28. Pour plus d'informations, voir www.enaca.org.
29. FAO. 2006. La situation mondiale de l'aquaculture 2006, par R. Subasinghe. FAO, Circulaire sur les pêches n° 997. Rome.
30. FAO. 2005. *Mainstreaming fisheries into national development and poverty reduction strategies: current situation and opportunities*, de A. Thorpe. FAO, Circulaire sur les pêches n° 997. Rome.
31. Pour plus d'informations, voir <http://www.fishforall.org/ffa-summit/africasummit.asp>
32. Pour plus d'informations, voir <http://www.web.worldbank.org/WEBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTARD/0,,contentMDK:20663251http://www.web.worldbank.org/WEBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTARD/0,,contentMDK:20663251~pagePK:210058~piPK:210062~theSitePK:336682,00.html>